

Repères pour l'histoire de la CGT au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs

Années 2000 2009

établis par Jean OMNÈS

2000

1er janvier

Entrée en vigueur de la seconde loi sur les 35 heures, qui deviennent la durée légale du travail

14 janvier

A propos d'une rencontre entre le Secrétaire général de l'INSERM (DOUCHIN) et les syndicats, ce commentaire du SNTRS-CGT : *« Cette réunion démontre le cynisme de la Direction de l'INSERM, laquelle applique à la lettre les Directives du Ministère, en mettant aussi bien les Instances Scientifiques que les représentants des personnels hors jeu par le refus systématique de concertation, voire simplement d'information: c'est le mépris le plus total ! On peut craindre le pire des nouveaux textes qui vont bientôt sortir (décrets organiques et, ultérieurement, statut des personnels). Une seule riposte : se faire entendre le 25 Janvier 2000 en étant nombreux à participer aux actions à l'initiative des syndicats de la recherche ! »*

25 janvier

La manifestation parisienne recherche¹ qui s'est déroulée de Jussieu au Ministère (rue de Grenelle), a rassemblé environ 2000 personnes. De nombreux journaux ont fait part de cette mobilisation et de ses objectifs. (...) Il faut signaler une forte participation des Lurons² et des Campus de Gif et Orsay ainsi que des différents sites CNRS-INSERM d'Ile de France. D'autre part des initiatives diverses ont été prises dans les régions : à Bordeaux, Marseille, Montpellier, Grenoble, Lyon, Aix-en-Provence, Orleans, Strasbourg... Plus de 3000 personnes se sont mobilisées ce jour-là.

Le résultat peu satisfaisant de la rencontre au ministère incite à continuer à informer les personnels pour les mobiliser et maintenir la pression sur les problèmes CNRS EPST et Fonction Publique, en particulier pour les actions déjà définies du 1er février, et les actions à venir.

31 janvier -3 février

Congrès de l'UGICT - Dans l'intervention de Jean KISTER pour le SNTRS-CGT : *« Renforcer et développer le pôle Recherche-Technologies » de l'UGICT. Il est nécessaire de relancer les activités du pôle confédéral Recherche- et Technologies animé par l'UGICT. Ce lieu de réflexion interprofessionnel a permis des convergences fortes entre les syndiqués CGT de la Recherche Publique et ceux de la Recherche en Entreprise. En particulier, par l'organisation de débats qui soient de véritables « conférences-Action » sur un secteur, en partenariat entre les syndicats de la recherche publique et ceux de la recherche en Entreprises. Par exemple : sur la Santé et la Recherche Médicale en rassemblant les personnels des Hôpitaux, de l'INSERM et des centres de recherche des industries pharmaceutiques sur le thème: 'la santé et la recherche ne sont pas des marchandises' ».*

1er février

Le syndicat appelle les personnels du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA et de l'IRD à se rassembler dans les établissements, auprès des délégations régionales ou devant les préfetures pour y exprimer leurs reven-

¹ Appel CGT (CEA, IFREMER, SNTRS-CGT[CNRS, INRIA, INSERM, IRD], INRA, FERCSup), FSU (SNCS-FSU[CNRS, INSERM, INRIA, IRD], SNESup, SNPCEN), CFDT (CEA, CEMAGREF, SGEN-CNRS, SGEN-INSERM, STREM-IRD), FEN-UNSA (SNPTES, Sup Recherche), Fenec-UNEF-ID, SNIRS-CGC.

² Travailleurs du LURE à Orsay.

dications : Réduction du Temps de Travail à 35 heures - Non à la remise en cause des acquis en matière de congés, temps partiel - création nette d'emplois de titulaires en compensation - défense de nos régimes de retraite - ouverture de négociations sur les salaires - défense du Service Public et de ses missions

16 février

Le SNTRS-CGT s'adresse au DG de l'INSERM (GRISCELLI) : « Avec tout le respect que l'on doit à votre fonction, permettez-nous de vous dire que votre Journée Inserm des Directeurs d'unités, a ressemblé à une grand-messe où la plupart des participants n'ont pu que dire : "AMEN" malgré les griefs exprimés, en particulier, contre l'organisation de votre administration, contre la politique recherche du gouvernement et la manière dont vous la mettez en place à l'Inserm. Il est vrai que vous aviez invité les syndicats mais avec interdiction de s'exprimer es qualité. C'est triste dans une démocratie d'en arriver là, représenterions-nous un danger? (...).

Les objectifs prioritaires de l'organisme se traduisent au travers de vos programmes (APEX; PRISME, IDS) qui n'ont jamais été soumis pour avis aux instances scientifiques –en quelque sorte votre champ réservé –, au travers des six nouvelles intercommissions et des 12 propositions du CS émises dans le cadre de son rapport de conjoncture et de prospective. Cette politique sera mise en oeuvre au moyen d'actions incitatives –et d'un pilotage renforcé–, de votre mission scientifique, des actions ministérielles au travers du Fond National pour la Science (...), du Fond de la Recherche et de la Technologie (...), la coordination des Sciences du Vivant, et la RIO (Réunion Inter-Organismes). Ces priorités et le pilotage ministériel accru .seront également mis, en œuvre au travers des structures "externalisées", les IFR et d'une certaine manière par les universités (relayant le ministère) (...).

Tout ceci est l'illustration d'une politique libérale dure et non pure car entachée de centralisme technocratique qui doit vous faire jubiler. Monsieur le Directeur Général, soyez assuré, de notre détermination à contester cette politique et à la combattre avec les personnels de l'Institut ».

26 février

A l'appel des organisations syndicales³, plus de 2000 personnes de la recherche publique (organismes de recherche et recherche universitaire) ont manifesté, ce jour, de Jussieu au Ministère en charge de la recherche, rue de Grenelle.

16 mars

Les manifestations massives ont démontré le rejet de la politique du gouvernement et en particulier du ministre Allègre. Cette journée de luttes et de convergences du secteur public dans toute la France a été marquée par une importante mobilisation des enseignants. Entre 200 000 et 300 000 manifestants dans toute la France : 35 000 à Paris, 20 000 à Marseille, 11 000 à Toulouse, 10 000 à Grenoble, 15 000 à Rouen, 5 000 à Caen, 12 000 à Montpellier, 3 000 à Strasbourg, plusieurs milliers à Lyon,⁴ ... On n'avait pas vu une mobilisation unitaire d'une telle ampleur depuis 1995.

La Recherche publique et l'Enseignement Supérieur ont pris leur place dans cette journée revendicative, à l'appel de 19 syndicats, bien que l'on n'ait pas retrouvé dans toutes les régions l'importance de la mobilisation du 25 janvier.

28 mars

• Vote de représentativité non titulaires CNRS, INSERM, INRIA, IRD : Inscrits 2291, Votants 216 (9,42), Exprimés 204, FERC-CGT 45 (22,06), FSU 26 (12,74), SGEN-CFDT 54 (26,47), FO 25 (12,25), SUD 16 (7,84), CFTC 11 (5,39), CGC 11 (5,39), Autonomes 12 (5,88)

28 avril

Le SNTRS-CGT demande l'arrêt immédiat de l'expertise collective INSERM « Risque génétique et travail » demandée par l'INRS à l'INSERM.

Mars-Avril

Le SNTRS-CGT anime et soutient activement la lutte exemplaire des personnels du siège de l'INSERM. Il « appelle les personnels du siège à se réunir en AG dans le cadre de la préparation de la journée d'action du 16

³ Appel des mêmes organisations que le 25 janvier.

⁴ Appel CFDT (INRA, SGEN-CNRS, SGEN-INSERM, STREM...:IRD),, CGT (CEA,JFREMER, SNTRS [CNRS, INRIA, INSERM, IRD], INRA, FERC-Sup, INED, CEE), FEN-UNSA (SNPTES, Sup Recherche), FSU (SNCS [CNRS, INSERM, INRIA, IRD], SNESup, SNPCEN), SNIRS-CGC, UNEF, UNEF-ID.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

mars (Recherche et Enseignement). A l'ordre du jour, notamment, les mauvaises conditions de travail au siège, dont les personnels ne cessent de se faire l'écho auprès de nos camarades ».

3-4 mai

La loi sur la parité homme – femme est définitivement adoptée par le parlement.

10 mai

Un décret créant le Conseil d'orientation des retraites (COR) est publié.

27 mai

La CGT appelle à une manifestation pour les retraites, l'emploi et les salaires.

16 juin

Le Conseil syndical national a débattu de la situation dans nos organismes. Il appelle les sections à se réunir pour poursuivre ce débat, organiser des AG de personnels, à poursuivre notre travail de renforcement du syndicat parmi les chercheurs, les ITA et les retraités.

Il appelle à organiser l'action des personnels sur les questions de l'avenir des organismes comme sur les revendications concrètes des personnels (moyens, emploi, précarité, statut, primes, carrières, conditions de travail. ...).

Le CSN a élu deux camarades à la Commission exécutive : Régine CHAUME, Directeur de Recherche à l'IRD (ex-Orstom) et Marc DECASTER (retraité).

Exclusion d'un adhérent : Le CSN a entendu le rapport de la Commission qu'il avait mise en place en sa séance du 3 décembre 1999, sur la demande de la section de l'IRESKO d'exclure de la CGT un camarade du SNTRS, Samy SAIHI. Après une discussion où chaque membre du CSN a pu exprimer librement son opinion, un vote est intervenu. Sur la demande d'un camarade ce vote a eu lieu à bulletin secret. Sur les 42 camarades présents disposant de mandats délibératifs, 32 se sont prononcés pour l'exclusion, 4 contre. 2 camarades ont voté blanc et 4 se sont abstenus.

21 juin

Brevetabilité du génome humain : Collusion entre la Direction Générale de l'INSERM et les industriels des biotechnologies ? - Communiqué du SNTRS-CGT: « A la veille de l'annonce de son décryptage total, un débat national est en cours sur la question fondamentale : « peut-on breveter le génome humain ? ». De très nombreuses personnalités ou responsables politiques (pétition du Député Jean-François Mattei, Président de la République, ...) ont nettement pris position contre la brevetabilité du génome humain et cette position est partagée par de larges secteurs de la population.

En effet, la France a jusqu'au 30 Juillet 2000 pour transposer la directive 98/44/CE du Conseil Européen datée du 6 juillet 1998 sous peine d'une ouverture d'une procédure d'infraction. Ce texte prévoit que, si le génome n'est pas brevetable, la séquence d'un gène peut faire l'objet d'un brevet (...).

A la veille de la réunion des Ministres de la Recherche du G8 ce week-end à Bordeaux, le SNTRS-CGT, en tant que citoyens et représentants des travailleurs de la recherche, demande : l'abrogation de la directive européenne 98/44/CE du 6 Juillet 1998 sur les brevets ; la suspension des aides publiques à la course au dépôt de brevets sur le vivant, notamment dans le cadre du Génopole, du Génoplante et du réseau GenHomme récemment mise en place par le gouvernement et doté de 2 milliards de Francs, associant les entreprises privées, les associations caritatives (AFM, ARC, ...) et l'état ; l'interdiction de la prise de brevets sur le vivant, qui doit être déclaré patrimoine de l'humanité ; la mise en place au niveau mondial d'une initiative volontariste, s'appuyant sur les instituts publics de recherche et les universités, destinée à mettre dans le domaine public les données issues de la génomique.

Le SNTRS-CGT appelle les personnels de la recherche et l'ensemble de la population à se mobiliser pour refuser le brevetage du vivant, notamment en signant la pétition commune SNTRS-CGT et CGT INRA ».

Juin

• **Les camarades de l'IRD décident de rejoindre le SNTRS-CGT** : « En 1982, le SNTRS-CGT ne syndiquait que les ITA. Notre souhait d'un syndicat inter-catégoriel nous a poussés à créer un syndicat national affilié à la FERC-CGT: le SGPO-CGT, Depuis la transformation des statuts des organismes de la Recherche publique en EPST, et parallèlement l'harmonisation des statuts des personnels, nous a petit à petit rapprochés du giron du SNTRS-CGT, qui est le seul syndicat CGT du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA et maintenant de l'IRD.

« Les raisons de ce regroupement progressif dans une même organisation tiennent à la proximité des

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

situations (politique gouvernementale, statut des personnels, revendications ...) à une volonté de travailler plus étroitement ensemble et de rassembler nos forces pour mieux agir avec les personnels pour leurs revendications. Les actions menées pour la défense des CEC de l'IRD ont pu ainsi être mieux relayées et soutenues au niveau national ».

• Elections au Comité National CNRS :

ITA – Inscrits : 15172 ; Votants : 7678(50,61) ; Exprimés : 7526 ; SNTRS-CGT : 2638 (35,05) ; SGEN-CFDT: 2291 (30,44) ; SNIRS-CGC: 620 (8,24) ; FO : 752 (9,99) ; SNPTES : 1225 (16,78)

Chercheurs B1 – Inscrits : 6977 ; Votants : 3910 (56,04) ; Exprimés : 3830 ; SNTRS-CGT: 148 (3,86) ; SNCS-FSU: 1839 (48,02) ; SGEN-CFDT: 1314 (34,31) ; SNIRS-CGC: 48 (1,25) ; FO : 32 (0,84) ; Indépendants : 433 (11,31)

Commentaires : Le SNTRS-CGT perd 274 voix et progresse en % (+3,53), le SGEN-CFDT perd 810 voix et baisse en % (-3,13), le SNIRS-CGC continue de chuter, il perd 799 voix et baisse en % (-7,12), FO gagne 171 voix et progresse en % (+3,70) et le SNPTES est stable en voix et progresse en % (+3,03). Le SNTRS, pour la première fois depuis 1980 passe en tête chez les ITA au Comité National.

« Nous devons nous inquiéter de la baisse de participation dans tous les collèges (aux environs de 6%). Chez les ITA, nous avons été capables de présenter des listes dans un plus grand nombre de sections que tous les autres syndicats. Ce qui nous a mis en meilleure situation que les autres dans cette élection. Nous pouvons nous satisfaire de reprendre la première place chez les ITA Même s'il est satisfaisant d'obtenir un élu en A pour la première fois et trois en B, reste que nous n'avons pu présenter des listes que dans huit sections, c'est très insuffisant. Il nous reste encore beaucoup à faire en direction des collègues chercheurs. Ces résultats confirment les bons scores du syndicat aux CAP et, en B, nos résultats dans les sections où nous étions présents sont encourageants ».

10 Juillet

Une déclaration du SNTRS-CGT : *« THION : UNE RÉVOCATION JUSTIFIÉE ! A l'occasion de la tenue de la Commission Administrative Paritaire (CAP) des Chargés de Recherche le 4 juillet 2000, un tract du SNTRS-CGT a été diffusé au siège du CNRS. Ce tract ne représente pas, sur le cas de M. THION, la position du SNTRS-CGT.*

En tant que syndicalistes CGT et travailleurs scientifiques, nous combattons le racisme et le négationnisme avec la plus grande fermeté, ce combat a commencé bien avant que la loi elle-même ne les condamne. M. THION a fait usage de son titre de chercheur du CNRS et des moyens du service public pour apporter une contribution active au négationnisme (négarion du génocide nazi au cours de la Seconde Guerre Mondiale). A nos yeux cela justifie sa révocation. La négation de l'holocauste ne rentre pas dans le cadre du débat scientifique, ce n'est pas une opinion, c'est un délit.

Le négationnisme va à l'encontre de la démocratie. Et sans démocratie il n'y pas de syndicat indépendant, ni de possibilité de défendre les revendications des travailleurs.

Nos élus à la CAP ont voté, sans restriction, la révocation de M. THION. Ils l'ont fait après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et, notamment, du rapport fait à la CAP par la commission présidée par M. BEDARIDA. Le vote de la CAP a d'ailleurs été clair : unanimité de ses membres pour la révocation. ILS ONT EU RAISON !"

29 août

Le décret sur la RTT dans la Fonction publique d'Etat est paru au JO. C'est la version qui a été repoussée par les sept fédérations de fonctionnaires. Ce décret s'appliquera au plus tard en janvier 2002. Un certain nombre de dispositions sont renvoyées sur des arrêtés ministériels soumis aux CTP.

11 septembre

Projet SOLEIL : Le ministre de la recherche (Schwartzenberg) annonce la décision du gouvernement de lancer la construction d'un synchrotron de 3^{ème} génération à proximité de l'actuel LURE (Orsay). C'est le résultat d'une lutte de longue haleine. Il reste à définir le statut de ce nouvel outil. L'intention du ministère étant d'en faire une société de droit privé.

Déclaration du SNTRS-CGT : *« (...) Ce succès est le fruit de l'unité des personnels et de leurs syndicats du LURE, de la mobilisation des utilisateurs, celle des personnels du campus d'Orsay, l'appui de la communauté scientifique et de l'ensemble des organisations syndicales nationales et le soutien actif d'élus de la population*

trouvent ainsi un premier résultat. Le SNTRS-CGT souligne l'investissement particulier de la confédération CGT, en particulier par la venue de son secrétaire général Bernard Thibaud à Orsay, ainsi que des militants des structures départementales et régionales CGT dans la défense de ce projet et du service public de recherche (...).

14 septembre

La Commission exécutive du SNTRS-CGT apporte son soutien à la déclaration du Bureau National du 10 juillet 2000 : *"THION : UNE RÉVOCATION JUSTIFIÉE !"*

Adopté par : 17 voix pour, 7 contre et 1 refus de vote.

La CE rappelle le rôle des directions syndicales, défini par notre dernier congrès :

« IX.4.2. Le rôle des directions syndicales

Nous avons abandonné, depuis plusieurs années, la pratique du monolithisme des directions syndicales, car la diversité d'opinions, de sensibilités et d'expressions est, pensons-nous, une richesse et non un frein pour l'activité syndicale.

Les directions syndicales, si elles ne doivent pas être une représentation de courants, ne doivent exclure personne a priori. Elles doivent être ouvertes à des camarades prêts à s'investir pour mettre en oeuvre les décisions prises en congrès pour le niveau national et par les sections pour le niveau local. Elles doivent, dans la mesure du possible être à l'image des différentes catégories. Elles doivent veiller, quel que soit le niveau où elles se situent, au respect des statuts du syndicat et tout particulièrement à créer les conditions de son fonctionnement démocratique, de l'accès des adhérents aux responsabilités dans le syndicat. Elles doivent être les garants de l'indépendance du syndicat du gouvernement et des directions, de tous les partis et de toutes les églises. Chaque membre d'une direction syndicale rend compte de son activité à ceux qui l'ont élu.

IX.4.3. Améliorer le fonctionnement des instances nationales du syndicat

Il est indispensable de créer les conditions pour que la Commission Exécutive du syndicat soit pleinement la direction du syndicat. Le Bureau national doit préparer le travail de la CE et du Conseil Syndical National, mettre ceux-ci en situation de prendre leurs décisions, dans le cadre des orientations définies par le congrès. Les membres de la CE ont la responsabilité de veiller au respect des orientations du syndicat et à leur mise en oeuvre.

Les membres du Bureau National représentent le syndicat dans son entier, face aux divers pouvoirs mais aussi dans la vie du syndicat. Ils mettent en oeuvre les décisions de la CE et du CSN ».

Elle rappelle le rôle particulier du Secrétaire Général et des Secrétaires Généraux Adjointes.

« Ils ont un rôle de représentation du syndicat et une responsabilité particulière : celle de tenir compte dans leurs actes de l'avis du syndicat. Ils doivent dans tous les cas créer les conditions d'une élaboration collective des décisions. Et, lorsqu'il s'agit de questions graves, ils doivent créer les conditions pour aller au bout du débat. Dans leurs actes ils ne doivent pas faire prévaloir leur seule opinion personnelle ».

La CE décide de faire un bilan de l'activité du BN après un an de mandat et, également, un bilan de l'activité du secteur chercheurs. Le débat sur ces deux questions aura lieu à la CE du 7 décembre 2000. Elle décide de relancer un débat sur "liberté du travailleur scientifique, liberté de recherche". L'ensemble de ce point est adopté par 22 voix pour, 1 abstention et 2 refus de vote

La CE décide d'écrire à la direction générale du CNRS pour demander la mise en oeuvre de l'avis unanime de la CAP concernant S. THION et s'informer de la plainte en justice de la direction du CNRS. Adopté par 17 voix pour, 4 contre et 1 refus de vote

La CE s'adresse au Président des Etats-Unis pour exiger *"Vie sauve pour Mumia Abu Jamal"*.

Septembre

• Le SNTRS-CGT a demandé à être reçu par la nouvelle Directrice générale du CNRS dès sa nomination. En attendant cette rencontre, le Bureau national tient à réagir à l'interview que Mme Berger a donnée au journal *Le Monde* le 6 septembre : *« Comment G. Berger peut-elle affirmer qu'elle aura des moyens supplémentaires en crédits et en effectifs, qu'elle veut attirer des jeunes et les garder, sachant par ailleurs que le projet de budget 2001 accorde royalement 35 créations de postes de chercheurs et autant d'ITA pour le CNRS (sur 270 pour tous les EPST) ?*

(...) Les personnels de la recherche publique étaient en droit d'attendre un changement de la part du nouveau ministre et aussi de la nouvelle Directrice du CNRS.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

Les priorités que G. Berger affiche (sciences de la vie, sciences et technologies de l'information et de la communication donnant lieu à la création d'un nouveau département), ainsi que l'accent mis sur la valorisation et le partenariat avec l'industrie augurent mal de la suite.

Le SNTRS-CGT jugera aux actes, présentera toutes ses revendications à G. Berger et demandera l'ouverture de véritables négociations ».

• SOLEIL : une première victoire pour toute la recherche : « Un an après son arrêt de mort signé par Allègre, le synchrotron SOLEIL sera donc réalisé et sera implanté sur le plateau de Saclay. Ce succès est le fruit de l'unité des personnels et de leurs syndicats du LURE, de la mobilisation des utilisateurs, celle des personnels du campus d'Orsay, l'appui de la communauté scientifique et de l'ensemble des organisations syndicales nationales et le soutien actif d'élus de la population trouvent ainsi un premier résultat. Le SNTRS-CGT souligne l'investissement particulier de la confédération CGT, en particulier par la venue de son secrétaire général Bernard Thibaud à Orsay, ainsi que des militants des structures départementales et régionales CGT dans la défense de ce projet et du service public de recherche. »

20 octobre

La CE du SNTRS-CGT « appelle à organiser dans toutes les sections des réunions de syndiqués et des assemblées générales de personnels pour débattre des revendications (notamment la RTT et la résorption de la précarité) et de l'action nécessaire.

Elle appelle à diffuser largement le tract du syndicat sur la RTT. Elle décide de relancer le ministère en ce qui concerne les négociations sur la RTT et sur le recensement des personnels précaires. La CE propose de préparer une action nationale au mois de janvier dans les semaines qui précéderont l'ouverture de discussions sur la RTT dans les EPST".

Congrès de la FERC-CGT : La CE s'est « étonnée de la faiblesse du projet de document d'orientation sur les questions de l'éducation.

La CE propose des amendements qui ont trait à la lutte contre le négationnisme, à Soleil, à l'emploi, à la retraite, à la précarité, à la RTT, au salaire et au pouvoir d'achat. Ceux concernant les statuts de la FERC ont trait essentiellement à la place de représentants des branches fédérales et collectifs au Congrès et au CNF".

Motion sur la Palestine : « Le SNTRS-CGT condamne les attaques antisémites qui se sont développées ces derniers jours en France à la suite du déchaînement de la violence en Palestine, condamne la campagne médiatique qui vise en France à créer des affrontements entre "communautés" mises en avant artificiellement. Après la provocation d'Ariel Sharon, le gouvernement israélien a répondu par une intervention violente de son armée. Le SNTRS-CGT condamne l'assassinat de dizaines de palestiniens par les forces armées israéliennes et le lynchage par la foule des soldats israéliens.

Le SNTRS-CGT rappelle son engagement pour la paix, le respect des droits de tous les peuples de cette région en particulier ceux des palestiniens, qui ont été spoliés ».

Octobre

• A propos du projet de budget 2001 : le SNTRS-CGT dénonce l'art d'afficher des objectifs « ambitieux » et de ne pas y mettre les moyens.

• Le SNTRS-CGT diffuse un tract intitulé : " 35 heures et des créations d'emplois, pour améliorer nos conditions de vie et de travail ".

• Le SNTRS-CGT et la CGT-INRA lancent une pétition pour l'arrêt du brevetage du vivant : « L'extension des brevets aux génomes organise l'appropriation du vivant qui, jusqu'à récemment, était considéré comme non-brevetable. Initiée au Etats-Unis, cette dérive cherche à s'imposer au monde entier sous l'impulsion de quelques grands groupes transnationaux qui veulent ainsi s'assurer un nouveau marché. Le nouveau cadre juridique européen (directive 98/44/CE du 6 juillet 1998) qui n'offre aucune garantie sérieuse contre ces dérives est un pas supplémentaire vers la "marchandisation du vivant" (...).

C'est dans ce contexte que nous, citoyens et travailleurs de la recherche, demandons en particulier de façon urgente : - l'abrogation de la directive européenne 98/44/CE du 6 juillet 1998 sur les brevets ; - la suspension des aides publiques à la course au dépôt de brevets sur le vivant, notamment dans le cadre de Génoplante ; - l'interdiction de la prise de brevets sur le vivant, qui doit être déclaré patrimoine de l'humanité: le gouvernement français et les autres gouvernements européens doivent soutenir la proposition du groupe des pays africains à l'OMC demandant la révision de l'article 27.3b de l'accord sur la propriété industrielle ; - la mise

en place au niveau mondial d'une initiative volontariste, s'appuyant sur les instituts publics de recherche et les universités, destinée à mettre dans le domaine public les données issues de la génomique ».

Décembre

• Elections au CA du CAES du CNRS

Inscrits : 25742 ; Votants : 112099 ; Exprimés : 11741 ; SNTRS-CGT: 2839 (24,18) ; SGEN-CFDT: 3625 (30,87) ; SNCS-SNPCEN 2035 (17,33), SNIRS-CGC1587 (13,52) ; SNPTES : 711 (6,40) ; FO : 905 (7,71)

La baisse de participation est de 5,41 %. Les évolutions : Le SGEN-CFDT -0,76 %, Le SNCS-FSU+ 1,30 %, Le SNIRS-CGC-0,60 %, Le SNPRESS-FO + 0,13 %, Le SNPTES-FEN + 1.01 %, Le SNTRS-CGT - 1,08%. Nous obtenons 7 élus titulaires et 4 suppléants au CA du CAES et perdons 1 siège au profit du SNPTES-FEN.

Parmi les autres événements de l'année

- Le site web du SNTRS-CGT est ouvert.
- Le SNTRS-CGT compte 1136 adhérents.

2001

18 janvier

Grève dans la Fonction publique pour : « - Un net relèvement du minimum de rémunération ; - Une augmentation immédiate du point d'indice, couvrant la perte accumulée sur nos salaires, majorée d'au moins 1% ; - L'intégration des primes et indemnités dans les grilles indiciaires ; - L'amélioration des déroulements de carrière et une refonte de la grille indiciaire ; - la défense du statut de la Fonction Publique et du Code des pensions ».

19 janvier

A la CE de l'UGICT, Jean KISTER rappelle que « Avec les personnels de l'ISERES, le SNTRS-CGT demande à la Confédération, et notamment à l'UGICT, d'intervenir : 1) pour que ne soit pas affaiblies les capacités d'intervention de la CGT dans les domaines de recherche couverts par l'ISERES, 2) pour qu'un "état des lieux" sur la gestion financière de l'ISERES soit entrepris avant toute décision de plan social, 3) pour obtenir que la direction de l'ISERES engage le plus rapidement possible le dialogue avec les représentants légitimes des personnels et respecte la législation du droit au travail ».

30-31 janvier

Journées d'études du SNTRS-CGT sur : *Politique Scientifique ; Europe, Universités, Régions ; Europe, Universités, Régions ; Recrutement, Promotion, Evaluation, Carrière ; Recrutement, Promotion, Evaluation, Carrière ; Hommes / Femmes dans la Recherche.*

Janvier

• Elections aux CAP de l'IRD (résultats globaux) :

Inscrits : 1476 ; Votants 864 (58,54) ; Exprimés : 841 ; CGT : 140 (16,65) ; SGEN-CFDT: 390 (46,37) ; FO : 195 (23,19) ; FSU : 116 (13,79).

3 février

Dans l'édito du BRS : « Les décrets modifiant le statut des ITA et chercheurs des EPST et celui modifiant le statut des ITARF (Enseignement supérieur) sont parus. Il en aura fallu du temps (plus de deux ans) pour aboutir à ces décrets. Avec un résultat qui est bien loin de correspondre aux attentes des personnels concernés. Ils ont, ainsi que la CGT l'a dit au CTPM, un goût d'inachevé, de "trop peu". La non prise en compte de propositions essentielles émanant des organisations syndicales renforce encore ce point de vue (...).

Certaines mesures nous agréent. Ainsi en est-il: du rattrapage de carrière pour les "floués de Durafour" (victimes d'un reclassement défavorable lors de l'application des mesures Durafour) ; il s'agit d'un succès des camarades de la CGT-Inra ; du renforcement du corps de Assistants Ingénieurs dans le statut ; de l'amélioration des conditions de reclassement après changement de corps, notamment en ce qui concerne le passage en Assistant Ingénieur ; de l'extension à tous les corps d'ITA de la possibilité de se présenter aux concours externes en faisant valoir une qualification équivalente au diplôme ; du raccourcissement à un an du stage à l'embauche pour les Chargés de Recherche (18 mois jusque là) ; de l'application à l'ensemble des personnels des EPST des dispositions concernant les garanties en matière de mobilité non volontaire (seuls

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

les personnels des unités de recherche étaient cités dans le statut jusque là) (...).

D'autres sont insuffisantes : il s'agit de tout ce qui touche au déroulement de carrière des ITA, ITARF et chercheurs.

D'autres encore sont inacceptables : notamment la mise en place de doubles jurys pour les ITARF, des concours communs, de la présélection des candidats aux concours ITA, de la modification des BAP et des fiches d'emploi-type au niveau ministériel et des mesures de mise en oeuvre de la loi sur l'innovation, (...).

Des dispositions urgentes manquent (...) : la disparition du corps des AST (...) ; l'intégration des AJA et AJAP en AJT et en AJTP (...) ; un complément indispensable sur les instances d'évaluation chercheurs (pour tenir compte de la situation particulière de l'INRA) (...) ; un calcul des possibilités de changements de corps au choix basé au minimum sur 1/5 des nominations dans le corps (...) ; le relèvement des effectifs des grades supérieurs afin d'augmenter les possibilités de changements de grades au choix ; la possibilité pour les Commission Administratives Paritaires de proposer des inscriptions sur la liste d'aptitude (...).

Le débat sur les statuts des personnels ne doit pas en rester là. De réelles négociations doivent être ouvertes sans tarder pour aboutir à des améliorations substantielles des droits des personnels des EPST et de l'enseignement supérieur ».

22 mars

Grève et manifestations dans la fonction publique sur les salaires et le pouvoir d'achat (UGFF-CGT, FSU, UFFA-CFDT, UIAFP-FO, UNSA-Fonctionnaires, Interfon-CFTC et CGC-Fonctions Publiques)

27 mars

Action vers le ministère Afin d'obtenir l'ouverture de négociations sur nos revendications, la FERC appelle à une action vers le ministère, à l'occasion du CTP ministériel qui examinera les projet de modifications statutaires pour les Chercheurs et ITA des EPST et les ITARF de l'Enseignement supérieur.

12 avril

Lettre ouverte au gouvernement de la France, « *Droit à la santé dans les pays en développement : Au nom de la défense exclusive de leurs intérêts financiers, 39 multinationales pharmaceutiques ont introduit un recours auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et intenté un procès au gouvernement de l'Afrique du Sud.*

Dans un pays où 25% de la population est séropositive, ces trusts ont ainsi empêché l'application d'une loi votée en 1997, visant à permettre l'importation de médicaments génériques destinés aux thérapies anti-SIDA ainsi que le transfert de technologies de la part des pays qui fabriquent ces médicaments.

Les travailleurs scientifiques, regroupés au sein du SNTRS-CGT, s'insurgent contre le diktat inhumain de la loi du profit financier au mépris de la santé des populations. Ils demandent au gouvernement français :

- d'élever une protestation auprès de l'OMC afin que soit rendu caduc le recours introduit par les firmes pharmaceutiques,

- qu'il exige une renégociation de l'Accord sur les aspects des Droits de Propriété Intellectuelle touchant au commerce (ADPIC) issu des négociations commerciales multilatérales du GATT (avril 1994)

22 mai

Action interprofessionnelle du 22 mai, à l'appel de la CGT, avec manifs à Paris et dans les autres régions, regroupant les salariés du secteur privé et de la Fonction Publique sur : l'emploi, salaires, retraite.

30 mai

• Le Projet d'application de la RTT dans les EPST. Pour le SNTRS-CGT, ce projet est inacceptable : « – Il ne prévoit aucune création d'emploi – Il fixe la durée annuelle à 1600 heures (soit une base de 35 heures hebdomadaires et 25 jours de congés, au lieu des 32 actuels pour le CNRS et pour l'INSERM, par exemple) – Il impose la durée hebdomadaire sur 5 jours, sauf pour les personnels à temps partiel inférieur ou égal à 80%. Ce qui empêchera les agents à 90% de faire leur semaine en 4 jours – Il introduit l'annualisation et la flexibilité des horaires, en prévoyant des cycles hebdomadaires allant de 30 heures à 44 heures par semaine, sans limitation de durée des cycles – Il supprime de ce fait toute compensation d'heures supplémentaires entre la 36ème heure et la 44ème heure – Il laisse la hiérarchie décider des cycles de travail : ceux-ci seront fixés par règlement intérieur dans chaque unité ou service. Ce serait la fin de l'égalité des fonctionnaires devant le droit – Il laisse une très faible marge de liberté aux agents pour le mode de récupération de leurs jours RTT : seuls 30% des jours RTT pourraient être pris à la convenance des personnels, les autres jours seraient imposés – Il

prévoit un compte épargne temps sur 5 ans, qui permettrait de capitaliser non seulement des jours RTT mais également des jours de congé.

Nous revendiquons une RTT qui améliore les conditions de vie et de travail des personnels. Nous exigeons : – l'engagement de créer des emplois proportionnels à la RTT, engagement qui doit se traduire dans le projet de loi de finances 2002 – l'abandon de la référence annuelle à 1600 heures – le refus d'annualisation des horaires. Le décompte annuel ne doit être qu'une référence administrative – le passage aux 35 heures hebdomadaires et le maintien des 32 jours de congés (soit une référence annuelle de 1540 heures) – le maintien d'un système de récupération et d'indemnités pour travail en horaires décalés, de nuit, le week end, les jours fériés – la liberté de choisir les jours RTT ».

• Rassemblements devant le Ministère de la Recherche et dans les régions pour obliger le ministère à ouvrir de vraies négociations sur la RTT !

Mai

Le Secrétaire général de l'INSERM censure un droit de réponse syndical⁵ pour « La Vie du Siège » (compte rendu de la Réunion du Comité des Personnels du Siège INSERM du 3 avril 2001 concernant la mise en place de l'ARTT à l'INSERM).

14 juin

Extrait du Rapport au CSN sur les Contrats d'objectifs : « (...) La contractualisation du CNRS qui se prépare, consacre la volonté de contraindre et d'adapter toujours mieux le CNRS à des missions d'accompagnement des politiques libérales de l'économie qui, pour la recherche, sont définies dans le traité d'Amsterdam par : «renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'industrie européenne et de sa compétitivité». Le projet de contractualisation du CNRS avec l'Etat veut figer définitivement les options ministérielles dans un carcan. Pour faire passer ce projet, ils ont besoin de l'assentiment des personnels.

Il ne s'agit pas là de questions mineures. Un contrat d'objectif, à quelque niveau qu'il se situe, n'engage que celui qui est chargé de sa mise en œuvre. A aucun moment, dans le cas des contrats concernant les EPST, le gouvernement ne s'engage jamais sur les moyens (crédits et emplois) à mettre en place.

Il n'est bien sûr pas question de nous inscrire dans les objectifs stratégiques gouvernementaux, ni de nous contenter de dire non et voter contre. Nous nous sommes engagés auprès de personnels à faire des contre-propositions constructives pour la défense et la redynamisation des missions de service public, pour la démocratie dans la recherche, pour la prise en compte des revendications des personnels et le développement de l'emploi scientifique et à lutter pour obtenir la révision des lois et des décrets qui organisent un pilotage ministériel via la contractualisation ».

19 juin

Le magazine « La Recherche » s'attaque aux chercheurs en se mettant au service du gouvernement et des mandarins (Communiqué du SNTRS-CGT) : « Dans le numéro de juin 2001, le directeur de la rédaction du magazine "La Recherche" s'en prend violemment au statut de fonctionnaire des chercheurs français. Il prône la précarisation de l'emploi chercheur pendant toute la vie professionnelle et des carrières "au mérite" et en fonction du marché du travail comme dans les entreprises privées. Bien sûr Monsieur Olivier Postel-Vinay ne parle pas de qualifications et d'originalité. Il s'agit de mettre en place un système qui ne sélectionne pas les chercheurs les plus qualifiés ou les plus originaux mais d'imposer un système qui oblige les chercheurs à l'obéissance vis à vis du pouvoir et des mandarins. Monsieur Olivier Postel-Vinay est un dinosaure qui nous ressert encore une fois des vieilleries libérales que nous entendons dans les bouches des politiciens réactionnaires et des mandarins scientifiques depuis plus de trente ans. Il va jusqu'à dénoncer le Ministère de la Recherche parce qu'il ne va pas assez vite dans la remise en cause du statut actuel des personnels de la recherche

Les chercheurs en ont assez d'être menacés en permanence par tous ceux (pouvoir, mandarins, industriels) qui veulent les exploiter en les contrôlant de manière toujours plus serrée. Monsieur Olivier Postel-Vinay est-il vraiment à sa place à la tête d'un magazine intitulé "La Recherche ? »

26 juin

Les représentants de tous les syndicats refusent de siéger au CTPM pour marquer leur désaccord avec le

⁵ De l'ensemble des syndicats de l'INSERM.

projet d'arrêté sur la RTT dans les EPST. Un appel à la grève et à une manifestation (FERC-CGT) au ministère de la recherche, est lancé pour les soutenir.

28 juin

• Plus de 1500 doctorants ont défilé du Ministère de la Recherche à Matignon pour exiger une revalorisation des allocations de thèse. « Celle-ci est à 7500 francs bruts (le niveau du SMIC) depuis le 01/07/2001 pour des travailleurs scientifiques (pas des étudiants) dont le niveau de formation se situe entre bac + 5 et bac + 8 ! Ces travailleurs scientifiques contribuent à plus du quart des publications des équipes de la Recherche Publique. Ce constat est déjà accablant pour un gouvernement qui refuse de revaloriser significativement l'allocation de thèse. Mais la situation des doctorants est parfois plus dramatique dans le secteur biomédical et surtout dans les Sciences de l'Homme et de la Société. Certains sont payés par des libéralités (donc pas de cotisations sociales sauf "volontaires", payées par le doctorant), d'autres par des caisses noires et d'autres encore sont même bénévoles et travaillent "à côté" pour vivre. On est donc face à une forme de travail clandestin. Le gouvernement est parfaitement au courant de cette situation ».

• Lettre ouverte du SNTRS-CGT au DG de l'INSERM, sur les orientations contenues dans le texte de l'appel d'offres du programme "AVENIR 2001" : Il y est qualifié d'instrument puissant de pilotage pour contourner les instances scientifiques et déstabiliser l'INSERM, de système "d'arrosage" clientéliste et d'outil de développement de la précarité.

« Ne comptez pas sur nous, Monsieur le Directeur Général, pour cautionner à travers 'Avenir 2001' l'affaiblissement du rôle scientifique de l'INSERM, sa mise sous tutelle par les lobbies et, avec les associations dites "caritatives" comme l'AFM, l'extension de la précarité.

Juin

• Elections au Conseil d'administration du CNRS :

Inscrits 24241 ; Votants 11089 (45,74) ; Exprimés : 10849 ; SNTRS-CGT: 2259 (20,82) ; SNCS-SNPCEN : 2010 (18,53) ; SGEN-CFDT: 3555 (32,77) ; SNIRS-CGC: 1359 (12,53) ; SNPTES : 598 (5,51) ; FO : 1068 (9,84)

• **Elections au Conseil scientifique du CNRS**

ITA - Inscrits : 20602 ; Votants : 8014 (38,90) ; Exprimés : 7780 ; SNTRS-CGT: 2903 (29,68) ; SNCS-FSU: 471 (6,05) ; SGEN-CFDT: 2355 (30,27) ; SNIRS-CGC: 902 (11,59) ; SNPTES : 1006 (12,93) ; FO : 737 (9,47)

Chercheurs B1 – Inscrits : 6790 ; Votants : 2700 (39,76) ; Exprimés : 2642 ; SNTRS-CGT: 275 (10,41) ; SNCS-FSU: 966 (36,56) ; SGEN-CFDT: 689 (26,08) ; SNIRS-CGC: 299 (11,32) ; FO : 119 (4,50) ; Autonomes : 294 (11,13) • **Elections aux CAP de l'INSERM : Le SNTRS-CGT 1er syndicat, tous corps confondus !**

ITA Inscrits 2739 ; Votants : 1589 (58,01) ; Exprimés : 1571 ; SNTRS-CGT: 697 (44,37) ; SNCS-FSU: 11 (0,70) ; SGEN-CFDT: 454 (28,90) ; SNIRS-CGC: 259 (16,49) ; CFTC : 242 (15,40)

Chercheurs – Inscrits : 1906 ; Votants 988 (51,84) ; Exprimés : 977 ; SNTRS-CGT: 113 (11,57) ; SNCS-FSU: 463 (47,39) ; SGEN-CFDT: 236 (24,16) ; SNIRS-CGC: 165 (16,89)

ITA+Chercheurs – Inscrits : 4645 ; Votants : 2577 (55,48) ; Exprimés : 2548 ; SNTRS-CGT: 810 (31,79) ; SNCS-FSU: 474 (18,60) ; SGEN-CFDT: 690 (27,08) ; SNIRS-CGC: 424 (16,64) ; CFTC : 242 (9,50)

Pour la première fois le SNTRS-CGT est le premier syndicat tous corps confondus à l'INSERM !

Chercheurs. Le SNTRS-CGT obtient 56 voix et 6,4% de plus sur 1998, sur les 2 CAP Chercheurs (DR+CR). Le SNCS-FSU perd 3,1% et n'atteint plus la majorité sur l'ensemble des chercheurs. Le SGEN-CFDT progresse de 1,6%. Le SNIRS-CGC perd 4,9%.

Le SNTRS-CGT conforte sa première place chez les ITA avec 157 voix et 11,1% de plus sur 1998. Le SGEN-CFDT progresse légèrement de 0,5%. Le SNIRS-CGC perd 9,4%. La CFTC perd 3%. Le SNCS-FSU, qui se présentait pour la première année (en IR) obtient 0,7% sur l'ensemble des CAP ITA.

5 juillet

Au CTP ministériel la FERC-CGT a refusé de siéger⁶ : L'ensemble des organisations syndicales avait boycotté le Comité Technique Paritaire Ministériel (Enseignement supérieur- Recherche) du 26 juin 2001, puisque le Ministère avait refusé d'infléchir ses positions sur la RTT, en particulier sur les 1600 heures, le nombre de jours de congés annuels et la non création d'emploi. Le CTP du 26 juin n'avait donc pu se tenir, faute de quorum ».

⁶ Deuxième séance suite au refus de siéger de tous les syndicats, le 5 juillet.

5 Deuxième séance suite au refus de siéger de tous les syndicats le 5 juillet.

Le CTPM a été reconvoqué dans la foulée pour le 5 juillet, avec le même ordre du jour et les mêmes textes. Dans ce contexte, la FERC-CGT a refusé de siéger, ainsi que la FSU et FO. Le SGEN-CFDT a quitté la salle du CTPM quand a été abordé le point RTT. Seule L'UNSA (ex-FEN) a siégé, en annonçant qu'elle voterait contre le projet d'arrêté.

25 juillet

Déclaration commune de la Fédération des Industries Chimiques CGT et Confédération Générale du Travail : « *Le gouvernement doit empêcher Aventis de brader son potentiel des sciences de la vie en France et en Europe* »

Août

« *La lutte contre le harcèlement moral, une revendication qui s'affirme de plus en plus dans les entreprises privées comme dans la Fonction Publique* ». Le SNTRS-CGT publie un dossier sur ce sujet dans le BRS n°373

12 septembre

Communiqué du bureau National du SNTRS-CGT et de la section du SNTRS-CGT du LURE : « *Grâce à l'action des personnels du LURE, le CNRS est contraint d'accepter : la création d'une UR SOLEIL, l'affectation des personnels CNRS, l'évaluation des personnels de l'UR Soleil et de l'activité scientifique de la société civile par les instances du CNRS.*

Après avoir pris connaissance des nouvelles propositions de la direction générale du CNRS, c'est à l'unanimité que l'ensemble des personnels du LURE, réunis en AG, à l'instigation des organisations syndicales SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT, SNPCEN-FSU, ont décidé la reprise de leur collaboration au projet SOLEIL et la fourniture du faisceau (...).

Ce succès incontestable reste cependant fragile et nous devons rester vigilants pour qu'il ne soit pas remis en cause, car les risques existent (...). ».

22 septembre

La FERC-CGT, la FSU, le SGEN-CFDT et l'UNSA-Éducation appellent les personnels de l'éducation, de la Jeunesse et des Sports, de la Recherche, à l'action sur : temps de travail, emploi, précarité.

16 octobre

Halte à la guerre ! Halte au terrorisme ! – Déclaration du SNTRS-CGT : « *(...) Agir contre les actes terroristes est une nécessité qui doit s'exercer dans le respect des règles du droit international. Cependant il est hors de question de répondre à de tels crimes avec les moyens de leurs auteurs. Si tel était le cas, ceux-ci auraient atteint leur but.*

Le fanatisme de ceux qui acceptent d'aller au suicide en provoquant la mort de milliers de personnes n'explique pas tout : il faut examiner les raisons pour lesquelles certains ont perdu tout sens commun, pourquoi d'autres pourraient en faire autant et savoir qui sont les vrais commanditaires de ces attentats.

Au niveau international se mène une politique de plus en plus au détriment des peuples, notamment ceux des pays sous développés. Le droit d'une grande partie des peuples est nié au profit des Etats les plus riches qui s'arrogent le droit de dicter leurs volontés aux peuples du monde entier. Le chef de file de cette politique est le gouvernement des Etats-Unis. Mais nous ne devons pas oublier les responsabilités d'autres gouvernements dont ceux de l'Union Européenne et des trusts internationaux. Cette situation sert de prétexte à ceux qui perpètrent ces actes terroristes.

Déclencher la guerre et appeler à l'union sacrée contre le terrorisme sans remédier à cette politique de deux poids et deux mesures, c'est s'enfermer dans une vision que tente de nous imposer le gouvernement des USA, vision où s'affronteraient "l'empire du bien" symbolisé par les Pays Occidentaux et "l'empire du mal" symbolisé par l'Islam et tous les pays dominés.

La solution ne peut donc passer par une nouvelle guerre dont, nous l'avons déjà vu il n'y a pas si longtemps, les seuls à en subir massivement les conséquences sont les populations civiles. Une telle guerre risque par ses répercussions, d'être dévastatrice et pas seulement en Afghanistan.

La logique de guerre sert, en outre, d'alibi à une politique sécuritaire, à la remise en cause des libertés individuelles et collectives et aux licenciements. Le SNTRS-CGT s'oppose partout aux interdits de se réunir, de circuler ou de revendiquer et de défendre les droits des salariés. Cela à quelque niveau que ce soit.

Tout cela fonde notre refus d'une guerre qui ne fait que commencer.

Il est temps que les peuples s'unissent pour combattre la pauvreté et établir de nouvelles coopérations, entre nations, pour imposer la paix et le désarmement".

21 septembre

AZF - Communiqué SNTRS-CGT et SNCS-FSU : « Après la catastrophe de Toulouse, l'activité des universités et de la recherche doit continuer – (...) l'explosion d'un stockage de nitrate d'ammonium à l'usine de la Grande Paroisse (Groupe TOTAL-ELF-FINA) a ravagé la ville. On compte 29 morts, une vingtaine de disparus et plus de 2000 blessés. Les syndicats de la recherche assurent les familles des victimes, les salariés des entreprises et les populations concernées de leur solidarité totale dans cette épreuve. Le souffle de l'explosion a détruit de nombreux logements, de nombreuses entreprises, établissements scolaires et a touché gravement les universités et les laboratoires de recherche. Par miracle, on ne compte que des blessés parmi les personnels de l'université et les étudiants.

Les laboratoires et établissements universitaires les plus touchés sont l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Chimiques, le laboratoire de Génie Chimique et l'IUT de Génie Chimique, tous situés à 500 mètres de l'explosion. Ces établissements et ce laboratoire sont définitivement détruits. L'onde de choc a également gravement endommagé l'Université du Mirail, dont la Maison de la Recherche, la cité universitaire Daniel Faucher. Des dégâts sont également à déplorer à l'Institut de Mécanique des Fluides, à l'Université Paul Sabatier, à l'INSA, à l'Université des Sciences Sociales et dans de nombreux laboratoires du CNRS, de l'INSERM, etc..

Durant ces événements, le personnel toutes catégories confondues a fait preuve d'un sens remarquable du service public, pour protéger les personnes et les biens. Il s'agit maintenant de faire le bilan et de reconstruire.

L'Etat, en charge de la recherche et de l'enseignement supérieur, doit prendre ses responsabilités et débloquer immédiatement les crédits nécessaires dont le montant doit correspondre à l'ampleur du désastre.

Les redémarrages des activités doivent se faire de façon urgente pour les étudiants et les laboratoires. Il faut prévoir les reconstructions nécessaires. Il faut assurer à l'ensemble des 120 000 étudiants de Toulouse la possibilité de reprendre les cours le plus rapidement possible. Il faut permettre aux doctorants et aux chercheurs de reprendre leur travail dans des conditions normales.

Des solutions existent pour l'urgence : Toulouse dispose de locaux vides, casernes, locaux universitaires en restructuration, bureaux et locaux industriels, qui peuvent être aménagés, réquisitionnés ou loués.

La reconstruction nécessaire des locaux d'enseignement et de recherche doit être envisagée dès maintenant.

Les syndicats de la recherche, SNTRS-CGT et SNCS-FSU, demandent aux autorités de prendre leurs responsabilités. Ils ont décidé de rencontrer les présidents d'universités et les responsables de la recherche dans les jours à venir. Ils demandent à ce que les personnels et les étudiants soient associés aux cellules de crise qui sont ou vont être mises en place et aux décisions qui doivent être prises pour le long terme

Octobre

• Elections aux Conseils Scientifiques de Départements (CSD) du CNRS :

ITA – Inscrits : 20594 ; **Votants :** 8370 (40,64) ; **Exprimés :** 8128 ; **SNTRS-CGT :** 2213 (27,23) ; **SGEN-CFDT:** 2664 (32,78) ; **SNIRS-CGC:** 869 (10,69) ; **FO :** 1271 (15,64) ; **SNPTES :** 1111 (13,67)

Chercheurs A - Inscrits : 13190 ; **Votants :** 5727 (43,42) ; **Exprimés :** 5559 ; **SNTRS-CGT :** 280 (5,04) ; **SNCS-FSU:** 2561 (46,07) ; **SGEN-CFDT:** 1967 (35,38) ; **SNIRS-CGC:** 477 (8,58) ; **Indépendants :** 274 (4,93)

Chercheurs B - Inscrits : 19697 ; **Votants :** 6695 (36,99) ; **Exprimés :** 6484 ; **SNTRS-CGT :** 691 (10,66) ; **SNCS-FSU:** 3140 (48,43) ; **SGEN-CFDT:** 2029 (31,29) ; **SNIRS-CGC:** 572 (8,82) ; **FO :** 52 (0,80)

Commentaires : Faible participation à ces élections qui venaient après celles au Conseil Scientifique et au Conseil d'Administration du CNRS, avec un corps électoral beaucoup plus grand (ITARF, enseignants-chercheurs, enseignants).

Le SNTRS-CGT est stable, il fait des résultats intéressants en A (un peu plus de 5%) et en B (un peu plus de 10%), sachant qu'il ne se présentait pas dans tous les départements. Le SNTRS-CGT commence à avoir un écho chez les chercheurs et les enseignants-chercheurs.

Dans le Collège C, le SNTRS-CGT se maintient malgré son absence en PNC où il est très représentatif avec le SNPCEN, suite à l'interdiction de présenter notre liste (nous avons déposé un recours).

Le SNCS-FSU recule au bénéfice du SGEN-CFDT, même chez les A.

• **Manifestations importantes de gendarmes** (en grosse majorité des sous-officiers d'active) en tenue, dans leurs véhicules de service, et armés, sur tout l'ensemble du territoire français et notamment sur les Champs-Élysées pour réclamer de meilleures conditions de travail, des moyens matériels, une compensation pour le nombre d'heures de travail très élevé travaillé, et du personnel supplémentaire. Malgré l'interdiction stricte imposée par la loi française dans leur statut militaire, ces événements pudiquement appelés "grogne" sont en fait **la première grève des gendarmes français** (Si l'on ne tient pas compte de leur grève du 13 août 1944 qui se déroulait dans un contexte bien particulier : la Libération)⁷.

16 Novembre

Le SNTRS-CGT appelle à un rassemblement à l'Assemblée Nationale, au moment du vote du budget de la recherche.

30 novembre

Manifestations à l'appel de 19 organisations syndicales (Culture, recherche, agriculture, affaires étrangères, collectivités territoriales, enseignement supérieur, travail et affaires sociales)⁸, *pour gagner ensemble une vraie RTT* : - *Porteuse de progrès social pour tous* ; - *Avec les 35 heures hebdomadaires sans annualisation ni flexibilité* ; - *Créatrice d'emplois statutaires, résorbant la précarité* ; - *Consolidant les acquis sociaux*.

6 décembre

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à l'action contre l'application d'une RTT au rabais à l'INSERM (AG dans les labos, les services, les ADR, PETITION intersyndicale-Lettre Ouverte au Ministre), appel à un rassemblement devant le Conseil d'Administration de l'INSERM.

Parmi les autres événements de l'année

• **Elections au Conseil d'Administration de l'IRD :**

ITA – Inscrits : 745 ; Votants : 353 (47,38) ; CGT : 92 (27,38) ; CFDT : 134 (39,88) ; FO : 110 (32,74)

Chercheurs – Inscrits : 760 ; Votants : 337 (44,34) ; CGT : 33 (10,06) ; CFDT : 149 (45,43) ; FO : 57 (17,38) ; FSU : 89 (27,13)

• Le SNTRS-CGT compte 1186 adhérents.

2002

24 janvier

La FERC-CGT, le SGEN-CFDT, la FSU, la FAEN et l'UNSA-Education appellent à une grève et à des manifestations, dans l'Education Nationale, la Recherche Publique, la Culture, la Jeunesse et Sports et l'Enseignement Agricole Public et exigent du gouvernement l'ouverture de négociations.

30 et 31 janvier

Journées d'Etudes du SNTRS-CGT

Février

Deux tracts du SNTRS-CGT à l'INSERM : « *Scientifiques de l'INSERM, Ingénieurs, Techniciens, Administratifs, Chercheurs, révoltez-vous !* »

14 mars

A CGT appelle à participer aux Euro-manifs de Barcelone, Bruxelles, Nice et Paris (à l'occasion du Sommet Européen).

15 mars

⁷ Ces événements ont fait suite à une campagne de grève du zèle et à un envoi en masse de lettres anonymes à la presse émanant de gendarmes d'active lors de l'été 1989, qui avaient abouti à la mise en place de "pseudo" structures de concertation dans les armées.

⁸ CFDT-Culture – CCT-Culture – CFTC-Culture - Syndicat National des Affaires Culturelles FSU - Syndicat national des services culturels UNSA - Syndicat national des enseignants artistes UNSA - Syndicats des bibliothèques UNSA Syndicat national des administratifs et des techniciens de l'environnement, de l'architecture et de l'urbanisme UNSA - SUD-Culture - Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS) CGT - Syndicat CGT de l'institut National de la Recherche Agronomique Syndicat CGT du Ministère de l'Agriculture - Syndicat CGT du Ministère des Affaires Étrangères - Syndicat national de l'administration scolaire universitaire et des bibliothèques FSU - SUD-Travail - SUD-Rural - SUD-Collectivités Territoriales - CGT Travail et Affaires Sociales SUD-ANPE - SUD-Education- Syndicat CGT de l'Enseignement supérieur (FERC-SUP).

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

A l'appel du SNTRS, du SNCS, du SNESup et du SNPCEN un rassemblement est organisé au siège du CNRS à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration (action pour le rejet du contrat d'objectifs Etat-CNRS).

16 mars

Dans les conclusions du Conseil européen de Barcelone figure le souhait que l'âge moyen effectif de cessation de l'activité professionnelle soit retardé dans les pays de l'Union de 5 ans d'ici à 2010.

9 avril

Action contre le classement des ITA dans les unités et en régions : il y a environ 100 personnels rassemblés dans le Hall de l'INSERM.

15 avril

IRAK (Déclaration de la CGT) : « Les désastres de la guerre : Il s'avère une fois de plus aujourd'hui que les populations civiles sont toujours les premières victimes des guerres. Celle d'Irak, imposée par les gouvernements des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, contre la majorité des Etats et des opinions publiques, a été particulièrement meurtrière. Elle frappe durement des populations déjà maltraitées, soumises à l'embargo et à un régime dictatorial. Morts, blessés, handicapés, mais aussi destructions de biens matériels et moraux, de patrimoines.

L'Irak est un pays d'une grande richesse historique et patrimoniale dont l'apport dépasse ses frontières. Il s'agit d'un bien de l'humanité tout entière et des peuples.

Son histoire plonge ses racines plus de 6 000 ans avant notre ère. Malgré un régime dictatorial, la pauvreté imposée, le peuple Irakien a toujours su préserver ce patrimoine et le mettre à disposition de nombreux historiens, de nombreux chercheurs, de nombreux scientifiques de toutes nationalités, l'ouvrir à la diversité des peuples du monde et à la diversité des cultures. Ce capital culturel est aussi un facteur de paix, de rencontres, d'échanges, de compréhensions.

Comme l'immense majorité de notre population, la CGT est indignée et scandalisée de voir cet héritage massacré et livré aux exactions et pillages parce que les forces d'occupation américaines et anglaises ont trop longtemps refusé le devoir qui leur incombe, de par la convention internationale de Genève, de le protéger.

Cette guerre est programmée depuis de nombreux mois. Les forces d'occupation ont planifié de longue date leur intervention en Irak. Ainsi, elles ont su protéger le Ministère du pétrole et les puits.

Aucune paix, aucune libération durable ne peuvent se construire sur l'anéantissement de la mémoire et de l'histoire d'un peuple, sur les décombres d'apports essentiels aux civilisations. Tout doit être fait pour préserver ce patrimoine".

27 avril

A Paris à l'appel de plus de 80 associations, syndicats, partis politiques, manifestation anti-Le Pen.

1er mai

Mobilisation, de grande ampleur, dans tout le pays, notamment le 1er mai, entre les deux tours de l'élection présidentielle, à l'appel des confédérations syndicales. Il s'est agi d'une prise de conscience civique et républicaine, tout particulièrement chez les jeunes qui ont mesuré la nécessité de s'engager face à une situation dangereuse (présence de Le Pen au second tour des présidentielles).

19 mai

Manifestation pour la défense des retraites.

Mai

• Elections au CNAS (CAES) de l'INSERM :

ITA et Chercheurs - Inscrits 5337, Votants 2678 (53,28), Exprimés 2642, SNTRS-CGT 584 (22,10), SNCS-FSU487 (18,43), SGEN-CFDT1157 (43,73), SNIRS-CGC:414 (15,67)

3 juin



Manifestation pour les retraites.

7 juin

A propos d'un appel au boycott des élections aux CAP : « *Sud-Education Académie de Créteil affirme que ses listes ont été invalidées par la direction du CNRS et appelle au boycott du 1^{er} tour des élections aux CAP du CNRS pour protester contre "cette atteinte à la démocratie syndicale". C'est une façon plutôt tendancieuse de présenter les choses.*

Tout d'abord les listes SUD n'ont pas été "invalidées" car aucune liste SUD n'a été déposée auprès de la commission électorale. Si SUD l'avait fait, elles auraient été refusées car ce syndicat ne remplit pas les conditions nécessaires pour présenter des candidats au 1^{er} tour des élections de CAP de la Fonction Publique d'État (...)

L'accentuation de la division syndicale est facteur d'affaiblissement de la capacité d'action des salariés. Ceux-ci aspirent à l'unité syndicale, ils ne comprennent pas toujours les raisons des divisions actuelles, ils n'ont aucun intérêt à favoriser la division et l'affaiblissement global de la représentativité syndicale ».

Juin

• Résultats des élections au CA de l'INSERM

ITA – Inscrits : 2665 ; Votants : 1385 (51,97) ; Exprimés : 1370 ; SNTRS-CGT : 500 (36,50) ; SGEN-CFDT: 522 (38,10) ; CFTC : 114 (8,32) ; SNIRS-CGC: 234 (17,08)

Chercheurs – Inscrits : 1942 ; Votants : 971 (50,00) ; Exprimés : 965 ; SNTRS-CGT : 91 (9,43) ; SNCS-FSU: 449 (46,53) ; SGEN-CFDT: 292 (30,26) ; SNIRS-CGC: 133 (13,78)

Juillet

Un article dans le BRS : A propos de la charte du management, soumise au Conseil d'Administration : "Qui va vouloir troquer un costume de directeur de laboratoire pour un uniforme d'adjudant-chef ?"

2 août

Le gouvernement décide d'assouplir la durée légale du travail par un décret portant le quota d'heures supplémentaires autorisées à 180 heures (130 auparavant).

Septembre

• Elections au CAP du CNRS (2 tours)

ITA – Inscrits : 13295 ; Votants : 6957 (52,33) ; Exprimés : 6836 ; SNTRS-CGT : 2123 (31,06) ; SGEN-CFDT: 2270 (33,21) ; SNIRS-CGC: 884 (12,93) ; SNPTES : 909 (13,30) ; FO : 630 (9,22) ; SUD : 20 (0,29)

Chercheurs – Inscrits : 11301 ; Votants 5434 (48,08) ; Exprimé : 5367 ; SNTRS-CGT : 571 (10,64) ; SNCS-FSU: 2141 (40,04) ; SGEN-CFDT: 1613 (30,05) ; SNIRS-CGC: 791 (14,74) ; FO : 243 (4,53)

Juillet

Un article dans le BRS : A propos de la charte du management, soumise au Conseil d'Administration : "Qui va vouloir troquer un costume de directeur de laboratoire pour un uniforme d'adjudant-chef ?"

2 août

Le gouvernement décide d'assouplir la durée légale du travail par un décret portant le quota d'heures supplémentaires autorisées à 180 heures (130 auparavant).

Septembre

• Elections au CAP du CNRS (2 tours)

ITA – Inscrits : 13295 ; Votants : 6957 (52,33) ; Exprimés : 6836 ; SNTRS-CGT : 2123 (31,06) ; SGEN-CFDT: 2270 (33,21) ; SNIRS-CGC: 884 (12,93) ; SNPTES : 909 (13,30) ; FO : 630 (9,22) ; SUD : 20 (0,29)

Chercheurs – Inscrits : 11301 ; Votants 5434 (48,08) ; Exprimé : 5367 ; SNTRS-CGT : 571 (10,64) ; SNCS-FSU:

2141 (40,04) ; SGEN-CFDT: 1613 (30,05) ; SNIRS-CGC: 791 (14,74) ; FO : 243 (4,53)

15 octobre

Une motion votée à l'unanimité par le Conseil Scientifique du CNRS : « (...) *En proposant de réduire de plus du quart le nombre de postes mis au concours chercheur à l'entrée au CNRS, alors même que le flux des départs à la retraite s'accélère, et en baissant de 17% les Crédits de paiement de l'organisme, les autorités de tutelle prennent la grave responsabilité d'affaiblir le potentiel de recherche et de compromettre la compétitivité internationale de la France. Dans certains domaines, les décisions prises seront lourdes de conséquences. Elles fragilisent la place de la France dans la construction en cours d'un espace européen de la recherche et*

constituent un signal négatif à l'adresse des jeunes générations.

Le conseil scientifique du CNRS demande que des mesures soient prises au plus vite pour inverser le processus engagé par les mesures annoncées. Il demande à la présidente du conseil scientifique d'intervenir en ce sens auprès de Monsieur le Président de la République, de Monsieur le Premier ministre, de Monsieur le ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche et de Madame la ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles Technologies ».

17 octobre

Recherche Publique : Avec les autres syndicats de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur le SNTRS-CGT appelle à participer à la grève et à des manifestations, « pour imposer d'autres choix budgétaires, ainsi que des négociations sur l'ensemble des revendications en matière d'emplois, de carrières et de salaires, de conditions de travail et de développement de la recherche publique ».

4 novembre

Rassemblement devant le Ministère de la Recherche pour exprimer le rejet du projet de budget 2003 et exiger du gouvernement des créations d'emplois d'ITA et de Chercheurs et des moyens budgétaires en hausse.

26 novembre

Action organisée par les organisations syndicales des services publics (Cheminots, Fonction Publique), pour la défense des droits et du service public

26-29 novembre

24ème congrès du SNTRS-CGT

Dans le rapport introductif : « Si tous les autres EPST sont atteints par la baisse de crédits récurrents, c'est le CNRS qui subit l'attaque la plus forte : moins 17%, du jamais vu ! Ce qui conduit les unités à rechercher plus encore des financements contractuels et les organismes à perdre encore plus de leur autonomie. Mais leur reste-t-il encore une once de cette autonomie ? De plus en plus de décisions concernant les organismes et les orientations de la recherche publique sont du seul ressort du ministère, de ses experts et technocrates.

Les raisons d'être inquiets concernant les moyens des EPST sont encore avivées par ce que nous avons entendu au ministère le 4 novembre : un collectif budgétaire est en préparation, ils n'en donnent pas le contenu et « espèrent » que la recherche ne sera pas touchée.

A cela s'ajoute la menace d'un blocage des crédits 2002, y compris ceux liés aux conventions pluriannuelles. Ce qui conduirait à empêcher les labos et services de dépenser une trop grande partie de leurs réserves avant la fin de cette année ».



(...) « A cela s'ajoutent les suppressions d'emplois : 150 suppressions de postes de Chercheurs (dont 137 pour le seul CNRS). C'est une attaque sans précédent : jamais jusque-là les organismes de recherche n'avaient subi de suppressions de postes de chercheurs titulaires.

Dans le même temps le gouvernement met en place 400 CDD Post-doc. Cela marque la volonté d'une précarisation organisée des jeunes chercheurs. Cette décision répond aux vœux anciens d'APFELBAUM (1990) et plus récents de C BRECHOT l'actuel directeur général de l'INSERM : institution d'une période de précarité des jeunes chercheurs et recrutement des meilleurs sur postes de titulaires après 40 ans. Ces deux décisions montrent qu'il s'agit d'une attaque majeure contre l'emploi scientifique ! »

« (...) Les statuts des personnels : C'est une conquête essentielle pour les personnels de la recherche comme pour tous les travailleurs de la fonction publique, et le fruit de longues luttes. Le patronat et le pouvoir le considèrent comme un frein dans la mise en place de leur politique. Il en est de même pour tous les droits collectifs acquis par les travailleurs dans tous les secteurs. Nombreux sont les personnels confrontés à des remises en cause de droits statutaires ».

« La criminalisation de l'action militante : Les libertés syndicales aussi sont en danger comme en témoignent

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

les nombreux militants syndicaux de toutes obédiences, les militants d'associations, poursuivis voire emprisonnés ou menacés de l'être. La justice est en passe de criminaliser l'action militante. La presse parle beaucoup ces temps-ci des ennuis d'un militant paysan, mais évite soigneusement d'informer sur les nombreux autres cas. Dans le même temps la politique du tout sécuritaire se met en place.



Le gouvernement fait des choix clairs : privilégier l'armée, la police et en général la répression en réduisant les dépenses publiques en matière d'aides sociale, d'éducation, de culture et de recherche. Si cela n'est pas nouveau, les attaques sont fortes, en témoigne la volonté affichée de criminaliser les plus faibles (les mendiants). »

Les votes du congrès

Le rapport d'activité a été adopté dans les sections du syndicat par 248 voix pour, 0 contre et 9 abstentions.

Le rapport sur la trésorerie du syndicat et le quitus à la trésorière nationale ont été adoptés à l'unanimité.

Le document d'orientation amendé a été voté par 74 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Le document d'action revendicative amendé a été voté par 70 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.



Secrétaire Générale : Annick KIEFFER (Iresco)

Secrétaires Généraux Adjoints : Jean KISTER (Inserm K.Bicêtre), Michel PIERRE (Inserm K.Bicêtre), Sophie TOUSSAINT LEROY (Iresco)

Trésorier national : Hervé TRULLARD (Lille)

Bureau National (en plus) : Denis CLAISSE (Villejuif), Michel COUSY (Orsay), Nadine ELIE-NDIAYE (Michel-Ange), Michel GRUSELLE (Jussieu), Carlos LABAT (Inserm), Gérard MANDVILLE (Orsay), Daniel STEINMETZ (Midi-Pyrénées)

Commission exécutive (en plus) : Jacques AUDIN (Bordeaux), Gilles BAILLY (Montpellier Site), Pedro BAUSERO (INSERM Pitié), François BONNAREL (Strasbourg Fac), Patrick BOUMIER (Orsay), Philippe BOUYRIES (Orsay), Michel CAHEN (Bordeaux), Hélène CARTERON (Inserm Bobigny), Anne-Elisabeth CASANOVA (DR 20 Nice), J-Pierre CHAUCHEPRAT (Midi-Pyrenees), Annick CHESTIER (Jussieu), Jeanine COHEN (Géographie), Gérard EUZENOT (DR 20 Nice), Jean-Pierre FITOUSSI (ESPCI), Christophe FONTE

(Nancy, Paul Guy FOURNIER (Orsay), Pascal GREBAUT (IRD Montpellier), Bruno GUIBERT (Midi-Pyrénées), Daniel HENZEL (Retraité Inserm), Jacky HIRSCH (Strasbourg CRN), André LABORIE (Retraité Iresco), Christian LANG (Lyon Université), Jacky LAVILLE (Rennes), Jocelyne LEGER (Caen), Fabienne LEROY (Nantes), René MALZIEU (Retraités), Christian MARAZANO (Gif), Gilles MERCIER (Inserm K Bicêtre), Jacques MILLET (Rouen), Gilles MORVAN (Strasbourg Fac), Danielle MULLER (Iresco), Henry NEEL (Montpellier Site), Jean OMNES (Gif), Rémy PICHON (Orsay), Laurent POURINET (Nantes), SELVA Pierre (Bordeaux), Mamadou SIBY (Vitry-Thiais), Joël CHOISY 60 ans (Retraité Grenoble Polygone-CFC), Irène FOURNIER MEARELLI (Iresco - CFC), Frida WANSTOK (Inserm – CFC)

8 décembre

Manifestation nationale unitaire pour le développement du service public d'éducation et de recherche, de Denfert-Rochereau vers Bastille.

Parmi les autres événements de l'année

- Le SNTRS-CGT Diffuse un tract (4 pages) intitulé "*Violence morale au travail... Parlons-en !*"
- Le SNTRS-CGT compte 1221 adhérents.

2003

15 janvier

Communiqué du Bureau National : La situation au CAES du CNRS... « Le Magazine du CAES : d'Apocalypse now à Georges BUSH junior : *En période de fin et de début d'année où chacun aspire à la paix, dans un contexte où l'imminence d'une guerre des Etats-Unis contre l'Irak se précise de plus en plus, où les populations civiles, enfants, femmes et hommes sont affamés par un embargo inique et subissent déjà les conséquences meurtrières de ce conflit, à cause de la vision manichéenne, l'axe du bien et du mal, d'une puissance hégémonique, le magazine du CAES illustre sa première page d'une image guerrière et apprête les esprits avec un article de Condoleezza RICE⁹ " les Etats unis et leurs alliés : valeurs et intérêts communs". Ce n'est pas le rôle du CAES de se faire le propagandiste d'un gouvernement quel qu'il soit (...)*

Une politique de gestion des personnels indigne d'élus syndicaux : *La réorganisation sans concertation avec les personnels, des services du siège et du secteur vacances, avec un licenciement injustifié ; La remise en cause de la représentativité des élus du personnel CAES (...)*

Une politique tarifaire des centres de vacances excessive : *Les centres de vacances du CAES ont vu leurs tarifs augmentés, de +4% à 25% pour la saison été 2003 (...). Elle grève le budget des familles et exclut celles qui n'auront plus les moyens financiers de partir en vacances. Une politique de subventionnement enfance socialement injuste (...).*

Une gestion à court terme du centre de vacances de FREJUS : *Des décisions incohérentes de fermetures temporaires et une gestion des personnels travaillant depuis son ouverture ont conduit à leur démotivation. Une justification irrationnelle du déficit du centre de FREJUS auprès de la direction du CNRS a fragilisé son financement. Cette politique s'apparente à un sabotage de l'outil de travail et des biens du CAES.*

Aujourd'hui, nous avons voulu informer et alerter les personnels d'une situation inquiétante tant sur les orientations que sur la gestion du CAES.

Malgré de nombreux désaccords nous avons essayé de faire prévaloir une attitude de gestion unitaire des acquis sociaux des personnels du CNRS afin d'oeuvrer dans l'intérêt général du CAES et de ses membres. C'est pour cela que nous occupons le poste de secrétaire général.

Depuis deux ans, nos propositions sont systématiquement ignorées et dans l'activité au quotidien nous sommes marginalisés, voire méprisés.

Face à une situation créée par la majorité, nous avons pris la décision de démissionner de ce poste statutaire afin que notre syndicat n'apporte plus sa caution à la direction du CAES ".

28 janvier

9 Secrétaire d'Etat du gouvernement de BUSH.

Grève et manifestations contre les amputations budgétaires et les restrictions des financements publics dans la recherche, pour une programmation pluriannuelle des emplois et la résorption de la précarité.

1er février

Une action est organisée pour la défense des retraites par répartition avec de nombreuses manifestations. (Appel CGT, CFDT, FSU, CFTC, CGC, FO et UNSA).



6 février

Au CSN du SNTRS-CGT :

- Vote sur les résolutions du Congrès de la Confédération (avec les amendements proposés par le SNTRS) :
Résolution n°1 "solidaires pour de nouvelles conquêtes sociales" : 30 pour, 4 contre, 7 abst - Résolution n°2 "renouveau du syndicalisme franchir des seuils" : 29 pour, 4 contre, 8 abst - Résolution n°3 "Adopter une charte de vie syndicale" : 30 pour, 5 contre, 6 abst - Résolution n°4 "La cotisation syndicale et sa répartition" : 29 pour, 3 contre, 3 abst.
- La composition de la délégation SNTRS-CGT au congrès confédéral : Nadine ELIE NDIAYE, Jean KISTER, Sophie TOUSSAINT-LEROY.
- Élection de nouveaux membres de la CE : Joëlle PREVOST (Grenoble) et Charles MARIANI (Marseille) ont été élus membres de la CE à l'unanimité.

12 février

Déclaration du SNTRS-CGT : *"Un sabotage prémédité du service public d'enseignement et de recherche. Depuis quelques semaines, la situation s'est sensiblement détériorée sur les campus et dans les laboratoires et équipes de recherches. Ainsi de nombreuses Universités sont-elles en situation financière critique et ne peuvent assurer un fonctionnement normal. La réforme des études supérieures à budget constant fragilise encore plus les dotations financières des établissements. Les "remontées de crédits" au CNRS privent les formations de recherche de moyens leur permettant de boucler des opérations pluriannuelles les obligeant à grever leurs dotations 2003 déjà en recul.*

Les menaces pèsent sur le régime des retraites, les salaires sont au point mort, dans le même temps, le mépris et le cynisme des directions n'a jamais été aussi grand envers les personnels. Comme à l'INSERM où la direction propose 1500 euros par mois à ceux qui voudront bien faire preuve d'allégeance à sa politique scientifique (...)"

15 février

Manifestations massives contre le déclenchement de la guerre en Irak par G.W. BUSH. Des millions de personnes ont répondu à un appel : « non à la guerre en Irak ».

Ce mouvement pacifiste a pris une ampleur rarement observée et les médias du monde entier ont couvert l'événement. De la manière la plus visible qui soit plus de 10 millions de personnes ont exprimé leur opposition à la guerre en Irak et ce dans plus de 600 villes dans le monde entier. Des manifestations ont été organisées ce 15 février dans plus de 80 villes de France.



21 février

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

Trois mois après le début de l'offensive contre le service public de l'archéologie préventive, la mobilisation des personnels ne faiblit pas. « Une nouvelle semaine d'action a encore une fois rassemblé des centaines d'archéologues tant à Paris qu'en région. Signalons entre autres : manifestations à Bordeaux, Lyon, Metz, Nîmes et Lille ; occupations du Mont-Saint-Michel, du Musée des Beaux-Arts de Lille ; interpellation de J.-J. Aillagon à Lyon, de l'adjoint de Juppé à Bordeaux ; à Paris, occupation et pose de banderoles à l'Opéra Garnier, l'Arc de Triomphe et Notre-Dame. Ces deux derniers sites ont été évacués par les CRS. Cette évacuation s'accompagnant à l'Arc de Triomphe d'interpellations et violences policières.

Une conférence de presse s'est tenue à l'initiative des fédérations de fonctionnaires CGT, CFDT, FO, FSU, Groupe des Dix. A cette occasion les secrétaires généraux des Fédérations de la Fonction Publique ont souligné le caractère emblématique du dossier de l'archéologie préventive : attaque contre le service public et ses moyens de fonctionnement ; détermination et mobilisation exemplaires des personnels. Ils ont affirmé leur soutien inconditionnel au mouvement des archéologues, dont ils se déclarent plus que solidaires, partie prenante. Le gouvernement doit prendre de toute urgence les mesures qui s'imposent pour : garantir les missions de service public de l'archéologie préventive ; réaffirmer le rôle prépondérant de l'Etat tout en garantissant la nécessaire collaboration des archéologues de collectivité ; assurer des financements à la hauteur des besoins ; maintenir et développer l'emploi de l'INRAP ».

28 février

Communiqué SNTRS-CGT : « Le 21 mars la Confédération Européenne des Syndicats organise une journée d'action concertée dans toute l'Europe pour peser sur le sommet social européen de fin mars. Les organisations syndicales françaises appellent dans un communiqué commun à participer à cette journée d'action européenne. Pour une Europe du plein emploi plus, sociale, démocratique et citoyenne. Les objectifs de cette journée sont généraux, les droits syndicaux et sociaux des salariés, la retraite par répartition, l'emploi.

Le Bureau National du SNTRS-CGT estime la présence du syndicat indispensable pour signifier les intérêts communs qu'ont les salariés à défendre ensemble leurs acquis sociaux fondamentaux. Partout en Europe ces droits font l'objet d'attaques gouvernementales et du patronat pour les diminuer voire les supprimer, comme sont remis en cause les services publics. Pour la recherche et l'enseignement supérieur, nous voulons créer des solidarités de luttes avec les travailleurs scientifiques des autres pays européens et de ceux qui adhèrent à la communauté européenne pour faire obstacle à cette politique de déstructuration, défendre les acquis et obtenir de nouveaux droits ».

20 Mars

• Grande journée de riposte à la politique du gouvernement de RAFFARIN qui met en péril la Recherche et l'Enseignement Supérieur de notre pays. Plus de 6000 à Paris, 300 à Toulouse, 500 à Montpellier, 250 à Marseille, plus de 200 à Bordeaux, 180 à Grenoble Polygone, 50 à Orléans (photos à Paris et Bordeaux).

Dans l'appel SNTRS-CGT: « Recherche, de l'austérité... à la paralysie ! » "Des dotations de crédits en baisse pour les laboratoires au CNRS, des gels de crédits, des suppressions en préparation (-30%) d'emplois chercheurs, des créations ITA insuffisantes. Des menaces sur nos retraites et des salaires au



point mort.

Pour le service public de recherche, pour les salaires et les re-traites, l'action, est indispensable, urgente. Ensemble, exigeons du gouvernement : les moyens de vivre et travailler (crédits et emplois de titulaires) ; la résorption de la précarité ; le maintien et l'amélioration de la retraite (75% du dernier traitement + primes, avec 37,5 annuités) ; l'augmentation des salaires ».

• Le soir même se déroule une nouvelle grande manifestation à Paris contre la guerre.

21 mars

Une Euro manifestation est organisée par la CES, pour une Europe citoyenne, démocratique.

Mars

• **Un acquis de l'action syndicale** : La circulaire sur la compensation des sujétions et astreintes s'applique. Un droit national nouveau qui s'étend à un grand nombre d'activités. Aucune garantie réglementaire nationale n'existait jusque là.

• **Elections aux CSS de l'INSERM**

ITA - Inscrits : 3744 ; Votants : 1571 (41,96) ; Exprimés : 1542 ; SNTRS-CGT: 574 (37,22) ; SGEN-CFDT: 576 (37,35) ; SNIRS-CGC: 206 (13,36) ; CFTC : 185 (12,00).

• **Elections au Conseil Scientifique de l'INSERM**

ITA – Inscrits : 3744 ; Votants : 1571 (41,96) ; Exprimés : 1542 ; SNTRS-CGT: 574 (37,22) ; SGEN-CFDT: 576 (37,35) ; SNIRS-CGC: 206 (13,36) ; CFTC : 185 (12,00).

Commentaires :

Collège C : Le SGEN-CFDT chute de 6%. Le SNTRS-CGT progresse de 4,3%. La CFTC progresse de 3,6% et le SNIRS-CGC chute de 1,9%.

Collège B1 (CR) : Le SNTRS-CGT progresse de 6,5%. Avec 2 voix de plus que nous, le SNIRS-CGC progresse légèrement de 0,3%. Le SGEN-CFDT subit une légère chute de 0,2%. Le SNCS-FSU progresse de 3,8%.

Collège A1 (DR) : Le SNTRS-CGT obtient 45 voix soit 6,6% ce qui est un bon résultat pour une première fois en DR ! Le SNIRS-CGC obtient 42 voix soit 6,3%. Le SNCS-FSU chute fortement de 13,7%. Le SGEN-CFDT chute aussi de 8,2%. L'ensemble des 3 listes "indépendantes" obtiennent ensemble 29,5%. Au total un bon résultat d'ensemble du SNTRS-CGT en progression dans les 3 collèges "Inserm".

3 avril

Pour les retraites et les revendications : grèves, manifestations à l'appel de la CGT, de la FSU, de FO et de l'UNSA et de 6 fédérations de fonctionnaires (CGT, FSU, FO, UNSA, CFTC, CGC).

10 avril

• Action INSERM : A l'Appel de l'Intersyndicale INSERM

et des Directeurs d'Unités, des rassemblements ont eu lieu à Paris au siège de l'INSERM (au moins 400 personnes) et en Région devant les ADR INSERM (250 à Nantes, 80 à Lyon, 50 à Lille, ...), à l'occasion du Conseil d'Administration de l'INSERM devant débattre du Budget 2003, pour protester contre les mesures de restrictions budgétaires prises par le gouvernement (annulations et gels des crédits 2003).

• De plus, une forte manifestation (au moins 2000 personnes) a aussi eu lieu du Luxembourg au Panthéon pour "l'enterrement de la recherche publique" à l'appel des personnels de l'Institut Cochin et avec le soutien des organisations syndicales. Devant cette forte mobilisation des personnels de l'INSERM, le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité une motion dans laquelle « *il tient à manifester sa très vive inquiétude sur les moyens alloués en 2003 aux laboratoires et sur les conséquences à court et à long terme pour les recherches pratiquées à l'Inserm* ».

Avril



Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

- En catimini et pendant le week-end pascal 617 médicaments moins remboursés (de 65% à 35%) soit 370 millions d'euros de plus à charge des familles. Cette liste vient après une liste de 150 à l'automne 2002 et précède une prochaine liste de 850.
- Lettre ouverte des syndicats à la direction générale de l'INSERM : « Délivrez-nous de SAFIR (...) Nous demandons la mise en place de toute urgence d'un système de gestion qui facilite le travail administratif et qui soit compatible avec les exigences de la recherche ».

Mai-Juin

Le syndicat s'invertoit fortement dans la lutte sur les retraites : « Faire céder le gouvernement. Agir pour de meilleures retraites, pour l'abandon de son projet. "Le gouvernement veut imposer l'ensemble de ses réformes et vite. Les grandes lignes de ces réformes sont connues : restreindre les systèmes de solidarité au minimum (au tout premier chef les retraites par répartition et la sécurité sociale), diminuer les prestations, drainer les sommes concernées vers la sphère financière et celle du profit ; au niveau idéologique, saper l'idée de solidarité entre les citoyens (présentée comme génératrice de dépendance) pour lui substituer celle de responsabilité individuelle, de prise en charge par chacun du risque individuel et collectif (« garantissant » la liberté) (...). Les femmes, nombreuses dans l'action ont bien compris le caractère sexiste du projet Fillon : les inégalités de retraites entre les hommes et les femmes ne pourraient que grandir du fait des carrières amputées des mères (temps partiel, cessations provisoires d'activité), des inégalités de salaires, de l'inégal accès aux promotions.

L'opposition des salariés est la plus importante que le pays ait connue depuis des décennies (...). Le gouvernement, en obtenant l'accord de la CFDT et de la CGC, a freiné ce mouvement de mobilisation. Pourtant celui-ci ne faiblit ni en dynamisme, ni en niveau de mobilisation. Pour gagner, pour imposer la négociation, le mouvement doit encore s'amplifier. C'est à cela que s'emploient la CGT et le SNTRS-CGT (...).¹⁰

Dans ce BRS, le Syndicat rappelle ses propositions et celles de la CGT pour un meilleur système de retraites.

- **Lettre du 1^{er} Ministre Raffarin** : Il adresse à 26 millions de foyers une lettre vantant les mérites de sa réforme sur les retraites. Il utilise ainsi argent public et moyens publics pour promouvoir – de manière partisane dans la mesure où il ne s'agit que d'un projet – une réforme rejetée par une très grande majorité de la population. Et, dans le même temps, il refuse le débat contradictoire et public que lui demande la CGT. Quelle conception de la démocratie !

La CGT appelle tous les destinataires à refuser cette lettre et à la renvoyer à l'expéditeur.

• 13 mai

250 000 manifestants à Paris (plus de 2 400 000 sur toute la France). La participation dans notre secteur est très forte. Il y a 1500 personnes derrière la banderole du SNTRS. **Plusieurs autres manifestations sont organisées : 19 mai - 25 mai (immense manifestation nationale à Paris) - 3 juin - 10 juin**



Le 3 juin à Bordeaux



Le 20 mai à Cannes pendant le Festival

¹⁰ Voir l'Edito du BRS n°389.

6 mai

En convergence avec l'action dans l'Education nationale, les syndicats de la recherche publique et de l'Enseignement supérieur appellent à manifester, contre l'étranglement budgétaire et les suppressions d'emplois.

12 juin

Une déclaration SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNIRS-CGC, SNCS-FSU, CFTC, lue au CA de l'INSERM. Elles se disent « *inquiètes des attaques du Service public de la Recherche et de ses personnels, de la mise en place d'une nouvelle organisation de la recherche biomédicale, d'abord autour du cancer, sans que l'INSERM y soit associé, et des informations fragmentaires sur les projets de restructuration générale de la recherche de la mise en place d'un financement contractuel pour les jeunes chercheurs à un âge où ils devraient déjà être recrutés dans les Organismes de Recherche, de la diminution annoncée du nombre des postes statutaires, chercheurs et ITA, de la persistance d'un fort niveau de déclassement des personnels* » et « *s'adressent au DG de l'INSERM, au Ministre de l'Education et de la Recherche, au Ministre de la Santé et au Ministre du budget pour demander : une augmentation du nombre des postes statutaires mis au concours en 2004, pour empêcher le développement de l'emploi précaire, (...). Il faut, pour que l'INSERM puisse continuer à assurer ses missions, au moins remplacer poste à poste les personnels partant en retraite (...), l'ouverture de discussions avec les Instances Scientifiques et les représentants des personnels aboutissant à une vraie négociation des réformes* ».



Il faut, pour que l'INSERM puisse continuer à assurer ses missions, au moins remplacer poste à poste les personnels partant en retraite (...), l'ouverture de discussions avec les Instances Scientifiques et les représentants des personnels aboutissant à une vraie négociation des réformes ».

20 juin

Parlement : allongement de la durée d'activité, un vote honteux ? (Déclaration de l'UGFF) : « *C'est dans la nuit du jeudi 19 juin au vendredi 20 juin qu'a été voté l'article 5 du projet de loi portant le durée d'activité cotisée nécessaire pour percevoir une pension à taux plein à 40 annuités (160 trimestres) pour tous en 2008. Cette durée sera majorée dès 2009 d'un trimestre par an pour atteindre 41 ans en 2012 et 42 ans en 2020. Pour la majorité UMP de l'Assemblée Nationale, il s'agit là d'une réforme majeure. Sur 577 députés, l'article 5 a été adopté par 87 voix pour et 20 contre de l'opposition PS - PC, qui a dénoncé la fin de la retraite à 60 ans (acquis de 1982). Étaient donc "indisponibles" 470 députés, dont une large partie de membres de l'U.M.P., pour s'engager personnellement sur ce qu'ils jugent le cœur de la réforme.*

S'agit-il d'un vote honteux ? Pourquoi n'applique-t-on pas à ces députés le " service non-fait " sur leurs émoluments dont ils ont voté une augmentation dès le début de la législature ? »

26 juin

Rassemblement au siège du CNRS, à l'occasion du CA, contre la politique gouvernementale de transformation et de régression, désastreuse pour les établissements de recherche.

30 juin

Session plénière du Comité National, les raisons d'un boycott : Le SNTRS-CGT a demandé à ses élus de boycotter la conférence plénière du Comité National. Cette démarche inhabituelle du syndicat repose sur une analyse qui a été approuvée par la CE du 27 juin : « *(...) Le contexte : Le gouvernement veut imposer une politique ultra libérale et impose des contre-réformes qui consacrent des reculs sociaux importants pour les travailleurs. Il réduit la sphère publique avec des diminutions importantes des crédits et des emplois.*

(...) Quels étaient les objectifs de la conférence plénière du Comité National? Manifester son opposition aux restrictions budgétaires? Cette question n'était pas à l'ordre du jour. Mettre en mouvement les personnels

contre les projets gouvernementaux ? A aucun moment, il n'était envisagé d'organiser une action. Il s'agissait d'une élaboration de sommet de propositions s'inscrivant en amont de la concertation lancée par le ministère de la Recherche.

On peut faire le parallèle avec les syndicats (...) qui font de la dénonciation (...) mais estiment les réformes nécessaires et signent quelques concessions d'une réforme inacceptable¹¹.

(...) L'heure n'est pas d'essayer de trouver des compromis qui permettraient de continuer comme avant. Il n'y a plus d'espace pour cela. Ce sont des transformations profondes qui se préparent et elles obligent à prendre parti sur des enjeux de société. Aujourd'hui, il faut faire prendre conscience aux personnels de la nature des enjeux et les rassembler dans l'action. Notre boycott de la conférence plénière du Comité National marque cette étape nouvelle ».

Juin

A propos de la Charte du Management du CNRS : La direction a élaboré une "charte du management" présentée lors de la rencontre syndicats direction en mai dernier et au CA du 26 juin. Extrait de l'intervention préparée par Jacques AUDIN, notre élu au CA du CNRS, et qu'il n'a pu prononcer : « (...) Dans le préambule, on nous dit que cette charte reflète une vision partagée par l'encadrement ! A aucun moment on a demandé aux acteurs dans les laboratoires que sont les chercheurs, ingénieurs, techniciens ce qu'ils en pensaient ! (...) L'autorité hiérarchique y est affirmée haut et fort au détriment forcément des espaces de décisions collectives. (...) C'est l'apologie du pouvoir hiérarchique, le culte du chef, de l'individualisme qui est mis en musique ici. On nous propose pour la recherche une organisation de type presque militaire. Un maréchal pour commander l'ensemble (le CNRS vaut bien ça!), des généraux en guise de directeurs scientifiques, quelques colonels et commandants comme DSA et délégués Régionaux et toute une armada d'adjudants-chefs en guise de directeurs de laboratoire (...).

Qui va vouloir troquer un costume de directeur de laboratoire pour un uniforme d'adjudant-chef ? (...) ».

24 juillet

La loi « Fillon » sur les retraites est adoptée par le Parlement, à l'issue de discussions "marathon". Elle est promulguée le 21 août.

Septembre

Dans le BRS, à propos du budget 2004 de la recherche : « (Il) se résume en quatre points : 1) baisse des crédits des organismes publics de plus de 1% en euros constants ; 2) basculement de l'effort public de recherche des organismes publics vers le privé (entreprises et fondations), ce qui est cohérent avec l'objectif d'inverser le rapport public-privé dans le financement de la recherche aussi bien en France qu'en Europe ; 3) assujettissement des organismes publics aux priorités gouvernementales et européennes (gestion par projets) d'une part, aux finalités du secteur marchand de l'autre ; 4) augmentation de la précarité aussi bien des chercheurs que des ITA par suppressions des postes de titulaires au fur et à mesure des départs et par la généralisation des CDD pour les débuts de carrière ».

3 octobre

OGM : Communiqué de Presse : « Des champs expérimentaux de recherche sur les plantes transgéniques, installés en plein air, ont été détruits cet été dans des actions non revendiquées. Ce type d'action est inacceptable. Le bureau national du SNTRS-CGT condamne ces destructions. La progression des connaissances se fait par l'expérimentation. L'opportunité de ces expérimentations relève du débat scientifique et public. Les conditions de sécurité de celle-ci relèvent de comités d'éthique ».

16 octobre

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT « exprime son rejet total du projet de budget 2004 pour la recherche civile. Celui-ci met en danger immédiat la recherche de base.

Elle exprime son attachement au statut de titulaire de la fonction publique des personnels de la recherche et à la défense des missions et du statut des organismes nationaux de la recherche publique (CNRS, INSERM...).

Elle exprime son rejet de la réforme gouvernementale d'extension des fondations et du financement de la recherche par le mécénat. La CE exige que soient abandonnées les suppressions d'emplois de titulaires, que le gouvernement abandonne la création d'emplois de non titulaires.

¹¹ Allusion à l'attitude du SNCS-FSU et du SGEN-CFD au cours de cette période.

Elle exige que ce projet de budget soit revu dans le sens :

1) d'une progression forte des crédits de paiement, des autorisations de programme et des dépenses ordinaires (création d'emplois, transformations d'emplois) ; 2) du versement aux organismes de recherche publique des sommes non versées par le gouvernement (381.2 M€ pour le seul CNRS en 2002) ; 3) du rétablissement de 550 postes de titulaires de la fonction publique ITA et chercheurs transformés en CDD ; 4) du rétablissement des 300 allocations de recherche transformées en bourses CIFRE, la création d'allocations supplémentaires, la protection sociale pour tous les doctorants ; 5) de la revalorisation des salaires et des carrières.

Elle appelle les sections du SNTRS-CGT à réunir les adhérents, afin d'organiser partout des assemblées générales des personnels. Elle appelle à organiser l'action et à intervenir dès maintenant auprès des parlementaires pour faire aboutir ces revendications lors du vote du budget à l'Assemblée Nationale ». Votée à l'unanimité

Et, à propos de la mise en place du Haut Conseil de la Sécurité sociale : « Tout le monde peut comprendre qu'avec la composition du Conseil, si la CGT ne s'appuie pas sur un grand mouvement populaire, rassemblé pour mettre en avant des revendications clairement définies et exprimées lors de notre congrès, le gouvernement fera passer l'essentiel de son projet. L'expérience de la bataille des retraites, que toute la CGT aurait le plus grand intérêt à analyser, le montre bien. Le conseil a pu se réunir le 13 octobre, un mois et demi après la rentrée, sans intervention sous une forme ou une autre des salariés.

A notre avis, il est grand temps que la CGT lance une grande campagne d'information (conférences de presse, interviews...), de sensibilisation et de mobilisation sur ses propositions, multipliant les initiatives d'actions diversifiées (pétitions, manifestations délocalisées lors des réunions du Haut Conseil et/ou des groupes de travail...). Notre syndicat est prêt à contribuer au maximum de ses possibilités au succès des initiatives que vous prendrez ». 28 pour - 2 abstentions

23 octobre

Système de santé, protection sociale : Le SNTRS-info publie un dossier « L'urgence d'une réforme de progrès » : Garantir un droit à la santé pour tous ; L'hôpital public : un rôle déterminant ! ; La Sécurité sociale, un enjeu majeur ! ; Financement : assurer des ressources pérennes et efficaces ».

Octobre

Le SNTRS-CGT fait part au SNCS-FSU de « (ses) préoccupations concernant son évolution vers une activité de société scientifique, où le syndicat est secondarisé (voir rôle des présidents de section du comité national, les interventions privilégiant les signatures de mandarins, la promotion de la CEC devenue CJC, confédération des jeunes chercheurs etc.). Ils en sont conscients, mais pensent qu'il s'agit d'une évolution conforme à l'évolution des choses ».

14 novembre

Plus de 500 personnes se sont rassemblées devant l'Assemblée Nationale (appel SNTRS, SNPCEN, SNCS, SNESUP, CGT-CEA, SGEN, SNIRS, SNPTES) alors que s'ouvrait le débat parlementaire sur le budget recherche et enseignement supérieur. Bonne participation, notamment des collègues du CEA dont le budget 2004 est particulièrement touché par les restrictions. Une délégation a été reçue par des groupes parlementaires PCF, PS et les Verts. Action recherche et enseignement supérieur.

Novembre

Du nouveau pour les "floués" de Durafour : Voici enfin l'application pour certaines catégories de personnels du CNRS qui n'ont pas eu les modifications indiciaires (financières) de la grille Durafour, avant leur changement de grade ou corps. Ce n'est que justice, certes avec retard...

Au total 1467 agents du CNRS sont concernés : 217 AGT devenus AJT (entre 1990 et 2002) ; 212 AJT devenus AJTP (entre 1990 et 2002) ; 536 SAR devenus T devenus AI (depuis le 1/8/94) ; 502 AI devenus IE (depuis le 1/8/94).

Pour ces agents, on doit recalculer la reconstitution de carrière en application du décret de février 2002, modifiant le statut des personnels des EPST.

Ces reclassements sont le résultat de l'action tenace de la CGT INRA et du SNTRS-CGT. Seule la CGT a mené l'action pour rendre justice à ces personnels.

5 décembre

500 Chercheurs, ITA et docteurs se sont rassemblés devant le ministère de la recherche à l'appel des organisations syndicales du CNRS. Plusieurs rassemblements ont eu lieu en province.

10 Décembre

Action INSERM, devant le Conseil d'Administration, pour exiger :

« Le versement intégral et immédiat des crédits INSERM 2002 (24 millions d'€) ; Le recrutement de 24 CR1-CR2 au lieu de CDD ; Une augmentation sensible des recrutements en ITA et un plan exceptionnel de transformations d'emplois ; L'arrêt des gâchis générés par SAFIr, le déclenchement d'un audit externe sur cette question ».

11 décembre

Le CSN a élu, à l'unanimité trois nouveaux membres de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT : Jean-Pierre BAZIN de l'INSERM, André DONZEL d'Aix en Provence, Annie GUTNIC d'Orsay. Il a élu à l'unanimité une nouvelle trésorière du syndicat : Annie GUTNIC

Parmi les autres événements de l'année

• **Budget 2004**, Premiers commentaires : « La Ministre de la Recherche tire gloire d'un budget 2004 en hausse de 3,9%. Mais les seules augmentations sont toutes au service d'une politique d'aide aux entreprises (crédits d'impôts + 46%) et technologique (voiture propre, plan cancer...).

Les établissements publics (EPST et EPIC) sont sacrifiés. Leurs dotations sont ou reconduites ou diminuées. Les autorisations de programmes (AP) sont reconduites en 2004 pour tous les EPST (...); elles sont diminuées pour le CNES, -4,8%, qui est prié de chercher son financement au niveau européen et amputées pour le CEA (recherche) de -61,2%, dont la direction des Sciences de la matière est restructurée.

Les crédits de paiement sont en stagnation positive ou négative selon les organismes (...) Seul l'INRIA, qui entre directement dans les priorités gouvernementales, voit ses CP progresser +10,2%. Sur l'emploi, on assiste à une dé-titularisation des chercheurs comme des ITA, suppression de 550 postes de titulaires pour l'ensemble des EPST (200 chercheurs et 350 ITA) (...) Ces mesures budgétaires traduisent une politique qui étouffe la recherche fondamentale et indépendante et sacrifie la recherche publique ».

• Elections au Conseil d'Administration de l'INRETS :

Inscrits : 407 ; Votants : 277 (68,06) ; Exprimés : 262 ; CGT : 63 (24,05) ; CFTD : 111 (42,37).

• Le SNTRS-CGT compte 1250 adhérents.



2004

29 janvier

Une très grande journée d'actions dans la recherche : des manifestations et rassemblements imposants, sans précédent dans la recherche, à la hauteur de la colère des personnels.

22000 manifestants sur toute la France (15000 à Paris, 1000 à Marseille, 900 à Toulouse, 900 à Lyon, 1000 à Montpellier, 500 à Nice, 50 à la Réunion, 600 à Nantes, 60 à Dijon, 100 à Clermont-Ferrand, 300 à Grenoble, 100 à Nancy,

La recherche



Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

800 à Rennes, 300 à Strasbourg (photos des manifestations de Paris et de Nantes).

2 février

• **Action INSERM** : Succès du rassemblement des personnels avec les Directeurs Inserm ! Le sémi-naire des directeurs de formation organisé par le Di-recteur Général de l'INSERM au Palais des Con-grès, Porte Maillot à Paris s'est transformé en une "Assemblée Générale" réunissant environ 900 pers-onnes, dont plus de la moitié étaient des personnels venus à l'appel de l'Intersyndicale INSERM (soit plus de 500 manifestants !).

• **Action à Marseille** : 200 à 300 personnes se sont rassemblées à proximité de l'Institut Paoli Calmette Les présents ont déployé les banderoles, les affiches et ont hué le Président, tellement fort qu'ont leur a immédiatement accordé un rendez-vous avec un conseiller du président (Dupré-Latour).

18 février

Pour le SNTRS-CGT, « (...) l'avenir de la recherche publique doit faire l'objet d'un débat public. C'est pourquoi il réclame l'organisation de véritables Assises qui doivent associer les représentants des différentes composantes de la communauté scientifique, dont les organisations syndicales sont parties prenantes et s'assurer la participation de représen-

tants de la société parmi lesquels les confédérations syndicales pourront intervenir et faire entendre leurs propositions. Un préalable à la tenue des Assises est dès maintenant la réintégration des 550 postes de titulaires supprimés, ITA et chercheurs, l'arrêt de la

précarisation de l'emploi scientifique, le versement des crédits dus aux EPST depuis 2002 et la restauration des dotations de base aux laboratoires (...) ».

Février

Le SNTRS-CGT, dans un BRS grand format donne son point de vue sur la situation dans la recherche et avance ses propositions pour la recherche, son organisation ; en matière de statut des personnels ; en ce qui concerne l'évaluation. Il appelle à renforcer le SNTRS-CGT

9 mars

• **Une nouvelle journée exceptionnelle de mobilisation, avec 31 000 à 32 000 manifestants sur toute la France**

Avec un rassemblement massif à la Mairie de Paris où se réunissaient les directeurs d'unités de recherche. Il y a plus de 15 000 manifestants de la Mairie au Panthéon. Ils sont 1000

à Rennes, 1500 à Nice, 150 à Rouen, 1500 à 2000 à Bordeaux, 120 à Dijon, 1000 à Lyon, 800 à Strasbourg, 200 à Caen, 4000 à Montpellier, 3000 à Marseille, 1500 à Nantes, 150 à Brest et 200 à Plouzané (29).



976 démissions de directeurs d'unités et 1110 démissions de chefs d'équipes ont été remises au ministère de la recherche. Ces chiffres ne tiennent pas compte de toutes les démissions qui ont été envoyées par d'autres moyens, et qui peuvent se chiffrer à plusieurs centaines.

• **La CGT lance une pétition "Pour la santé la Sécu c'est vital"** : « La santé est un droit humain fondamental qui a été reconnu dans la Constitution, La santé collective, le bien-être individuel, physique, psychologique et social, de-meurent cependant des conquêtes de tous les instants.

Pour décider de l'avenir de l'assurance maladie. Les signataires exigent un grand débat national préalable à une vraie négociation. Pour leur part, ils se prononcent pour : préserver et renforcer les valeurs de solidarité de notre système, fondé sur l'égalité d'accès aux soins, en opposition à tout projet d'étatisation ou de privatisation de la Sécurité sociale et à tout transfert de parts entières de remboursement sur les mutuelles, les assurances privées ; mettre en œuvre une véritable politique de santé publique, qui privilégie la prévention et la promotion de la santé, à l'école, au travail, dans la cité, et intègre les besoins, sanitaires et médico-sociaux en s'intéressant à la personne, à ses droits ; assurer un financement juste, solidaire, favorable à l'emploi, qui met à contribution l'intégralité des richesses créées à l'entreprise ; améliorer et reconquérir l'hôpital public, pivot de notre système de santé solidaire, pour gagner en efficacité par une meilleure organisation et coordination des différents acteurs ; définir et garantir sur des bases scientifiques, les conditions de prise en charge et de remboursement des actes de soins et des prestations, assurés par la Sécurité sociale ; - rendre aux salariés la maîtrise de la Sécurité sociale, fonder par l'élection la légitimité de leurs représentants aux Conseils d'administration, clarifier leurs responsabilités et celles de l'Etat ».

19 mars

Les manifestations Education-Recherche : plus de 35 000 manifestants dans toute la France : Il y a eu entre 20 et 25000 manifestants à Paris. C'était la plus massive des manifs de la recherche (sans précédent). C'était aussi la plus longue (5 heures de défilé). Partie de l'Hôpital Cochin elle a agrégé successivement les personnels rassemblés à la Sorbonne, à Jussieu et à l'Hôpital St-Antoine pour se rendre, après être passés Place de la Bastille et Place de la République, à la Place de la Madeleine (à proximité de l'Élysée). 3500 à



Marseille, 2000 à Strasbourg, 900 à Bordeaux, 300 à Grenoble, 200 à Dijon, plus de 1000 à Lyon, 1200 à Rennes, 500 au Mans, 500 Angers, 250 à Besançon, 200 à Caen. D'autres manifestations et rassemblements ont eu lieu Nantes, Nice, Brest, Pointe à Pitre, Lille, Rouen Au total 31000 à 36000 manifestants sur toute la France Du jamais vu !

5 avril

Déclaration intersyndicale (SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FSU, SNIRS-CGC, SNPTES-UNSA) à la CNAS: « Les organisations syndicales signataires prennent acte de l'augmentation de 1,8% du budget de l'action sociale en 2004, soit un montant de 500 000 €. Cependant, le budget consacré à la restauration propre et hébergée augmente de 1 400 000 € qui obère l'ensemble des autres secteurs de l'action sociale. Compte tenu du reversement au budget du CNRS d'une partie des « sommes gelées » au titre des exercices 2002 et 2003, nous demandons



une décision modificative afin de rétablir les prestations sociales qui ont été diminuées ou supprimées. Nous rappelons notre exigence de l'application de la convention CNRS/CAES¹² et de la prise en compte des revendications contenues dans notre déclaration à la CNAS du 3 novembre 2003 ».

8 avril

Un communiqué du SNTRS-CGT : « *Les personnels de la recherche ont gagné ! Du jamais vu depuis 20 ans ! Après plusieurs mois d'une lutte exemplaire des personnels, des étudiants, des doctorants, avec le Collectif Sauvons la Re-cherche, l'ensemble des syndicats de la recherche publique et de l'Enseignement Supérieur et le soutien de toute la population, nous avons obtenu satisfaction à l'essentiel de nos revendications immédiates :*

- Dans les EPST, **création de 550 postes de titulaires** (350 ITA et 200 chercheurs) pour 2004,
- Pour l'Enseignement Supérieur, **création de 1000 emplois** (150 postes de IATOS et 150 ATER pour 2004 et 700 postes de professeurs et maîtres de conférence pour 2005),
- **Ouverture de discussions** sur la programmation de l'emploi scientifique,
- **Suspension des postes contractuels (CDD)**, dans l'attente de négociations avec les organisations syndicales.

(...) C'est **un revers sérieux à la politique du gouvernement Chirac-Raffarin** qui préconisait de réduire les emplois de titulaires et développer la précarité dans la recherche publique et les universités, mais aussi dans l'ensemble des secteurs publics et privés, avec l'aide du MEDEF.

Les personnels n'entendent pas baisser les bras, comme le démontrent aujourd'hui les luttes contre les privatisations ou la réduction des emplois stables et de titulaires, à EDF-GDF, dans les transports en commun, dans les hôpitaux, dans l'enseignement primaire et secondaire, dans les STAPS...

C'est le premier pas d'une inversion, d'une nécessaire politique plus ambitieuse pour la recherche. L'avenir du système de recherche va se jouer dès demain, dans les ÉTATS GÉNÉRAUX. Le SNTRS-CGT appelle à débattre, à ne pas laisser décider de notre avenir.

(...) **Le SNTRS-CGT appelle les personnels à se mobiliser** pour obtenir des créations significatives d'emplois statutaires et une hausse conséquente des moyens attribués au service public de recherche. Le budget de la recherche publique (hors budget militaire) doit passer de 0,6% à 1 % d'ici 2010. Cela implique le doublement du budget actuel. De réelles négociations sur le budget pour 2005 doivent s'engager dès maintenant et les directions d'organismes doivent s'orienter vers une politique d'emplois scientifiques, chercheurs et ITA, orientée vers la croissance de postes statutaires (...).

Mai

• **Le projet du CNRS "Larroutou-Mégie"**¹³ : « L'accélération d'une logique de réduction de l'emploi statutaire et de précarisation. Le projet mis en débat par MM LARROUTOU et MEGIE est clair : transformation du CNRS en agence de moyens, éclatement en 8 régions, renforcement du rôle des différents niveaux hiérarchiques, limitation de la démocratie, transformation du rôle et de la composition du Comité National, pilotage des thèmes de recherche par l'innovation, c'est-à-dire par la rentabilité à court terme. Un des moyens de cette transformation passe par une politique d'emploi. Il s'agit de redonner une dynamique, par la concurrence entre les personnels, par la mobilité et la flexibilité et surtout par la précarité avec des salaires attractifs, sous entendu salaire au mérite (...).

Ce projet est maintenu alors que le gouvernement a été contraint par la mobilisation du personnel de restituer les 550 postes de titulaires ITA et chercheurs, transformés en CDD dans le budget initial de 2004 et alors que le ministre déclare que pour le plan pluriannuel de l'emploi scientifique « il faut au minimum maintenir les emplois libérés par les départs (...)

Le SNTRS-CGT demande l'abandon de ce projet, il est dangereux pour le service public de la recherche fondamentale et les emplois statutaires ! Il appelle à "Maintenir la mobilisation pour les discussions avec le ministère et la direction du CNRS et pour les débats des Etats Généraux ». (BRS n°397)

• **Elections aux CAP de l'INSERM :**

ITA Inscrits 2620 ; Votants : 1479 (56,45) ; Exprimés : 1458 ; SNTRS-CGT: 584 (40,05) ; SGEN-CFDT: 378

¹² Cette convention prévoit d'aller vers 1% de la masse salariale pour les activités du CAES.

¹³ Respectivement Directeur Général et Président du CNRS.

(25,93) ; SNIRS-CGC: 281 (19,27) ; CFTC : 215 (14,75)

Chercheurs – Inscrits : 2024 ; Votants 990 (48,91) ; Exprimés : 977 ; SNTRS-CGT: 129 (13,20) ; SNCS-FSU: 499 (51,07) ; SGEN-CFDT: 220 (22,52) ; SNIRS-CGC: 129 (13,20)

ITA+Chercheurs – Inscrits : 4644 ; Votants : 2469 (53,17) ; Exprimés : 2435 ; SNTRS-CGT: 713 (28,87) ; SNCS-FSU: 499 (20,49) ; SGEN-CFDT: 598 (24,56) ; SNIRS-CGC: 410 (16,84) ; CFTC : 215 (8,83)

Commentaires : Sur l'ensemble des CAP (ITA et Chercheurs), le SNTRS-CGT se maintient comme le 1er syndicat de l'INSERM, malgré une diminution de 2,5%. **Chez les ITA**, le SNTRS-CGT confirme sa place de premier syndicat chez les ITA, malgré un recul de 4%. Le SGEN-CFDT chute de 3% chez les ITA. Le SNIRS-CGC progresse de 2,8% et la CFTC progresse fortement de 5,2%. **Chez les chercheurs**, le SNTRS-CGT progresse de 1,6% avec 13,2% et devient le troisième syndicat à égalité avec le SNIRS-CGC en obtenant pour la première fois un siège! Le SNCS-FSU repasse la barre des 50% avec 51,1 % soit une progression de 3,7%. Le SGEN-CFDT chute de 1,6% et le SNIRS-CGC chute de 3,7% et perd son élu.

5 juin

Une grande journée nationale de manifestations décentralisées pour la sauvegarde et le renforcement de l'Assurance Maladie.

16 juin

Déclaration SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT-Inserm, CFTC, SNIRS-CGC : « *Le DG de l'INSERM a présenté, un texte de propositions de réforme de l'Institut et de l'organisation générale de la Recherche biomédicale et en santé. (...) ce texte ne représente pas l'avis de la communauté INSERM contrairement à ce que sa présentation peut laisser croire: il n'a été discuté, préalablement à sa diffusion, ni avec les Instances ou Conseils de l'organisme, ni avec les personnels ou leurs représentants. Au contraire, il s'inscrit en opposition complète avec la mobilisation exceptionnelle des personnels de la Recherche de début 2004. (...) cette proposition de C. BRECHOT¹⁴, qui envisage une restructuration globale de la Recherche en sciences de la vie et en santé, engage l'avenir de l'INSERM ainsi que, de façon unilatérale, des secteurs Sciences De la Vie du CNRS, d'autres organismes, ainsi que d'autres acteurs comme les hôpitaux et les universités. Cette réflexion du Directeur général de l'Inserm, qui aboutit in fine à la disparition de l'INSERM en tant que tel et du statut de ses chercheurs, est choquant de la part d'un responsable qui a la charge de le diriger (...)* ».

18 juin

Le décret relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique est promulgué. A compter du 1er janvier 2005, une partie des primes et indemnités des agents des trois fonctions publiques.

29 juin

A propos du pré-rapport du CIP¹⁵ : « *Le CIP a remis son pré-rapport au Ministre Fillon le 29 juin dernier. Certaines propositions vont dans le sens des revendications du SNTRS, d'autres sont inquiétantes (...). Ces propositions doivent être retirées du rapport final. Elles ne le seront que si les personnels pèsent de tout leur poids dans le débat.*

Nous appelons donc les personnels à rester vigilants, à faire entendre leurs revendications et à agir pour obtenir une hausse conséquente du financement récurrent aux organismes et aux universités, des créations d'emplois de chercheurs et d'ITA dans les EPST et des créations d'emplois dans les universités, d'enseignants-chercheurs et d'IATOS, associées à une diminution des charges d'enseignement. Enfin, des mesures concrètes doivent être prises en vue d'améliorer les carrières, de limiter les emplois précaires, d'améliorer les allocations doctorales, de mettre fin au système des libéralités ».

Juillet

• Elections au Comité National CNRS :

ITA – Inscrits : 15711 ; Votants : 7591 (48,32) ; Exprimés : 7382 ; SNTRS-CGT : 2979 (40,35) ; SGEN-CFDT: 1451 (19,66) ; SNIRS-CGC: 454 (6,15) ; FO : 541 (7,33) ; SNPTES : 1488 (20,16) ; SNCS-FSU: 59 (0,80) ; SUD : 377 (5,11) ; QED : 33 (0,45)

Chercheurs & Enseignants – Scrutin plurinominal à 2 tours. Le SNTRS-CGT obtient 8 élus en A et B.

• Dans le cadre de la préparation du Conseil Syndical National du 23 septembre et des Etats généraux

¹⁴ Directeur Général de l'INSERM.

¹⁵ Comité d'initiative et de proposition pour la recherche.

de la recherche, sont publiés dans le BRS (n°399) un certain nombre de documents :

- CSN : Financement de la Recherche et Instances d'évaluation – Les réformes proposées au CNRS et à l'INSERM – Pour un conseil européen de la recherche – La santé au travail ; Quelle recherche pour la prévention des cancers d'origine professionnelle en France ? – L'évaluation – Pour une évaluation professionnelle des ITA – Nouvelle organisation des examens de sélection professionnelle : on ne tient plus compte des métiers ! – Tribune libre.

- Etats généraux de la recherche : Audition de la CGT (Michel DONEDDU) au CIP – Pré-rapport du CIP : commentaire du SNTRS-CGT – Statut et revendications : audition de Gérard MANDVILLE au CIP – Politique générale de l'INSERM – Une politique industrielle et de recherche – Les Assises CGT de la recherche le 5 octobre 2004 à Montreuil – Compte rendu de la rencontre sur la situation de la Recherche à l'Equipe-ment – Recherche et Développement : mobilisation pour les Etats généraux – Recherche d'actions énergétiques !

17 septembre

Pendant les travaux des Etats Généraux, LARROUTUROU réforme allègrement ! « *Au mépris des débats de la communauté scientifique le Directeur Général du CNRS compte mener « sa » réforme du CNRS au pas de charge. Dans une « interview » publiée sur le réseau intranet du CNRS début septembre, B. LARROUTUROU fait le point sur l'avancement du projet. Il présente son plan de travail qui prévoit l'adoption par le CA de décembre 2004 du Plan stratégique, et l'application de la nouvelle organisation du CNRS en octobre 2005 ! (...)* ».

23 septembre

CSN du SNTRS-CGT : - Motion 1 : « *Le Conseil Syndical National du SNTRS-CGT réuni le 23 septembre 2004 se prononce contre le projet de constitution européenne. Ce projet exprime une organisation capitaliste et libérale de la société, néfaste aux salariés et aux populations. Il appelle les personnels à débattre et à s'exprimer sur ce projet !* » Cette motion a été adoptée par 43 Pour, 1 contre et 11 abstentions. Elle a été transmise au Bureau Confédéral, à la FERC, à l'UGFF et à l'UGICT.

- **Motion 2 :** « *(...) Le SNTRS-CGT appelle les personnels à se réunir sur tous les sites pour débattre de la situation et des actions à entreprendre pour faire reculer les directions. Il les appelle à agir pour obtenir : une augmentation vigoureuse des crédits alloués dans le cadre du BCRD à la recherche publique ; des créations d'emplois ; un plan d'intégration des précaires ; l'arrêt des projets BRECHOT et LARROUTUROU et de leur expérimentation ; une loi de finance rectificatives (...)* ».

- Décisions concernant les cotisations syndicales

- **Pour les actifs**, le Bureau national propose de passer en 2005, de 0.94 à 0.96% du salaire net, prime comprise.

- **En ce qui concerne les retraités**, soumis aux mêmes règles que les actifs, jusqu'en 1996 (0,94%) le taux a été réduit à 0.50%, seuil minimum recommandé par la confédération.

Le BN propose de revenir progressivement au même pourcentage que les actifs, en effectuant un palier à 0.6% des pensions nettes en 2005. L'intégration de l'abonnement à la revue "Vie nouvelle" dans la cotisation justifiant en partie son augmentation.

Les deux propositions ont été adoptées à l'unanimité moins un vote contre.

Septembre

L'UGICT-CGT, les syndicats CGT de la recherche et de l'enseignement supérieur, la CJC¹⁶ et l'UNEF lancent une pétition pour la reconnaissance du doctorat dans l'ensemble des conventions collectives et dans les trois Fonctions Publiques en terme de grade et de recrutement.

27, 28 et 29 octobre

Etats généraux de la recherche, l'appréciation du SNTRS-CGT : « *(...) Issu d'un large débat avec l'ensemble des personnels travaillant pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur, le rapport a mis en évidence des points faisant l'objet d'un réel accord en particulier sur : le développement de l'emploi statutaire pour toutes les catégories, le statut de salarié pour tous les doctorants, le financement public pour au maximum 3 ans entre la thèse et le recrutement, la reconnaissance du doctorat dans les fonctions publiques et les conventions collectives, une rémunération tenant compte de la qualification, la revalorisation des allocations et des carrières, la*

réduction des tâches d'enseignements pour les universitaires, le maintien du statut de chercheur à plein temps et des EPST, l'exigence d'une évaluation pour les chercheurs et les universitaires, l'évaluation des ITA par métiers, les moyens aux labos d'être compétitifs avec principalement des crédits récurrents, ainsi que des points encore en débat (modalités d'organisation de la période entre la thèse et le recrutement, instances d'évaluation, rôle de l'Agence de financement incitatif ...).

Le SNTRS-CGT constate que le débat a évolué positivement depuis le mois de juin et même le début du mois de septembre. Il retrouve bien des idées qu'il défend. Pour autant, le SNTRS-CGT continuera à défendre ses points de vue sur des points avec lesquels il est en désaccord.

L'Assemblée de Grenoble a apprécié positivement, à l'unanimité, la démarche des états généraux et les accords réalisés sur des points essentiels mais n'a pas pu voter un texte définitif.

Le travail du CIP se termine. Mais le SNTRS-CGT pense que la mobilisation de l'hiver dernier et le débat qui a eu lieu ensuite pendant plusieurs mois a entretenu un état d'esprit qui peut permettre encore une forte mobilisation à l'occasion de la LOP et quand les budgets des équipes seront connus. Les acteurs de ce grand mouvement, dont le SNTRS-CGT, peuvent prendre ensemble des initiatives pour entretenir son élan ».

Novembre

• Dans le BRS n°401 : « **Ne laissons pas le gouvernement et les directions poursuivre tranquillement leurs réformes.** Le gouvernement est bien décidé à soumettre le dispositif de recherche publique aux exigences du patronat. Pour lui, la recherche doit avant tout aider les entreprises à s'imposer sur le marché dans une période de compétition renforcée à l'échelle planétaire.

Les laboratoires devraient donc à la fois affronter la concurrence avec leurs homologues étrangers et répondre aux demandes du patronat. Pour que les laboratoires répondent à ces demandes, le gouvernement veut encore accentuer le pilotage de la recherche par lui-même et les entreprises (...).

Le SNTRS-CGT combat cette politique. Il revendique : – un plan pluriannuel de créations d'emplois de chercheurs et ITA dans les EPST, d'enseignants-chercheurs et d'IATOS dans les Universités – un statut pour tous les précaires : doctorants... – le prolongement du contrat de thèse pour deux ans afin de préparer les concours des universités et des EPST – une revalorisation des carrières et une refonte de la grille indiciaire vers plus de justice et la reconnaissance des qualifications – une augmentation programmée des crédits récurrents dans les laboratoires pour atteindre 70% des dépenses de recherche – un financement incitatif, ne dépassant pas 30% des dépenses de recherche, attribué de manière transparente et ouvert aux initiatives des équipes – une évaluation, dans les établissements, par les pairs, pour les chercheurs et les enseignants-chercheurs sur la base de la qualité de la démarche scientifique et pour les ITA sur la base de la qualification professionnelle avec un rôle limité de la hiérarchie qui n'apprécie que l'usage – une organisation démocratique des laboratoires et des instances des EPST, des Universités, des pôles régionaux et de l'Agence pour le financement incitatif ».

• **Recherche** : un appel à la mobilisation des syndicats de la FSU (SNCS-FSU et SNESup-FSU), de la CGT (SNTRS) et du Collectif "Sauvons la Recherche". « *Que les actes soient cohérents avec les discours !* »

8 décembre

Journée nationale d'actions dans la Fonction publique, pour les salaires et le pouvoir d'achat.

16 décembre

Rassemblement au siège du CNRS pour : « l'arrêt de toute restructuration, expérimentation et de tout projet qui n'aurait pas été négocié avec les personnels et les instances élues ; Un plan pluriannuel de création d'emplois de titulaires de toutes les catégories ; La résorption de la précarité ; Un statut de doctorant et la reconnaissance du doctorat dans la Fonction Publique et les conventions collectives ; 150 heures d'enseignement pour les enseignants-chercheurs ; Une véritable évaluation professionnelle de tous les personnels par leurs pairs ; Une reconnaissance de la qualification exercée, suivie d'un plan de reclassement ; Une revalorisation de la carrière, des salaires et des primes ; L'augmentation de 5 % de tous les salaires pour compenser la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ; La création de pôles de recherche et d'enseignement supérieur démocratiques permettant le développement de la recherche fondamentale et industrielle ».

Parmi les autres événements de l'année

• **Un tract du SNTRS-CGT à la population (extraits) : « Recherche : les raisons de la colère. La recherche**

fondamentale est gravement menacée. Depuis 2002, de gels de crédits en amputations budgétaires, le gouvernement a étranglé les organismes de recherche publique (CNRS, INSERM, INRA). En 2003, il a supprimé des postes de chercheurs. Cette année encore il a transformé 550 postes de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs en CDD, il a supprimé 300 bourses doctorales.

Au travers de la recherche, c'est l'avenir du pays qui est menacé.

Le financement de la recherche publique par l'Etat et la stabilité des emplois des personnels de la recherche sont une nécessité : Ils garantissent l'indépendance des expertises ; Ils permettent les avancées des connaissances ; Ils permettent de maintenir des champs de connaissances ; Ils assurent à la recherche le temps qu'il faut pour que les intuitions mûrissent et que les innovations technologiques ou les théories nouvelles venues d'autres disciplines leur permettent de déboucher ; Ils donnent à la recherche la stabilité nécessaire pour mener des travaux de long terme (...).

Pour redonner à la recherche publique son dynamisme, des mesures immédiates sont nécessaires, qui ne coûtent rien à l'Etat : restituer les 550 postes CDD en postes titulaires et mettre en place un plan prévisionnel de l'emploi scientifique ; créer des postes d'enseignants-chercheurs dans les universités ; - restituer la totalité des crédits gelés depuis 2002.

Changer la politique de recherche

Il faut prendre des mesures concrètes et efficaces pour que les entreprises s'engagent dans la recherche et le développement ; Il faut développer une politique ambitieuse et se donner les moyens d'atteindre l'objectif de 3% du PIB consacrés à la recherche ».

• Le SNTRS-CGT compte 1304 adhérents.

2005

6 janvier

Commission Exécutive du SNTRS-CGT - Propositions de grille de classification et de salaires pour l'avenir immédiat : « Au moment où le Gouvernement prépare une Loi d'orientation et de programmation de la recherche, la juste rémunération des niveaux de qualification du personnel est un enjeu pour rendre les métiers de la recherche attractifs. La politique salariale du gouvernement, comme les dernières discussions syndicats-ministère de la Fonction Publique le montrent, tend à écraser la grille des salaires et à remettre en cause les déroulements de carrière pour y introduire une rémunération au mérite par des primes et des indemnités de fonction comme la NBI par exemple. Face à cette situation, la CE, reprenant les propositions de nos Congrès, a précisé nos revendications immédiates d'une grille indiciaire rémunérant les qualifications des personnels, et assurant un déroulement de carrière minimum pour chaque niveau. Au dernier congrès « Le SNTRS-CGT propose huit niveaux de qualification pour l'ensemble des travailleurs scientifiques. Les six premiers correspondent aux grands niveaux de formation. Les deux derniers étant des niveaux de qualification et de responsabilité acquis après une expérience professionnelle plus ou moins longue ».

- **Sur la nouvelle convention CNRS-CAES**, la CE « mandate le BN pour mener les négociations sur les bases suivantes : Le refus de l'entrée de la direction du CNRS au conseil d'administration du CAES ; L'obtention immédiate du 1% de la masse salariale pour le budget du CAES ; Le maintien et le remplacement des postes budgétaires CNRS au CAES et l'affectation des personnels sur ces postes ; Le maintien de la prise en charge des frais d'infrastructure des locaux sociaux par le CNRS ».

- Elle intervient pour la libération du syndicaliste roumain Miron COZMA, condamné à 99 ans de prison pour des faits qui ne relèvent que de l'exercice du mandat syndical confié par les mineurs roumains.

20 janvier

La CGT, la CFDT, la FSU, FO, l'UNSA et la CFTC appellent à une journée d'action dans la Fonction publique sur la question des salaires. ►

27 janvier

Un arrêté, publié au Journal Officiel, ouvre le droit à validation des services effectués à temps incomplet pour la retraite de titulaire. Cela concerne un très grand



nombre de personnes, telles que celles qui ont été recrutées à mi-temps dans les EPST. C'est le résultat de nombreuses interventions syndicales auprès des ministères (notamment du SNTRS-CGT) et l'aboutissement final de la lutte menée, il y a 20 ans, par le "Collectif des mi-temps" pour une titularisation "pleine et entière".

3 février

Commission Exécutive du SNTRS-CGT. A propos de la LOPRI : « Une première version du projet de Loi d'Orientation de Programmation de la Recherche et de l'Innovation (LOPRI) a été diffusée. Le gouvernement, par des moyens incitatifs conséquents, gérés par une Agence Nationale de Recherche (ANR), organise l'insécurité et l'instabilité des financements et le développement des emplois précaires et non statutaires. Il instaure une compétition généralisée tant au niveau individuel que collectif par un fonctionnement sur projets et par la rémunération au mérite. Il détruit les frontières entre le secteur public non marchand et le secteur du profit par l'introduction des contrats de droit privé et des règles de comptabilité privée dans la recherche publique. Il organise une spécialisation des territoires qui conduit à l'éclatement des Universités et des EPST. Il accroît faiblement les moyens de la recherche publique et multiplie les cadeaux aux entreprises sans mettre en place de politique industrielle de moyen et long terme qui réponde aux besoins sociaux et assure l'avenir économique du pays.

Ce projet est inacceptable. Il s'oppose radicalement aux revendications du SNTRS-CGT comme aux propositions largement débattues par les personnels lors des Etats Généraux. Des négociations doivent s'ouvrir avec les organisations syndicales.

La réforme du CNRS ne répond pas aux besoins d'organisation nationale de la recherche. Elle passe d'une logique d'organisation sur une base disciplinaire à une logique thématique. En cela, elle converge avec le projet de LOPRI (...). Les laboratoires et les services sont réorganisés, bouleversés, sans que les personnels puissent intervenir et se faire entendre. Dans les autres EPST des réformes similaires se mettent en place.

Agir contre les réformes du CNRS, des autres EPST et le projet de LOPRI c'est agir contre deux versants d'une même politique.

Seules la mobilisation et l'action unitaire forte de tous les personnels feront reculer le Gouvernement comme elles ont pu le faire en 2004. C'est pourquoi la CE du SNTRS-CGT appelle les militants et les sections du syndicat à créer les conditions d'un large rassemblement pour obtenir l'ouverture de négociations sur la base des revendications du syndicat et des propositions des personnels (...).

9 février

Le comité confédéral national (CCN) de la CGT recommande le rejet de la constitution européenne, après des débats très animés à tous les niveaux de la CGT.

9 mars

Succès de la mobilisation dans la recherche et l'enseignement supérieur : les manifestations et rassemblements ont réuni dans toute la France plus de 12.000 doctorants, techniciens, ingénieurs, administratifs, chercheurs et enseignants-chercheurs, statutaires ou précaires, témoigne de la colère contre le projet de Loi d'O-



rientation et de Programmation (LOPRI). Plus de 7000 à Paris, plus de 1000 à Lyon, 1000 à Marseille, 600 à Bordeaux, 700 à Toulouse, 100 à Rouen, 150 à Caen, 200 à Brest, 300 à Lille, 300 à Strasbourg, 500 à Nancy, 350 à Nantes, 150 à Nice, 50 au Havre. Des initiatives ont eu lieu également à Angers, Clermont Ferrand, Grenoble, Orléans, Poitiers, Tours... Des rassemblements d'expatriés ont lieu à Amsterdam, Zurich, Washington, Londres, Ottawa et Tokyo.

10 mars

1 500 000 travailleurs dans les rues de plus de 150 villes de France. Les personnels de la recherche ont participé, avec les travailleurs de tous les secteurs d'activité, public et privé ensemble, aux manifestations massives pour défendre l'emploi, les salaires, le temps de travail, pour faire reculer le MEDEF et le gouvernement et obtenir de nouvelles avancées sociales.

17 mars

Constitution européenne : Non à ce traité destructeur (Déclaration de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT "(...) *En l'état, ce traité constitutionnel constitue une accélération des choix ultra libéraux contraires aux revendications des travailleurs. Pour ces raisons, le SNTRS-CGT appelle les personnels de la Recherche : à rejeter ce projet de traité constitutionnel et à voter NON lors du référendum - à s'inscrire pleinement dans les mobilisations nationales et européennes à venir pour construire une Europe des peuples solidaires, espace de paix où règne l'État de droit et où s'affirment la démocratie et le progrès social - à participer aux actions en vue de réorienter les politiques nationales et européennes (...).*

Le projet de traité constitutionnel ne répond en rien aux attentes et aux besoins des salariés, actifs et retraités et privés d'emploi, aux intérêts des usagers des services publics. Ce référendum n'est pas une consultation "pour ou contre l'Europe", mais pour ou contre une certaine politique européenne, néolibérale.

Loin de tout repliement hexagonal, parce qu'il est profondément partisan de l'Europe sociale et démocratique, le SNTRS-CGT appelle la communauté scientifique à dire "Non" à ce traité destructeur.

Mars

Dans le BRS n°403 : Un dossier "Rendre les carrières plus attractives – Propositions du SNTRS-CGT". Il compare les propositions SNTRS-CGT avec celles du SGEN-CFDT et



du SNPTES-UNSA.

7 avril

Motion de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT : « A trois reprises et sans ambiguïté, la CE du SNTRS-CGT s'est prononcée pour l'abandon du plan de réforme du CNRS, dit « plan Larrourou ». La CE de janvier s'est, en outre prononcée pour l'arrêt immédiat des expérimentations en cours, notamment concernant les DIR, celle-ci menant tout droit au démantèlement du CNRS.

Partant du constat qu'aucun élément nouveau susceptible de modifier ces exigences n'est apparu (au contraire la situation s'est même dégradée comme par exemple au siège, à Nancy ou à Sophia avec la mutualisation de certains laboratoires), la CE réitère ses exigences d'abandon pur et simple du projet Larrourou , pour l'arrêt immédiat des expérimentations ainsi que du redéploiement du siège (...).

27 avril

Une indemnité exceptionnelle de sommet de grade, est attribuée aux fonctionnaires civils qui, au 31 décembre 2004, ont, depuis trois années au moins, atteint le dernier échelon d'un grade. Le montant de l'indemnité correspond à 1,2 % du traitement indiciaire, au dernier échelon du grade ou de l'emploi. Nous sommes encore très loin du compte ! La somme versée est dérisoire au vu des retards en matière de pouvoir d'achat. Une fois de plus c'est une prime qui est mise en place. Et toujours rien en matière de rattrapage de pouvoir d'achat pour tous !

Avril

Dans le BRS n°404 : « Le CNRS vit actuellement une crise grave autour du projet de réforme de B. LARROUTUROU : de nombreuses motions de défiance, un conseil d'administration houleux où le 24 mars, les représentants du ministère abandonnent leur position de soutien tacite, la CPU qui publie le 7 avril un communiqué où se mêlent la volonté d'ingérence et celle d'hégémonie, enfin, récemment une pétition télécommandée de soutien au DG (...).

Ce que nous voulons pour le CNRS : Le CNRS doit garder, voire renforcer la maîtrise de sa politique de recherche, mais pas à n'importe quelles conditions : le CNRS ne peut pas fonctionner comme une entreprise, il est d'abord un grand organisme public de recherche fondamentale, original par son envergure et son omni-disciplinarité, indépendant des intérêts privés et des buts militaires. Sa vitalité et son efficacité repose et doit continuer de reposer sur un mode de fonctionnement fondé sur l'organisation et le soutien aux initiatives individuelles et collectives des scientifiques (chercheurs ou ITA). (...) la direction du CNRS doit être à l'écoute tant des questionnements propres de la science que des besoins sociaux, économiques (dont les besoins industriels font partie mais ne sont pas le tout) et culturels de la population (...).

(...) Pour les personnels : « Des améliorations substantielles doivent être apportées concernant les droits et la gestion des personnels tant au niveau du statut, du salaire et des carrières (...). La mise en place d'une évaluation professionnelle des ITA devrait déboucher sur la reconnaissance des qualifications de ceux-ci, (...)

Les chercheurs ne peuvent se résigner à leur situation actuelle. La précarité des jeunes est particulièrement insupportable. Il est urgent d'augmenter le nombre des allocations de recherche et des postes statutaires (...). Il faut obtenir une revalorisation sérieuse de ces rémunérations à commencer par celle des allocataires et des débuts de carrière statutaire. (...) les chercheurs veulent aussi avoir les moyens de mener leurs recherches (...). » A cela s'ajoute : *La nécessaire démocratie (...) - L'organisation en région (...) - L'interdisciplinarité (...) - Les moyens des labos (...).*

12 mai

Motion de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT (extrait) : « Le SNTRS-CGT s'engage pour : maintenir l'unité des personnels, avec les syndicats et SLR, seule condition d'une avancée ; impulser la réflexion des syndicats impliqués dans la recherche au sein de la CGT ; discuter des enjeux avec les syndiqués et avec les personnels ; développer la démocratie et le rôle des personnels scientifiques dans l'élaboration de la politique de recherche ; obtenir des améliorations statutaires et salariales ainsi que la résorption de la précarité ».

16 mai

Pour la première fois le lundi de la Pentecôte n'est plus un jour de repos, il reste un jour férié, mais le gouvernement veut que ce soit un jour travaillé mais pas payé !

Dans une déclaration du syndicat : « (...) Ce n'est pas de la solidarité, c'est de l'arnaque ! Les moyens les plus efficaces pour répondre durablement au financement de la dépendance des personnes âgées, dans le cadre

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

de la protection sociale, sont à rechercher dans : Le développement de l'emploi ; L'augmentation des salaires ; La fin des exonérations patronales... Ce n'est pas aux seuls salariés de faire les frais de l'incurie du pouvoir en matière de politique de santé ! Le SNTRS-CGT appelle l'ensemble des salariés à une véritable journée d'action et de solidarité ! Le 16 mai, rendez visite à vos parents et grands-parents ! ».

20 mai

Dans la recherche est organisée une manifestation contre le projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation (LOPRI).

29 mai

Le projet de constitution européenne est rejeté par 55% des électeurs français. Dans une déclaration du SNTRS-CGT : « Les citoyens ont rejeté avec une très nette majorité le projet de traité constitutionnel européen. Le niveau élevé de la participation électorale dément avec force tous les discours compassés déplorant le retrait des citoyens de leur pouvoir d'intervention démocratique dans les affaires publiques conféré par le droit de vote.

Ce vote témoigne du rejet populaire de la politique menée au nom de l'Europe de remise en cause des acquis sociaux, d'établissement de règles de concurrence qui livre une partie de la population au chômage et aux bas salaires. Particulièrement important chez les jeunes et parmi les ouvriers et les employés, il exprime la volonté d'un changement de politique en faveur d'une prise en compte de leurs revendications (...).

Mai

• Elections au CNAS (CAES) de l'INSERM :

ITA et Chercheurs - Inscrits 5408 ;Votants 2748 (50,81) ; Exprimés 2725 ; SNTRS-CGT : 675 (24,77) ; SNCS-FSU: 626 (22,97) ; SGEN-CFDT: 1103 (40,48) ; SNIRS-CGC:321 (12,18)

7 juin

Le SNTRS-CGT publie dans le SNTRS-Info le "Mémoire pour la recherche scientifique et l'enseignement supérieur - Adresse des organisations syndicales au gouvernement". Il fait le point des exigences des syndicats sur : « 1) L'emploi dans les métiers de la recherche ; 2) Les financements de la recherche ; 3) L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) ; 4) Les pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) ; 5) L'évaluation ; 6) La recherche dans les entreprises ».

23 juin

Conseil Syndical national : Motion (extrait) : « Le SNTRS-CGT revendique : 1) le maintien du caractère national du dispositif de recherche publique, des EPST, de leur statut, du statut de titulaire de la Fonction Publique d'Etat des personnels ; 2) le maintien des EPST nationaux, organisés en disciplines, en laboratoires qui se forment librement sous l'évaluation des instances d'évaluation (...); 3) L'augmentation des crédits d'Etat et le reversement des crédits de l'ANR aux établissements afin d'assurer un financement récurrent minimal de 70% hors salaire des laboratoires et une dotation ordinaire qui permet de financer l'ensemble des postes (...), les promotions, les améliorations salariales ; 4) La suppression de l'ANR ; 5) Le renforcement des moyens communs et de la coordination sur les sites, sur la base d'un débat démocratique ; 6) Des instances représentatives dans les établissements de recherche pour l'évaluation des équipes et des chercheurs et un système d'évaluation professionnelle des ITA par leurs pairs ; 7) Une programmation des créations d'emplois : 9000 postes par an jusqu'en 2010 bénéficiant à toutes les catégories dans la recherche publique ; 8) Des mesures contre la précarité : extinction des libéralités remplacées par des vrais contrats, statut des doctorants (...), plan de résorption des précaires ITA et IATOS remplissant des fonctions permanentes ; 9) Un réaménagement de la grille indiciaire sur la base d'un plan de revalorisation des débuts de carrières et de prolongation des grilles salariales pour tous (...). Cette revalorisation doit prendre en compte les qualifications et la prise de responsabilité ; 10) Une harmonisation de la prime de recherche à 16% pour les ITA et chercheurs ; 11) L'investissement professionnel doit être reconnu par des accélérations de carrières mais pas par des primes ; 12) Une réduction des charges d'enseignement pour tous les enseignants-chercheurs qui ont une activité de recherche (...).

Election à la Commission Exécutive du syndicat : Jean-Pierre BARBE (Orsay)¹⁷ et Jean-Pierre BAZIN (Inserm)

¹⁷ Il est issu du SNPCEN dont il a été le secrétaire général. Lorsque le syndicat a décidé sa dissolution, il a rejoint le SNTRS-CGT.

13

A la Commission Financière et de Contrôle : Jean Pierre CHAUCHEPRAT (Toulouse)

Juin

• Elections au Conseil d'administration du CNRS :

Inscrits 25154 ; Votants 11118 (44,20) ; Exprimés : 10874 ; SNTRS-CGT: 2509 (23,07) ; SNCS-SNPCEN : 1957 (18,00) ; SGEN-CFDT: 2666 (24,52) ; SNIRS-CGC: 1109 (10,20) ; SNPTES : 689 (6,34) ; FO : 803 (7,38) ; SUD : 838 (7,71) ; Indépendants : 303 (2,79)

Commentaires : « L'action du SNTRS-CGT reconnue par les personnels : *Le SNTRS-CGT, avec 23,1% des votes exprimés, marque un progrès de plus de deux points de pourcentage (+250 voix), malgré la présence de 8 listes au lieu de 6 en 2001. Le SGEN-CFDT accuse une baisse considérable (-889 voix et -8,2 points de pourcentage) et maintient de peu sa position de premier syndicat de l'organisme avec 24% des suffrages. Le SNCS-FSU reste stable avec 18% des voix, tandis que le SNIRS-CGC(10% des voix) et FO (7%) reculent de deux points. Enfin, le SNPTES progresse légèrement (+0,8%) et SUD, qui se présentait pour la première fois, obtient 7,7% (...)* ».

• Elections au Conseil scientifique du CNRS

ITA - Inscrits : 22266 ; Votants : 8606 (38,65) ; Exprimés : 8389 ; SNTRS-CGT: 2630 (31,35) ; SNCS-FSU: 406 (4,84) ; SGEN-CFDT: 1917 (22,85) ; SNIRS-CGC: 723 (8,62) ; SNPTES : 1258 (15,00) ; FO : 837 (9,98) ; SUD : 618 (7,37)

Chercheurs A1 – Inscrits : 4527 ; Votants : 2253 (49,77) ; Exprimés : 2209 ; SNTRS-CGT: 179 (8,10) ; SNCS-FSU: 879 (39,79) ; SGEN-CFDT: 725 (32,82) ; SNIRS-CGC: 239 (10,82) ; SNPTES : 82 (3,71) ; FO : 105 (4,75)

Chercheurs B1 – Inscrits : 6583 ; Votants : 2577 (39,15) ; Exprimés : 2528 ; SNTRS-CGT: 286 (11,31) ; SNCS-FSU: 880 (34,81) ; SGEN-CFDT: 548 (21,68) ; SNIRS-CGC: 245 (9,69) ; SNPTES : 95 (3,76) ; FO : 132 (5,22) ; SUD : 156 (6,17) ; Autonomes : 186 (7,36)

• Résultats des élections au CA de l'INSERM

ITA – Inscrits : 2710 ; Votants : 1197 (44,17) ; Exprimés : 1185 ; SNTRS-CGT : 463 (39,07) ; SGEN-CFDT: 425 (35,86) ; CFTC : 113 (9,54) ; SNIRS-CGC: 184 (15,53)

Chercheurs – Inscrits : 2063 ; Votants : 853 (41,35) ; Exprimés : 845 ; SNTRS-CGT : 104 (12,31) ; SNCS-FSU: 399 (47,22) ; SGEN-CFDT: 239 (28,28) ; SNIRS-CGC: 103 (12,19)

ITA + Chercheurs – Inscrits : 4773 ; Votants : 2050 (42,95) ; Exprimés : 2030 ; SNTRS-CGT : 567 (27,93) ; SNCS-FSU: 399 (19,66) ; SGEN-CFDT: 664 (32,71) ; CFTC : 113 (5,57) ; SNIRS-CGC: 287 (14,14)

12 juillet

Non a la restructuration autoritaire du siège : « *Au nom de l'ensemble des organisations syndicales, le SNTRS-CGT s'est fait le porte-parole des personnels du siège, lors du CTP du 11 juillet. Il a exposé leurs inquiétudes et attentes telles qu'ils les avaient exprimées lors de la réunion d'information syndicale du 5 juillet 2005. Les personnels du siège nourrissent de grandes inquiétudes sur leur avenir – Les organigrammes des différents services sont flous. Quels services seront mutualisés? – Sur quels critères les personnels seront-ils recrutés sur les nouvelles fonctions? – La transparence de la procédure et des critères sera-t-elle assurée? – Quel sera le devenir des personnels de 55 ans et plus qui devront changer de fonction ou postuler à une mobilité? (...)* Agissons pour faire reculer la direction et obtenir une réorganisation qui préserve nos qualifications et nos droits ! »

6 octobre

A la CE du SNTRS-CGT : « *Au lendemain des puissantes mobilisations du 4 octobre, le gouvernement présente un projet de loi qui programme la démolition du système de recherche publique existant et met en place un nouveau dispositif qui assujettit la recherche publique aux exigences des entreprises. Cette réforme constitue aussi un changement culturel avec la systématisation des appels à projets pour mettre en compétition les individus et casser les collectifs et les solidarités.*

Le projet de budget 2006 est une première étape pour la mise en œuvre de cette loi. Il se traduit par une baisse des crédits des EPST, comme le CNRS et l'INSERM, ainsi que par l'explosion des moyens distribués par l'ANR et l'Agence pour l'Innovation Industrielle sur appel d'offres, à partir de fonds alimentés par les privatisations.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

Cette situation appelle une mobilisation forte des personnels de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur avec la perspective d'une action nationale. Cette mobilisation implique la tenue sur les sites de recherches d'assemblées d'informations et de débats (...).

La CE du SNTRS-CGT exige : 1. la suppression de l'ANR (...); 2. que les postes créés ne soient pas ciblés sur les pôles compétitivité et les priorités thématiques. Les postes doivent être attribués sur la base des propositions des instances scientifiques. Les emplois de contractuels doivent être transformés en postes de titulaires; 3. L'abandon des modulations annoncées des régimes indemnitaires (...). La prime de participation à la recherche doit être portée à 16% pour tous. Le gouvernement doit répondre aux revendications des personnels : contre la précarité, pour la revalorisation des salaires et des carrières, pour la croissance des crédits récurrents au lieu de financements sur appel d'offres. »

7 octobre

Un Communiqué de l'UGFF, "Moins d'emplois pour de meilleurs salaires : une fausse alternative que la CGT condamne à nouveau"

18 octobre

2^{èmes} assises CGT de la recherche organisées par l'UGICT-CGT : *"Recherche fondamentale - Industrie – Pôles de compétitivité, Quelles cohérences territoriales ?"*

10 novembre

Déclaration du SNTRS-CGT : *« Non à l'état d'urgence. La situation dans le pays est grave. Chômage de masse persistant qui affecte tout particulièrement les jeunes de milieux populaires, logements insalubres, expulsions cet été des familles mal logées, absence de moyens pour l'éducation nationale, attaques contre le droit du travail, régression des services publics laissant à l'abandon le logement social, les transports en commun, livrent les quartiers populaires à une pauvreté grandissante et à une véritable ségrégation. Les inégalités ne font que s'accroître et la misère économique sociale et culturelle s'est peu à peu enracinée dans les cités. Cette situation est le produit direct des politiques menées depuis près de 30 ans, ne visant qu'à assurer l'accroissement du profit.*

Le SNTRS-CGT dénonce les propos provocateurs du ministre de l'intérieur, l'absence d'ouverture de perspectives et la réaffirmation de la priorité à la répression. En toute occasion, la CGT défend les citoyens menacés ou frappés par les violences d'où qu'elles viennent. Elle se refuse à toute forme d'amalgame et de stigmatisation de telle ou telle catégorie de la population. Elle met en garde contre les tentatives de récupération de cette crise par l'extrême droite.

Cette crise n'est ni celle de l'immigration, ni celle de la jeunesse, ni celle des banlieues. Elle est avant tout une crise sociale (...) ».

Novembre

• *Le projet de loi de programme pour la recherche : Un tournant très grave pour la recherche publique : « (...) Le pilotage (de la recherche) sera effectué par un dispositif double : d'une part des Agences distribueront des moyens sur contrats (ANR, All), système qui sera complété par les interventions des Collectivités locales ; d'autre part la gestion scientifique des laboratoires des EPST et des Universités dépendra de Pôles régionaux (Pôles de Compétitivité et Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur ou PRES). Le gouvernement se débarrasse ainsi de l'influence des Instances scientifiques représentatives (Comité National, Commissions Scientifiques de l'INSERM) et des travailleurs scientifiques dans le pilotage de la recherche.*

(...) Les EPST (CNRS, INSERM, INRA...) vont avoir une place réduite et à plus long terme pourraient devenir de simples agences de moyens pour coordonner quelques actions prioritaires d'envergure nationale. Leurs crédits d'État récurrents sont appelés à diminuer sérieusement. La subvention publique aux EPST baissera (sauf pour l'INRIA) en 2006 en euros courants du fait des changements de la fiscalité (-3% pour le CNRS, -2,3% pour l'INSERM). De plus, les dépenses d'infrastructures et de personnel augmentent.

La liberté de recherche ne sera autorisée que dans le cadre des priorités. Les Agences et Pôles n'auront pas d'instances représentatives de la communauté concernée qu'il s'agisse de l'ANR, de l'Agence d'Évaluation ou des divers Pôles. Ce sera le règne des experts qui seront désignés par le gouvernement ou par les directions d'Agences et de Pôles. La création des Pôles de Compétitivité s'est faite dans la clandestinité. La constitution des PRES pourrait bien se faire sans véritable débat, sans processus démocratique.

Le gouvernement veut des personnels à la botte (...). Le salaire dit au mérite se précise (...)

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à participer aux Assemblées d'information et de débats que les syndicats organiseront sur les sites de recherche. Il propose aux autres syndicats et à SLR d'organiser une action d'envergure nationale contre ce projet de loi vers la mi-novembre ».

• A propos de l'Expertise Collective INSERM sur les « troubles des conduites chez l'enfant » : « L'INSERM a rendu publique, jeudi 22 septembre, une Expertise Collective intitulée « Troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent ». Le but de cette étude était « d'améliorer le dépistage, la prévention et la prise en charge » de ce trouble. Le SNTRS-CGT dénonce cette entreprise qui, sous couvert de scientificité, et en usant des deniers de l'État, préconise « un repérage des perturbations du comportement dès la crèche et l'école maternelle ». Ces « troubles des conduites » seraient précurseurs de la délinquance juvénile. Il dénonce la médicalisation, assortie de préconisations de santé publique, de comportements reconnus comme normaux, par les experts eux-mêmes, jusqu'à l'âge de 4 ans. Il dénonce l'imposture qui consiste à assimiler des troubles définis de façon purement symptomatique à un phénomène social, celui de la délinquance, en s'appuyant sur des classifications comportementalistes anglo-saxonnes qui font débat dans la communauté psychiatrique, et ceci sans aucune analyse du contexte socio-économique. L'étude ne prend nullement en compte la violence sociale (précarité, chômage, pauvreté, ...), dans l'émergence de la délinquance. On croyait pourtant révolues les théories médicales déterministes de la fin du 19ème siècle. Il dénonce le risque de stigmatisation que pourrait introduire ce dépistage et les dérives qu'il est susceptible d'induire dans un cadre politique démagogique de "prévention de la délinquance (...) ».

• **Lancement d'une nouvelle version du "Mémento des droits des personnels"** par le SNTRS-CGT, sous la forme d'un CD-rom.



29 novembre – 2 décembre

26ème congrès du SNTRS-CGT à Fréjus

Dans le document d'orientation : « (...) Le SNTRS-CGT doit œuvrer contre les extensions abusives du droit de propriété intellectuelle, combattre la logique de privatisation de la connaissance, dénoncer les clauses abusives dans les contrats de collaborations entre recherche publique et recherche privée. Des conseils de labos jusqu'aux instances nationales, le SNTRS-CGT doit se battre pour le respect de l'éthique, pour l'indépendance de l'expertise scientifique.

(...) Le SNTRS-CGT se prononce pour l'abrogation du CNE et du PACTE Junior dans la Fonction publique (incluant les EPST) Tout emploi permanent dans les EPST doit être occupé par un fonctionnaire titulaire.

(...) **Deux objectifs de lutte pour le syndicat :**

• Faire le lien avec l'ensemble de la fonction publique pour que la base de notre rémunération, à savoir une grille de salaire faisant référence à des indices et à une valeur du point d'indice, soit maintenue, comme l'indexation des pensions sur les salaires



Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

pour les retraités. La prise en compte de l'inflation doit se faire par une indexation de la valeur du point.

• Se battre pour une grille de salaire qui prend en compte la qualification des métiers de la recherche.

Le statut du doctorant est un problème d'ampleur nationale. (...) C'est pourquoi le SNTRS-CGT a proposé un "statut de salarié contractuel" pour tous les doctorants intégrés dans les unités de recherche, (dès) 1997.

(...) Pour la CGT, le crédit d'impôt-recherche doit être abandonné. Pourquoi ne pas instituer une taxe de contribution à la recherche, à l'image de la taxe professionnelle, que toutes les entreprises payent et celles qui font de la recherche en sont pour partie exemptées ?

(...) Les universités sont un enjeu fondamental dans la recomposition du modèle d'organisation (de la recherche). Si nous revendiquons pour les EPST le maintien de leur capacité à mener des recherches de caractère national, il n'en reste pas moins qu'il faut aussi que les universités et les universitaires aient les moyens de faire de la recherche. Or le budget de celles-ci est notoirement insuffisant, la charge d'enseignement de nos collègues, notoirement trop lourde. Le SNTRS-CGT doit être partie prenante de la défense du système universitaire. Ses militants doivent, au côté de ceux de la FERC-Sup être présents dans les conseils et défendre le service public et la démocratie, souvent mise à mal de l'intérieur.

(...) Pour le SNTRS, l'agence (ANR) porte en germe la destruction des EPST. (...) L'ANR (financée par les privatisations-pillages des entreprises publiques) doit être supprimée. Les fonds qui lui ont déjà alloués doivent être reversés aux établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur afin d'accroître le financement récurrent des unités. Seul le financement de la recherche partenariale et de quelques grands programmes interdisciplinaire et inter organismes pourraient faire l'objet d'appel d'offre.

(...) Le SNTRS-CGT réaffirme son opposition au Plan Larrourou de « réforme » du CNRS qui déstructure l'organisme et remet en cause son organisation nationale. Il s'oppose à la mise en place des DIR, à la restructuration du siège, des délégations régionales et des laboratoires, imposée par la direction.

(...) Un SNTRS-CGT efficace pour la défense des travailleurs, actifs et retraités (...) Renforcer le SNTRS-CGT : un préalable indispensable (...) c'est aussi ne pas perdre les adhérents ! (...) Renforcer la démocratie syn-dicale impose des pratiques collectives au plus près des lieux de travail et des hommes et des femmes qui les constituent. Les sections sont la base du syndicat. Il ne s'agit pas là d'un postulat : les sections du syndicat sont à même, avec les autres instances du syndicat, de créer le rapport de forces nécessaire pour



faire aboutir les revendications. Elles jouissent d'une large autonomie d'initiative dans la mise en œuvre des orientations du syndicat, pour organiser l'action et permettre la représentativité des hommes et des femmes. En effet, l'action syndicale repose sur l'investissement des hommes et des femmes et le syndicat doit créer les conditions de cet investissement, tout particulièrement pour les femmes, actuellement sous représentées. Les sections doivent être, mieux encore, des lieux de débats approfondis, d'expression des problèmes revendicatifs et des aspirations des personnels, un lieu de liberté : chacun comptant pour un et pouvant s'exprimer librement sans craindre un quelconque étiquetage. Il faut développer une politique de formation

(...). Nos nouveaux adhérents ont besoin de connaître la CGT, leurs droits de salariés, les aspects "corporatistes" de notre activité, mais il faut aussi assurer notre travail d'éducation populaire.

(...) Etre à la fois un syndicalisme de proposition



et de lutte : On oppose souvent deux visions du syndicalisme. A un syndicalisme moderne qui s'adapterait au monde réel s'opposerait un syndicalisme archaïque qui s'arquerait sur ses acquis. Cette présentation n'est pas seulement simplificatrice, elle vise aussi à décrédibiliser ceux qui se battent. Faire des propositions, pour le SNTRS-CGT, ce n'est pas négocier le poids des chaînes quand le patronat aura décidé de rétablir l'esclavage, c'est placer les luttes dans la perspective de nouvelles avancées (...). ».

Secrétaire Générale : Annick KIEFFER (Iresco),

Secrétaires généraux adjoints : Jean KISTER (Inserm K.Bicêtre), Michel PIERRE (Inserm K.Bicêtre).

Bureau National (en plus) : Jean-Pierre BARBE (Orsay), Lise CARON (Nantes), Denis CLAISSE (Villejuif), Michel COUSY (Orsay), Nadine ELIE (Michel-Ange), Annie GUTNIC (Orsay), Jacques MILLET (Rouen), Jean OMNES (Gif), Mamadou SIBY (Vitry-Thiais), Daniel STEINMETZ (Midi-Pyrénées), Sophie TOUSSAINT-LEROY (Michel-Ange) -Trésorière Nationale¹⁸, Hervé TRULLARD (Lille),

Commission Exécutive (en plus) : Mohamed ARZI (Inserm Lyon), Jacques AUDIN (Bordeaux), Alain AYMARD (Orleans), Jean-Pierre BAZIN (Inserm retraité), Gérard BIREBENT (Gif), Isabelle BOUCHOULE (Orsay), Patrick BOUMIER (Orsay), Philippe BOUYRIES (Orsay), Anne-Elisabeth CASANOVA (Nice), Annick CHESTIER (Jussieu), Joël COURAGEOT (Marseille), Marc DEMERY-LEBRUN (Toulouse), André DONZEL (Aix), Hervé DOREAU (Poitiers), Gérard EUZENOT (Nice), Fabrice FENOUIL (Valbonne Inria), Jean-Pierre FITOUSSI (ESPCI), Christophe FONTE (Nancy), Jérôme GIOVINAZZO (Bordeaux), Didier GORI (Orsay), Jeanine GRUSELLE (Retraités), Bruno GUIBERT (Midi-Pyrénées), Mouloud HADDAK (Lyon Inrets), Christophe HERRMANN (ENS), Jacky HIRSCH (Strasbourg CRN), Mohamed KHAFIF (Inserm Villejuif), Carlos LABAT (INSERM), Jocelyne LEGER (Caen), Fabienne LEROY (Nantes), Michel LION (Caen Ganiil), Gilles MERCIER (Inserm K Bicêtre), Geneviève MIQUEL (Jussieu), Bertrand MORACHE (INSERM Siège), Gilles MORVAN (Strasbourg Fac), Danielle MULLER (Iresco), Rémy PICHON (Orsay), Joëlle PREVOST (Grenoble), Anita PRIGENT (Retraités), Patricia SOURROUILLE (Montpellier), Josiane TACK (Montpellier), Guillaume VINCONNEAU (Marseille PIIM), Jean-Pierre CHAUCHEPRAT (Toulouse-CFC), Joël CHOISY (Grenoble Polygone-CFC), Irène FOURNIER-MEARELLI (Iresco-CFC).

9 décembre

Session extraordinaire du Comité National de la Recherche Scientifique du 9 décembre 2005. Motion sur le projet de Loi de Programme pour la Recherche : « *Le Comité National réuni en session extraordinaire considère que les grandes orientations du projet de loi pour la Recherche ne répondent pas aux enjeux de la recherche et de l'innovation dans notre pays : - L'attribution de l'ensemble des moyens nouveaux à des agences de pilotage de la recherche par projets menace gravement la recherche fondamentale, qui a besoin d'une véritable politique scientifique des organismes et d'un espace de liberté géré par les unités. - Le projet de loi ne prévoit aucune amélioration de l'attractivité des métiers de la recherche. Il ne comporte pas de programmation des emplois statutaires à moyen terme, impliquant au contraire une extension de la précarité. - La mise en place d'une instance d'évaluation unique dissociant évaluation des unités et des personnes, qui plus est entièrement nommée, remet en cause les principes nécessaires à la qualité et à l'efficacité de l'évaluation scientifique.*

Le projet de loi de programme pour la recherche n'est pas acceptable en l'état pour le Comité National de la Recherche Scientifique ».

Cette motion a été votée le 9 décembre par le Comité National de la Recherche Scientifique réuni en session extraordinaire avec 1 voix contre et 8 abstentions sur 500 participants.

18 décembre

Le synchrotron SOLEIL¹⁹ est inauguré. Propriété conjointe du CEA et du CNRS il est situé sur le plateau de Saclay, à Saint Aubin (91).

Décembre

L'INSERM pousse ses chercheurs hors des labos en contournant les instances - la démocratie et la liberté de

¹⁸ Depuis le 4 janvier 2006, S. Toussaint-Leroy a repris une activité professionnelle à temps plein et quitté sa fonction de trésorière nationale.

¹⁹ SOLEIL (Source Optimisée de Lumière d'Énergie Intermédiaire du LURE) est un synchrotron dans la gamme des rayons X moyens.

recherche balayées : « La Direction de l'INSERM a annoncé en mars 2005 la mise en place d'une procédure de suivi des chercheurs indépendamment des Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) comme elle le reconnaît explicitement (lettre du 5 octobre 2005 à des chercheurs sélectionnés). Cette procédure a été décidée en dehors des mécanismes institutionnels : pas de discussion avec les syndicats, pas d'avis du Comité Technique Paritaire Central (CTPC). La Direction présente cette procédure comme "obligatoire" (...).

De quoi s'agit-il ? Les possibilités d'autres carrières que celle de chercheur travaillant dans un laboratoire seront présentées aux chercheurs sélectionnés. L'objectif est sans ambiguïté. Il s'agit d'inciter des chercheurs à se tourner vers une autre activité professionnelle et cela en dehors d'une démarche des CSS. Les CSS sont contournées et le statut des chercheurs bafoué ».

Parmi les autres événements de l'année

- Tarifs de restaurants CNRS, une augmentation scandaleuse : 0,5% d'augmentation du point d'indice au 1^{er} février, baisse du pouvoir d'achat continue depuis 20 ans et ... augmentation de presque 5% des tarifs de restaurants au CNRS, soit une augmentation 10 fois supérieure à celle du point d'indice fonction publique. Celle-ci a été décidée par la direction malgré l'opposition unanime des syndicats du CNRS. Augmentation injustifiée ... même en terme comptable

- Transformation des libéralités en contrats : Le Ministère de la recherche disposerait en 2005 de la capacité d'assurer le paiement des charges sociales pour 450 libéralités pour des doctorants : libéralités transformées depuis 2004 + nouvelles transformations. Rappel : ce sont les universités qui signent les contrats lors de l'inscription en thèse.

Trois associations caritatives ont signé une convention avec le Ministère : Ligue Nationale Française contre le Cancer (LNFC), Association de Recherche sur le Cancer (ARC) et l'Association Française contre les Myopathies (AFM). La FRM a refusé. Des discussions sont en cours avec Sidaction. Il faut faire pression sur la FRM et obtenir que les petites associations signent une convention. Cela devrait devenir une obligation légale.

- Nouvelles grilles et déroulement de carrières pour les personnels de catégorie C. Lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique, la CGT a indiqué que : « L'ensemble du dispositif est inacceptable. Les gains de points d'indices sont particulièrement faibles. En aucun cas, ils ne correspondent à la légitime attente des personnels concernés. Ils sont concentrés uniquement sur les premiers échelons des échelles 3, 4 et 5. Ce faisant, ils tassent encore davantage les espaces indiciaires d'une catégorie C déjà complétement écrasée. Rappelons, par exemple, qu'en 1992, l'échelle 4 avait une amplitude de 41,07% ; la voilà réduite à 26,25 % aujourd'hui (...) ».

De plus, sont maintenus des échelons de 3 et 4 ans ... pour « gagner » parfois seulement 6 ou 7 points d'indice !

Cette réforme ne répond absolument pas à l'urgence d'une réorganisation et d'une revalorisation de l'ensemble des corps, ainsi que d'une amélioration des carrières et des salaires.

- Le SNTRS-CGT compte 1309 adhérents.

2006

6 janvier

Démission du président du CNRS : Communiqué du SNTRS-CGT : « Le président du CNRS, Bernard Meunier, vient de rendre publique sa démission. Celle-ci vient après plusieurs mois de crise au sein de la direction du CNRS, à propos de la mise en oeuvre du projet de réforme du CNRS conduit par Bernard Larrourou. Bernard Meunier invoque la rigidité administrative excessive.

Pour le SNTRS-CGT, cet excès de contrainte administrative, mise en place par la réforme, n'en est pas la caractéristique première. Le projet conduit par Bernard LARROUTUROU vise d'abord à casser la tradition de service public du principal organisme chargé de la mise en oeuvre de la recherche fondamentale dans notre pays. Son projet est en conformité avec les objectifs du Pacte pour la recherche : le CNRS accepte le pilotage de sa recherche par l'ANR, renonce à sa capacité de lancer ses propres programmes et encourage la mise en concurrence effrénée de ses propres équipes. En matière de politique des personnels, il s'inscrit dans des objectifs de recul de l'emploi de titulaire, développe le recrutement de contrats à durée déterminée, partage les

objectifs d'individualisation des carrières et des salaires prônés par le gouvernement (...) ».

11 janvier

A propos de la démission du DG du CNRS : « Le CNRS traverse une crise grave. La démission, sans doute contrainte (en fait le limogeage ndlr), du directeur de l'établissement succède à celle du président du Conseil d'Administration. Elle est l'aboutissement attendu d'un long conflit qui a opposé, au-delà des oppositions de personnes, des conceptions divergentes des missions, de l'organisation et du fonctionnement de l'organisme. Le SNTRS-CGT a toujours considéré qu'il n'avait pas à choisir entre une réforme avant tout managériale et hiérarchique portée par une conception réductrice et utilitariste de la science d'un côté et un point de vue élitiste et mandarin de l'autre. Les personnels ont été écartés. Le gouvernement porte une lourde responsabilité dans cette situation. Il maintient une réforme dont les insuffisances et les dangers ont été dénoncés par les instances représentatives de la communauté scientifique ».

16 janvier

Dominique de Villepin (Premier ministre) annonce la création du contrat première embauche (CPE), réservé aux moins de 26 ans, assorti d'une période d'essai de deux ans. Les syndicats et la gauche y voient la porte ouverte à la "précarité généralisée"

17 janvier

Commission Exécutive du SNTRS-CGT :

- Dans une déclaration : « La Commission Exécutive du SNTRS-CGT, réunie le 17 janvier 2006, constate que le gouvernement poursuit sa politique de diminution de la dépense publique et de réduction de prix du travail. Cela se traduit pour les fonctionnaires par une diminution du nombre des postes et une baisse de leur pouvoir d'achat. Les réformes de la recherche publique s'intègrent à cette politique en tentant d'asservir la recherche publique aux exigences du patronat. Ces réformes programment la marginalisation des EPST, le développement de l'emploi précaire, l'étouffement de la démocratie et de graves difficultés pour les équipes qui ne peuvent bénéficier d'un financement incitatif. Les salaires et les carrières risquent de rester bloqués pour une grande partie des travailleurs de la recherche pendant que quelques-uns pourraient bénéficier d'une revalorisation «au mérite».

Le SNTRS-CGT appelle les travailleurs de la recherche à se mobiliser le 31 janvier 2006 en direction de l'Assemblée Nationale (en province via les préfetures) afin de dire NON au Pacte pour la recherche qui commence à être débattu ce jour là par les députés. Le SNTRS-CGT appelle aussi les travailleurs de la recherche publique à manifester le 2 février 2006 avec l'ensemble des fonctionnaires dans le cadre d'un appel à la grève lancée par les fédérations de fonctionnaires pour la défense des salaires et de l'emploi dans la Fonction Publique (...) ».

- Intérim à la trésorerie du SNTRS-CGT: La CE confie la trésorerie à Annie GUTNIC (unanimité) dans l'attente du CSN de juin, seul habilité à élire une trésorière ou un trésorier en remplacement de Sophie TOUSSAINT LEROY démissionnaire du poste de trésorière.

25 janvier

Accord sur le volet social et carrière signé par les 3 syndicats CFDT, CFTC, UNSA - Analyse du SNTRS-CGT : « Ces trois organisations affirment n'avoir pas signé le volet salarial et ont maintenu leur appel à l'action pour le 2 février. Le ministre, lui s'est empressé de faire paraître un communiqué de presse victorieux dans lequel il affirme avoir fait signer l'accord le plus ambitieux depuis 8 ans et qu'il mettra donc en application la partie salariale de celui-ci (...).

Pour le SNTRS-CGT, la signature des 3 organisations est un véritable cadeau fait au gouvernement : les quelques points d'indice accordés aux seules catégories C sont loin de permettre le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat de ces catégories. Il n'y a aucune mesure significative pour les catégories A et B. Le compte n'y est pas, pas plus en termes de pouvoir d'achat qu'en matière statutaire ou sociale : c'est un accord au rabais !

La question salariale reste entière : en l'état, les propositions du ministre représentent un total de 1,2 % en moyenne sur les 14 mois de janvier 2006 à février 2007 alors que les prévisions d'inflation pour la même période sont de l'ordre de 2 %... En effet, en plus des 0,5 % au 1er juillet 2006 et des 0,5 % au 1er février 2007, le ministre ne propose qu'un point d'indice, soit 4 euros 50 bruts mensuels - au 1er novembre 2006. De surcroît, le contentieux des 5% perdus de 2000 à 2005 n'est même pas évoqué.

Le volet social ne porte que sur la Fonction publique d'État et exclut donc les 2 400 000 agents des fonctions publiques territoriales et hospitalière.

Quant au volet statutaire, il écarte la perspective d'une refonte globale de la grille et ne comporte que des mesures partielles et catégorielles.

En signant cet accord les 3 organisations minoritaires tendent à fermer les portes de la négociation sur l'ensemble du contentieux revendicatif ! Rien d'autre ne serait possible pendant trois ans (le temps de cet accord). Poursuivons l'action... »

Janvier

• Elections au CAP du CNRS (2 tours) :

- **ITA** – Inscrits : 13761 ; Votants : 6682 (48,56) ; Exprimés : 6553 ; SNTRS-CGT : 2100 (32,05) ; SGEN-CFDT : 1528 (23,32) ; SNIRS-CGC : 635 (9,69) ; SNPTES : 941 (14,36) ; FO : 539 (8,23) ; SUD : 642 (9,79)

- **TPN** – Inscrits : 145 ; Votants : 76 (52,41) ; Exprimés : 72 ; SNTRS-CGT : 72 (100,00)15

15 Le SNPCEN a décidé de sa dissolution. Seul le SNTRS-CGT a été en capacité de présenter des listes.

- **Chercheurs** – Inscrits : 11553 ; Votants 4971 (43,03) ; Exprimé : 4903 ; SNTRS-CGT : 652 (13,30) ; SNCS-FSU : 1868 (38,10) ; SGEN-CFDT : 1269 (25,88) ; SNIRS-CGC : 505 (10,30) ; UNSA : 247 (5,04) ; FO : 160 (3,26) ; SUD : 202 (4,12)

- **ITA+TPN+Chercheurs** - Inscrits : 25459 ; Votants : 11729 (46,07) ; Exprimés : 11528 ; SNTRS-CGT : 2824 (24,50) ; SNCS-FSU : 2036 (17,66) ; SGEN-CFDT : 2797 (24,26) ; SNIRS-CGC : 1140 (9,89) ; SNPTES : 1188 (10,31) ; FO : 699 (6,06) ; SUD : 844 (7,32)

- Le SNTRS-CGT premier syndicat au CNRS !

Pour la première fois de son histoire le SNTRS-CGT, avec 24,5 % des voix, devient la première organisation syndicale, toutes catégories confondues, aux élections aux Commissions Administratives Paritaires du CNRS. Ce résultat est obtenu malgré la multiplication du nombre de listes et donc une dispersion des voix.

Cependant il est une caractéristique importante et préoccupante de ces élections : c'est le fort taux d'abstention (51% chez les ITA et 57% chez les chercheurs).

Le SNTRS-CGT progresse globalement en voix (130) et en pourcentage (2,66 points). Parmi les personnels Ingénieurs, Techniciens et Administratifs il progresse de 1 point. Chez les chercheurs il progresse en voix (81) et en pourcentage (+ 2,66 points). Il est le seul syndicat à avoir des élus dans tous les corps. Pour la première fois il obtient un élu en Directeur de recherche.

Il se présentait, pour la première fois, chez les Titulaires de Physique Nucléaire (seul) à la place du SNPCEN-FSU. Les candidats présentés par le SNTRS-CGT sont issus de cette organisation.

Avec ces résultats la CGT est désormais le syndicat le plus représentatif dans les trois plus grands EPST (CNRS, INSERM et INRA).

Le SNTRS-CGT recueille, par ces résultats électoraux qui confirment ceux des élections au Conseil d'Administration, au Comité National et au Conseil Scientifique, le fruit du travail sans relâche de ses militants pour la défense des personnels et de la recherche publique et de son engagement unitaire et de son travail de propositions, avec toute la CGT, dans le grand mouvement pour la défense de la recherche.

Ces élections sont un encouragement à poursuivre et améliorer encore cet investissement et à renforcer le SNTRS-CGT.

• Dans le BRS n°409 : - "Le Pacte pour la Recherche : de graves conséquences pour les personnels. « Le projet de loi baptisé « Pacte pour la Recherche » (texte de loi et fiches annexes) instaure une profonde transformation des structures de recherche : création d'Agences de moyens comme l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) et l'All (Agence pour l'Innovation Industrielle) érigées en établissements publics, création de l'AER (Agence de l'évaluation de la Recherche) et du CHST (Haut Conseil de la Science et de la Technologie), création de PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur). Les Pôles de Compétitivité sont mis en place par une autre procédure. Le pilotage des laboratoires échappe aux organismes de recherche (CNRS, INSERM, ...). La création de l'ANR, l'All et bientôt de l'AER, qui sont bien mieux contrôlées par le gouvernement que les EPST, permet de soumettre les équipes de recherche aux objectifs du patronat. Cette transformation des structures aura de graves conséquences pour les personnels. D'ores et déjà la pression sur les personnes se ressent dans de nombreux laboratoires.

Cette réforme s'inscrit complètement dans la politique économique et sociale brutale du gouvernement et du

patronat pour « adapter » les salariés à la logique de la mondialisation capitaliste (...) ».

- Protection sociale complémentaire, le contrat social est rompu : « Les dispositifs juridiques qui permettaient aux employeurs publics d'accorder des aides aux mutuelles de la Fonction Publique sont abrogés.

Une loi de 1947, dite Morice, a confié aux mutuelles la gestion pour les fonctionnaires du régime de base de la Sécurité Sociale. A ce titre, des remises de gestion leur sont attribuées sur la base des frais qu'elles supportent. Un contrat passé entre le mouvement mutualiste et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés le prévoit ».

- Publication d'un dossier "Administration de la recherche : « Quelques points de vues particuliers et généraux (Deux figures de secrétaires pour deux époques, le sentiment d'une scientifique – Comment pénaliser la recherche en la ligotant par l'appareil administratif, un point de vue de chercheur – Bien que non administrative... – De l'avis d'un informaticien...) **au CNRS** (SAP attention danger ! – A propos de SAP – Être gestionnaire administrative CNRS à l'Université revient parfois à travailler en milieu hostile – Une administrative isolée à la Vilette – Une administrative CNRS, dans une unité Inserm – Un administratif en Délégation Régionale – Une initiative des syndiqués CGT de la DR de Bordeaux – Ingénieur en administration dans un laboratoire SHS – Et que se passe-t-il à Orsay ? Motion du service facturier – Une administrative très amère – Une administrative en Délégation Régionale "pilote"), **à l'INSERM** (Appel du BN SNTRS-CGTInserm – SAFir, pressions et harcèlements – Maladies professionnelles dues à SAFir, réunion du CLHS de l'INSERM – Dans l'administration c'est "Marche ou Crève !" – "Tout va très bien Madame la Marquise" ! Mais il y a le feu ! – Lettre à Madame la Présidente du C A de l'Inserm), **à l'IRD** (Il y a aussi Sorgho à l'IRD), **à l'INRIA** (Lettre ouverte à la direction de l'INRIA Sophia-antipolis) ; **Personnels Administratifs, il faut revendiquer !**

- Hausse des tarifs de restaurants : « La direction ne veut pas entendre le point de vue des personnels. La direction du CNRS, sans état d'âme manifeste, a décidé d'une augmentation des tarifs de restaurants de 26,29% sur deux ans pour les personnels touchant les plus bas salaires et de 4,21% à 13,96% pour les autres, alors que l'indice INSEE de la restauration collective a progressé d'à peine plus de 1%.

Rappelons que cette augmentation avait été rejetée par les syndicats, un seul d'entre eux se réfugiant dans l'abstention : le SNIRS-CGC (...) ».

2 Février

Journée d'action unitaire (CGT – FO – FSU – CFDT – UNSA) dans la Fonction Publique, avec grèves et manifestations, pour de meilleurs salaires, de meilleures carrières et la refonte de la grille indiciaire.

7 février

Manifestations (appel UNEF, UNL, CGT, CFDT, CFTC, FO, FSU, UNSA), pour le re-trait du Contrat Première Embauche (CPE). 400.000 personnes manifestent dans toute la France.

14 février

Manifestation à Strasbourg contre la "Directive Bolkestein", pour le retrait du « principe du pays d'origine »¹⁶, pour la préservation et le développement des services publics, pour une Europe sociale.

¹⁶ La directive Bolkestein prévoit dans sa version initiale que les entreprises implantées dans l'Union européenne pourraient appliquer la législation en vigueur dans leur propre pays d'origine quand elles proposeront un service dans un autre pays membre.

27 et 28 février

Une rencontre à lieu à Madrid entre la Fédération de la Recherche des Commissions Ouvrières (FRCCOO) et la FERC-CGT (SNTRS-CGTet FERC-Sup) au siège central du Conseil Supérieur des Recherches Scientifiques. Y participaient : Annick KIEFFER et Jean-Pierre ADAMI.

« Nos discussions et nos échanges, sur la base de projets de textes officiels et de documents variés, ont permis de confronter nos analyses sur la situation actuelle de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, en Espagne et en France, et de réaliser que celles-ci étaient très poches. Ce Constat nous a permis de dégager les points sur lesquels il y a possibilité d'avoir une expression syndicale, avec le souhait de proposer dans les prochains mois, des actions et des revendications communes à nos organisations respectives. La perspective d'étendre celles-ci à d'autres pays de l'Union Européenne a été abordée.

Nos échanges, en confrontant la situation entre nos deux pays, ont porté principalement sur les conséquences : - des orientations libérales qui démantèlent partout le Service Public de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur provoquant des regroupements et des fusions autoritaires sous couvert de

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

compétition internationale (...); - des projets de modifications de statuts et des missions du CSIC et du CNRS qui présentent des points communs, en particulier sur la tentative d'enlever à ces organismes le rôle de coordonner et d'impulser la Recherche au niveau national. Situation qui va faciliter un pilotage technocratique et orienter la Recherche pour répondre aux seuls besoins, à court terme, de l'économie, au détriment de la Recherche fondamentale. Ces évolutions n'étant possibles qu'en remettant en cause la démocratie et le rôle des représentants des personnels; - de la baisse des crédits de base pour les laboratoires et les équipes de recherche, par la mise en place d'agences avec une généralisation « d'appel à projets » qui seront évalués par des experts non élus (...).

Pour les personnels, (...) individualisation des rémunérations sur la base du « mérite », une flexibilité accrue, des carrières à plusieurs vitesses, la relation entre qualification et rémunération de plus en plus disloquée. Enfin, (...) on va observer un bond phénoménal de la précarité touchant tous les personnels (ingénieurs, techniciens, chercheurs...);

- d'une évaluation dont le rôle et la fonction sera de justifier les réformes de structures, les modifications des objectifs et des missions de la Recherche (...); - de l'organisation régionale de la Recherche, s'appuyant sur des couplages technocratiques et autoritaires des structures de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche publique et de la Recherche privée autour de pôles d'excellence et de compétitivité sur des domaines industriels étroits, sources de profits rapides, à court terme, au détriment de la réponse aux autres besoins sociaux.

Ce constat nous fait obligations d'avoir des échanges bilatéraux réguliers et croisés avec l'ensemble des syndicats européens (italiens, allemands, anglais) pour analyser et comparer les évolutions, leurs conséquences sur notre secteur, les actions à mener dans chaque pays et au niveau européen pour contrecarrer les attaques du Service Public de Recherche et de l'Enseignement Supérieur et proposer des solutions alternatives ».

Février

Notre amie, notre camarade, Annie MICOURAUD part à la retraite après 26 ans de secrétariat administratif du SNTRS-CGT.



Elle est ici en compagnie de quatre secrétaires généraux avec lesquels elle a travaillé



Elle est ici en compagnie de Marie-Christine et Laetitia (qui remplace Annie) les secrétaires du syndicat.

7 mars

Plus d'un million de personnes manifestent dans toute la France, pour exiger le retrait du CPE. Dominique de VILLEPIN exclut de retirer le CPE, mais propose de "l'enrichir"

16 mars

Sans attendre la nouvelle journée intersyndicale de manifestations prévue deux jours plus tard, des centaines de milliers d'étudiants et de lycéens manifestent dans toute



la France (500000 selon l'UNEF). Des af-frontements avec les forces de l'ordre don-nent lieu à 272 interpellations. A Paris, les incidents les plus graves depuis le début du mouvement ont lieu à proximité de la Sorbonne

18 mars

1,5 million de manifestants dans toute la France. Les syndicats demandent à Jacques Chirac de ne pas promulguer la loi sur légalité des chances (CPE). Nouveaux incidents ont lieu dans plusieurs villes, dont Paris où un manifestant sombre dans le coma et y restera plusieurs semaines.

28 mars

Trois millions selon les syndicats, descendent dans les rues de toute la France pour exiger le retrait du CPE, du jamais vu depuis au moins les grandes grèves et les manifestations de décembre 1995. Malgré cette déferlante, Dominique de Villepin campe sur ses positions et se déclare juste "prêt" à "aménager" le dispositif. Nouveaux incidents dans plusieurs villes en marges des cortèges. Les confédérations syndicales écrivent à CHIRAC pour lui demander un nouveau vote du Parlement sur le CPE

4 avril

La loi Recherche est définitivement adoptée définitivement par les deux assemblées (Sénat, et Assemblée Nationale). Déclaration du SNTRS-CGT : *« L'effort financier consenti par le gouvernement est modeste (...), il ne va guère au-delà de la progression prévue du PIB. Le gouvernement a refusé tout engagement en matière de créations d'emplois pour la recherche au-delà de 2006. Il a refusé une programmation pluriannuelle des emplois. Il a choisi l'extension de la précarité en privilégiant la recherche contractuelle (le nombre de CDD va exploser avec les contrats de l'ANR, déjà plus de 3 000 CDD pour ceux de l'année 2005 selon son Directeur). Le gouvernement oriente l'effort du pays en priorité vers l'innovation et vers les pôles de compétitivité sans contrepartie pour les entreprises en termes de création d'emploi et sans appel à leurs responsabilités dans le développement du pays, d'amélioration de l'environnement ou de réponse aux besoins de la population (santé, conditions de vie, etc.), enfin sans contrôle de l'utilisation des deniers publics.*

La loi et le dispositif qui la complète structurent la recherche par les financements incitatifs par le biais des agences, ANR en tête, privant ainsi les organismes de recherche et les universités de la maîtrise de leurs orientations et de la programmation scientifique (...). Le système des agences évince les personnels scientifiques des débats et des choix au profit d'experts nommés par des instances selon des processus opaques sur lesquels les personnels scientifiques ont peu de possibilité d'intervention. Cette loi instaure donc, ici comme ailleurs, un recul de la démocratie (...).

Cette loi ne répond pas à la crise des vocations scientifiques que connaît actuellement le pays. La revalorisation attendue des allocations doctorales est décevante (le passage de l'allocation à 1,5 fois le SMIG dès 2007 n'est qu'une promesse orale). La concurrence entre les personnels scientifiques est exacerbée sans souci des risques que cela fera courir aux modes de fonctionnement nécessaires dans la recherche : échanges, collaborations, coopérations, transmissions des savoirs et des expériences autour d'un même objet et entre disciplines (...).

Les collaborations attendues entre universités et organismes de recherche afin d'offrir aux jeunes de meilleures conditions d'accès aux connaissances nouvelles et aux pratiques de recherche que permettaient les PRES sont détournées pour là encore, privatiser (les fondations, structures de base des futurs réseaux thématiques de recherche avancée qui s'accapareront l'essentiel des moyens de l'ANR), introduire une sélectivité accrue entre les sites, spécialiser autour de thèmes (...). Cette loi ne répond pas aux attentes de la communauté scientifique ; elle ne permet pas d'impulser une nouvelle dynamique pour la recherche de long terme. Une loi ambitieuse pour la recherche reste un objectif de la CGT ».

4 et 11 avril

Nouvelles manifestations massives contre le CPE, le CNE et le Pacte senior²⁰, (appel UNEF, CÉ, UNL, FIDL, CFDT, CFTC, CFE- CGC, CGT, FO, FSU,



²⁰ Contrat première embauche, Contrat nouvelle embauche, et Pacte Senior : 3 modes de recrutement, précarisant plus l'emploi.

Solidaires, UNSA)

18 avril

Retrait du CPE : une victoire qui en appelle d'autres. C'est un authentique succès de l'action syndicale unitaire et de la mobilisation des étudiants, des lycéens, des salariés de toutes générations. Cette victoire donne confiance pour trouver des solutions positives aux problèmes de la précarité, de l'emploi des jeunes et de toutes les catégories de salariés. Elle donne aussi confiance dans l'utilité et l'efficacité du syndicalisme dès lors qu'il mène une action unie pour défendre les intérêts des salariés.

2 mai

Dans une déclaration de la CGT sur la Protection Sociale : Pour la CGT, l'évolution des droits des fonctionnaires et des non titulaires passe par :

- *« un renforcement du régime obligatoire de base de la sécurité sociale seul en capacité d'assurer une couverture généralisée à toute la population. A cet égard, il faut revoir la loi DOUSTE-BLAZY de 2004 qui entraîne d'importantes régressions sans régler les problèmes sur le fond.*

- *l'ouverture de négociations avec l'État et les employeurs publics afin de :*

- *renforcer les droits statutaires des fonctionnaires en particulier les droits à congés maladie (pourquoi pas, par exemple, un congé maladie donnant droit à 6 mois à plein traitement). Ainsi serait réduite l'intervention de la protection sociale complémentaire.*

- *aligner les droits des non titulaires sur ceux des fonctionnaires.*

- *obtenir une application de l'article 9 du statut concernant les prestations sociales avec possibilité d'être gérées par les fonctionnaires eux-mêmes. Les comités d'action sociale peuvent décider d'en confier la gestion aux mutuelles désignées opérateurs.*

- *gagner une sécurisation juridique de la prise en charge par les mutuelles de la protection sociale complémentaire.*

C'est dans ce sens que la CGT entend développer le dialogue et l'action, avec les autres organisations syndicales, les mutuelles et les personnels ».

Mai

- **Elections aux Conseils Scientifiques de Départements (CSD) du CNRS :**

ITA – Inscrits : 22895 ; Votants : 8768 (38,30) ; Exprimés : 8555 ; SNTRS-CGT : 2619 (30,61) ; SNCS-FSU: 607 (7,10) ; SGEN-CFDT: 2056 (24,03) ; SNIRS-CGC: 923 (10,79) ; FO : 773 (9,04) ; SNPTES-UNSA : 1577 (18,43)

Chercheurs A - Inscrits : 14903 ; Votants : 4658 (31,26) ; Exprimés : 4494 ; SNTRS-CGT : 676 (15,04) ; SNCS-FSU: 1530 à 2124 (34,05 à 47,26) ; SGEN-CFDT: 1608 à 1887 (35,78 à 41,99) ; FO : 112 (2,49) ; SNPTES : 105 à 135 (2,34 à 3,00) ; Indépendants : 933 à 1563 (20,76 à 34,78)

Chercheurs B - Inscrits : 22252 ; Votants : 5041 (22,65) ; Exprimés : 4806 ; SNTRS-CGT : 1086 (22,57) ; SNCS-FSU: 2064 à 2690 (42,95 à 55,97) ; SGEN-CFDT: 1695 à 1937 (35,27 à 40,30) ; SNIRS-CGC: 150 (3,12) ; SNPTES-UNSA: 109 à 193 (2,27 à 4,02) ; Indépendants : 511 à 1038 (10,63 à 21,60)

Pour les chercheurs le vote a lieu au scrutin plurinominal à un tour. Les totaux peuvent donc faire plus de 100%.

- **Appel en réponse à l'expertise INSERM sur les troubles de conduite chez l'enfant : "Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans" : Plus de 183 000 signataires !**

- **L'INSERM lauréat du prix international « Big Brother Awards 2005 » !** La 6ème édition française des «Big Brother Awards» s'est clôturée le vendredi 3 février 2006. Lancée par «Privacy International» en octobre 1998, les «Big Brothers awards» visent à stigmatiser les menaces à la vie privée en montrant du doigt les personnes, institutions et sociétés privées les plus actives dans la promotion ou la conception de technologies de surveillance des individus. Ces prix s'inspirent du célèbre roman de George Orwell «1984».

Parmi les gagnants de l'édition française 2005, l'INSERM, pour son expertise collective sur les «troubles de conduite des enfants», partage le prix «Big Brother Awards», avec le député UMP Jacques-Alain BENISTI, auteur d'un rapport sur «la prévention de la délinquance» au Ministre de l'Intérieur Nicolas SARKOZY, dans lequel il stigmatisait les origines sociales et ethniques des familles de «délinquants», incitait au placement sous surveillance des enfants dès la maternelle et proposait d'en finir avec le secret professionnel des travailleurs sociaux. A noter que le ministre Nicolas Sarkozy a obtenu le *Prix Orwell* pour l'ensemble de son œuvre !

1er juin

Boycott du CTP – Déclaration intersyndicale. Les représentants du personnel au CTP décident de ne pas siéger à cette réunion du CTP pour les raisons suivantes : – absence de consultation préalable sur la modification du décret organique du CNRS (il y a 6 ans, une consultation très large avait eu lieu) ; – le texte sur la campagne d'avancement des ITA 2006, que le CTP devait examiner et éventuellement amender, a déjà été transmis aux Directeurs d'Unités par les Délégués Régionaux ; – Concernant l'ISFIC, le CTP est consulté alors que le décret est déjà paru au Journal Officiel du 29 avril 2006 ; – Concernant le texte sur l'Organisation du CNRS, les représentants du personnel ne peuvent le voter car il ne s'agit que de déclarations d'intention. Il ne donne aucune disposition précise et ignore la DRH ; – Certaines dispositions prises récemment par la Direction l'ont été sans consultation préalable du CTP (par exemple, institution du canal unique pour la PPRS).

20 juin

Le CAES du CNRS condamné pour harcèlement moral par la cour d'appel de Chambéry. Dans l'affaire CAES du CNRS contre Gérard DUMARTINEIX, la chambre sociale de la cour d'appel de Chambéry vient de rendre son jugement par délibéré le mardi 20 juin 2006. Celui-ci est exécutoire, le seul recours possible reste la cassation. Le CAES du CNRS, représenté par son président, personne morale de l'association, directeur de l'UMS "USAES 2927", est condamné à : 20 000 € au titre du harcèlement moral ; 10 425 € d'indemnité compensatrice de préavis ; 1 042 € d'indemnité de congés payés ; 4 170 € d'indemnité de licenciement ; 1 200 € au titre de l'article 700 du NPC.

La cour confirme toutes les dispositions du jugement des prud'hommes d'Albertville du 26 août 2005 qui a requalifié en contrat CDI CAES le contrat de travail de Gérard DUMARTINEIX, et condamné le CAES à lui payer la somme de 3 500 € à titre d'indemnité de requalification et 500 € au titre de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure civile.

21 juin

Journée d'études Action Sociale : Statut des Comités d'Action et d'entraides Sociale dans la fonction publique ; Action sociale "institutionnelle" (Les aides à la famille - Le logement - Restauration CNRS) ; Action sociale associative (Le CAES du CNRS - Le CAES de l'INSERM).

22 juin

CSN du SNTRS-CGT :

Action Sociale : Le 25ème congrès n'a pu aller au bout du débat sur l'Action Sociale. Il a donc décidé, unanimement, de ne pas trancher et de permettre la poursuite du débat sur ces deux questions dans les sections du syndicat pour préparer des décisions en Conseil syndical national afin d'apporter des améliorations au document d'orientation et au document revendicatif. Le CSN, après une journée d'études sur ce sujet, a adopté des amendements à ces documents.

Les chapitres modifiés des documents de congrès sont publiés dans le BRS n°415.

Le CSN a élu : à la CE, Alain BOUYSSY (Ivry) ; au Bureau National, Didier GORI (Orsay) ; au poste de trésorière nationale, Annie GUTNIC (Orsay).

29 juin

Protection sociale complémentaire des fonctionnaires. Une première victoire à mettre à l'actif de la mobilisation – Communiqué de l'UGFF : *« Le gouvernement vient d'ajouter dans son projet « de loi de modernisation de la fonction publique » un article additionnel²¹ à insérer dans la loi de 1983, répondant à notre demande de reconnaissance des droits sociaux dans le statut. L'UGFF CGT est satisfaite de voir ainsi reconnaître à l'ensemble des agents, dans le statut général, des garanties de protection sociale financées par les employeurs publics. La mise en oeuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités, consacrée par la loi, est une victoire de tous ceux qui refusent la destruction des valeurs de solidarité. La CGT revendique l'ouverture immédiate d'une négociation sociale pour fixer un cadre commun aux applications de cet article, qui doit déboucher sur une déclinaison dans chacun des trois versants de la*

²¹ Article 22 bis : « I) Les personnes publiques mentionnées à l'article 2 peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. II) La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en oeuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités. III) Les modalités d'application du présent article sont fixées par décrets en Conseil d'État. »

Fonction publique, État – Hospitalière – Territoriale.

Cette avancée incontestable doit se traduire maintenant concrètement dans les décrets d'application et dans un cahier des charges contraignant (...) ».

Juin

Budget 2007 : Le gouvernement choisit la répression au détriment de la Recherche et de l'Education. « *Le premier ministre vient de rendre publiques les lettres de cadrage pour le budget 2007. Il décide la suppression de 15.000 postes de fonctionnaires.*

Sous prétexte de rigueur budgétaire, il prend des mesures qui vont toucher nombre de services publics, dont l'importance est grande pour la satisfaction de besoins sociaux de la population. Les budgets des transports, de la solidarité et l'intégration, du travail et l'emploi, de la ville et du logement, secteurs qui comptent pour les travailleurs, sont en baisse. Face à la crise sociale, le gouvernement répond par le renforcement des mesures sécuritaires. Il réduit ses efforts en matière d'éducation : l'enseignement scolaire stagne avec + 0,9% et 8700 emplois sont supprimés (...) ».

Juillet

Le Mémento des droits des personnels est installé sur l'Intranet du syndicat, ce qui le rend accessible à tous les adhérents.

12 septembre

Rassemblement contre la privatisation de GDF, au coeur de notre bataille pour le service public : « *Cette rentrée est d'ores et déjà placée sous le sceau de la mobilisation et de l'action. Une grande mobilisation est engagée contre le projet de privatisation de GDF, qui si elle se réalisait, constituerait une nouvelle étape dans la politique de casse des services publics. Un nouveau bien public serait dilapidé pour le seul profit des actionnaires ».*

14 septembre

Confédération Syndicale Internationale - La CE du SNTRS-CGTCGT, réunie le 14 septembre 2006 :

« - regrette les conditions de précipitation dans le calendrier et l'envoi des documents concernant l'adhésion de la CGT à la nouvelle Confédération Syndicale Internationale (CSI), lesquelles n'ont pas permis un réel débat par les syndiqués,

- rappelle que la CE du SNTRS-CGTCGT s'était prononcée pour la tenue d'un congrès confédéral exceptionnel sur ce sujet, lors des débats du 48ème congrès de la CGT,

- considère que les objectifs et les attendus des textes présentés (statuts et programme) pour la création de la CSI ne sont pas satisfaisants,

- estime néanmoins nécessaire la constitution d'une confédération syndicale internationale pour organiser la lutte et la solidarité des salariés face aux multinationales. (Partie commune adopté à l'unanimité)

Vote sur 2 textes alternatifs sur l'engagement de la CGT au congrès fondateur de la CSI de novembre 2006 :

- La CE du SNTRS-CGT se prononce POUR que la CGT rejoigne la CSI dès son congrès fondateur, sans pour autant approuver l'ensemble du contenu des textes présentés » : 17 voix

« - La CE du SNTRS-CGT considère que les conditions ne sont pas réunies pour rejoindre le congrès fondateur de la CSI » : 11 voix, Abstention : 1 voix

• **Le SNTRS-CGT s'oppose au prêt de main d'oeuvre dans les pôles de compétitivité :** « *L'article 22 (titre V section1) du projet de loi « Pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié » prévoit la mise à disposition de personnels des entreprises et des organismes de la recherche publique au bénéfice d'entreprises, des universités ou d'un organisme de recherche, dans le cadre d'un pôle de compétitivité.*

Le prêt de main d'oeuvre, qualifié de délit de marchandage, est interdit par le code du travail. Introduire une exception pour les pôles de compétitivité a pour seul objectif de permettre aux entreprises de diminuer les coûts en "optimisant " le travail qualifié et en pesant sur les conventions collectives et les statuts. Cela ne permettra pas de développer les emplois dans la recherche publique et privée.

Pour le SNTRS-CGT, les collaborations entre les organismes de recherche publique et les entreprises doivent respecter les missions et les finalités de chacun. Il revient aux entreprises de mener des recherches pour leurs objectifs propres. La recherche publique, financée par l'ensemble des citoyens, mène des recherches au service du développement des connaissances, de l'amélioration du bien-être des citoyens et au service du progrès économique du pays (...) ».

Septembre

Un BRS 4 pages (n°413) : *Améliorer les conditions de vie : une urgence ! Pouvoir d'achat, Salaire, Carrières et Statut.*

20 octobre

Une circulaire ministérielle, relative à la résorption des libéralités des doctorants et post-doctorants, est publiée.. Suite aux nombreuses démarches de la CGT, et en particulier du SNTRS-CGTCGT, avec d'autres comme la CJC (Confédération des Jeunes Chercheurs), le gouvernement s'est engagé dans un plan de résorption

tion des « libéralités » (rémunérations versées à des doctorants et post-doctorants, sans aucun contrat de travail et sans couverture sociale, par des fondations ou des associations caritatives). Cette pratique n'est pas seulement le fait des fondations caritatives. Le Ministère de l'Industrie par exemple a utilisé aussi ce mode de financement pour les thèses dans les Écoles des Mines.

A ce jour, seul un dispositif a été mis en place par le ministère de la recherche concernant les doctorants : ces « libéralités » sont transformées en COD dont l'État prend en charge les cotisations sociales patronales afin de leur faire bénéficier d'une couverture sociale complète.

Octobre

• **AERES²²** : le gouvernement veut piloter la recherche en éliminant les instances représentatives de la Communauté Scientifique.

« (...) **Le SNTRS-CGT** réaffirme que l'évaluation doit se faire :

- par les « pairs » dans des instances où les élus de la communauté scientifique sont majoritaires,
- dans la transparence avec des critères élaborés démocratiquement et connus de tous,
- avec des possibilités de recours,
- sur l'ensemble des missions des personnels, en prenant en compte la spécificité des métiers, sans cloisonnement entre l'évaluation des personnels de celle des structures,
- pour les formations et les diplômés sur la base d'un référentiel national ».

• **Trois Médecins de Prévention de l'INSERM démissionnent en Ile de France !**

Dans des lettres à la direction de l'INSERM, ils dénoncent des problèmes récurrents de locaux, une absence d'aide par une infirmière ou une secrétaire médicale, ainsi que des contrats précaires. Ces démissions simultanées témoignent du manque de prise en considération et de reconnaissance par l'institut de la médecine de prévention et des médecins qui la pratiquent.

17 novembre

Protection Sociale complémentaire des Fonctionnaires (PSC) : La délégation de la CGT quitte le groupe de travail. Communiqué de l'UGFF : « Une réunion de concertation entre la Fonction Publique et les organisations syndicales était organisée vendredi 17 novembre 2006 pour débattre d'un projet de décret relatif à la PSC des personnels de l'État.

A vouloir prétendument concilier solidarité et ouverture à la concurrence, la fonction publique vient de présenter un texte qui, à la seule lecture des dispositions générales, est inacceptable.

Le champ des risques couverts liquide la construction des droits sociaux des fonctionnaires, en découplant les garanties des risques santé et prévoyance. Nombre d'agents à faibles revenus vont perdre leurs droits sociaux car ils ne pourront plus se couvrir totalement.

La loi du marché est largement consacrée. Chaque employeur public aura la possibilité du choix et du nombre d'opérateurs parmi une liste qui intègre les assurances. Aucune contrainte, aucune clause anti-dumping, aucun critère contraignant n'affecte les conditions du marché. A terme, la mort des mutuelles est programmée. Par ailleurs, la place des retraités dans la participation de l'état n'est pas clairement exprimée...

Ce projet s'éloigne de l'esprit qui avait prévalu à la rédaction de l'amendement législatif soumis aux votes des parlementaires.

Après avoir entendu la présentation du projet de décret et les réponses aux interventions syndicales du directeur de la Fonction publique, la délégation de la CGT a refusé d'en débattre article par article et a quitté ce groupe de travail ».

Novembre

• Election de représentativité INRIA (collège unique) pour la désignation des membres du CTP :

Inscrits : 1521 ; Votants : 603 (39,64) ; Exprimés : 580 ; SNTRS-CGT : 205 (35,34) ; SGEN-CFDT : 232 (40,00) ; SNCS-FSU : 143 (24,66)

• Election au CA de l'INRIA (Collège ITA)

Inscrits : 552 ; Votants : 382 (69,20) ; Exprimés : 374 ; SNTRS-CGT : 224 (59,89) ; SGEN-CFDT : 150 (40,01)

• Election au Conseil Scientifique de l'INRIA (Collège ITA)

Inscrits : 552 ; Votants : 379 (68,66) ; Exprimés : 368 ; SNTRS-CGT : 195 (52,99) ; SGEN-CFDT : 173 (47,01)

1^{er} décembre

Délocalisation du siège de l'IRD - déclaration intersyndicale relative à la délocalisation du siège : « A l'appel de l'intersyndicale, les représentants du personnel au CTPC réaffirment leur opposition au projet de délocalisation du siège de l'IRD en province.

La convocation au pas de charge d'un CTPC le 1^{er} décembre, suivi d'un CA le 5 décembre, apparaît comme une tentative de faire avaliser par le personnel une décision autoritaire et non justifiée dédouanant par avance l'officialisation d'un choix gouvernemental déjà décidé.

Les documents fournis aux membres du CTPC mettent délibérément en avant le choix préétabli de Marseille. La délocalisation est en contradiction avec les missions de l'Institut, les souhaits exprimés par les personnels et leurs instances de concertation et même avec les résultats établis par le bureau d'étude et la mission d'expertise.

L'aveuglement du gouvernement relayé par notre direction aurait-il des objectifs non avoués de déstabilisation de notre Institut et de précarisation encore accrue de son personnel.

En conséquence, les membres élus du CTPC ne cautionneront pas une mascarade visant à fournir un blanc-seing au gouvernement par dessus la volonté du personnel de l'IRD ; ils refusent de siéger à ce CTPC du 1^{er} décembre 2006. STREM-SGEN-CFDT SNPRES-FO SNTRS-CGT SNCS-FSU ».

18 décembre

• Communiqué des organisations syndicales du CNRS (SNTRS-CGT, SGEN-CFDT recherche EPST, SNCS-FSU, SNPTES-UNSA) à la direction générale. « Les organisations syndicales du CNRS présentes au comité technique paritaire : – demandent le développement du potentiel de recherche et protestent contre la non utilisation de toutes les possibilités de création de postes statutaires (+ 47 postes de chercheurs et +50 postes d'IT) – rappellent leur opposition à l'individualisation des rémunérations, notamment au travers des primes et à la politique de contractualisation des emplois du CNRS – demandent que de nouvelles promotions IT soient programmées pour 2007 en conséquence du déblocage récent de 75 postes.

Sur l'ensemble des dossiers, elles sollicitent de véritables négociations dans le cadre du plan stratégique, dans lesquelles la direction doit s'engager à prendre en compte les revendications des personnels, notamment : – Déblocage des carrières des IT et des Chercheurs, modifications statutaires – Garantie du fonctionnement des unités en augmentant leur financement de base – Maintien de la mission multidisciplinaire du CNRS »

• La lutte paye ! Environ 3000 euros par personne ! Un succès pour les personnels des restaurants du CESFO de l'Université d'ORSAY : « Le CESFO, Comité d'Entraides Sociales de la Faculté d'Orsay, a été créé en 1962, dans la suite de la création du CAES au CNRS. Il a un statut d'association loi 1901. Le CESFO gère 3 restaurants, à raison de 2800 repas par jour en moyenne, avec 74 personnes (21 titulaires mis à disposition et 53 CDI de droit privé). Il est géré par les élus du personnel du campus d'Orsay, sur liste syndicale. Depuis mai 2005, la CGT est majoritaire. Pendant les actions contre le CPE en 2006, les personnels des restaurants, qui étaient en grève, ont créé un syndicat CGT du CESFO. Ce syndicat CGT a maintenant près de 60 adhérents sur 74 personnes travaillant dans les restaurants (...). Après une pétition recueillant 1 800 signatures des usagers, une grève du zèle pendant plusieurs jours des personnels des restaurants (...), des « occupations » dans les administrations et les interventions des élus du CESFO, un accord a été obtenu avec l'Université et le CNRS sur toutes leurs revendications.

Cet accord, voté par le CA de l'Université Paris XI le lundi 18 décembre 2006, comporte une nouvelle grille appliquée dès janvier 2007, un rappel de salaires concernant les années 2005 et 2006, puis un deuxième rappel concernant les années 2002 à 2004, soit au total 3000 euros en moyenne par personne ».

22 décembre

Un décret (n°2006-1663) et un arrêté organisent le remboursement des frais de transports (en transports en commun) entre le lieu de résidence et le lieu de travail pour les personnels des administrations de l'état et de ses EPA²³ qui travaillent en dehors de la région parisienne (le reste du pays en quelque sorte).

Il s'agit d'un remboursement partiel jusqu'à 51,75 € par mois, équivalent du remboursement de 50% de la carte orange pour les franciliens. Il s'agit d'une vieille revendication (plus de 20 ans) qui est satisfaite pour les agents de l'Etat.

Parmi les autres événements de l'année

• **Au Centre d'Etudes de l'Emploi (CEE) :** Un climat de violence psychique insupportable, inadmissible, scandaleux ! « *Le rapport de septembre 2005 de l'IGAENR et de l'IGAS n'a pas suffi ! Le rapport d'audit réalisé en septembre 2005 par l'IGAENR et l'IGAS pointait déjà les méthodes managériales de la direction comme contribuant "à déstabiliser l'organisme", "sujettes à critiques", "brutales" avec un style "plus hiérarchique que participatif". Il note "certaines mises en cause individuelles effectuées sans ménagement", "le climat social interne s'est tendu", des décisions prises à l'égard de certains agents qui auraient pu "intervenir dans un cadre plus respectueux des personnes" (...). Ces pratiques managériales jouant sur la peur ne cessent de s'amplifier faisant de nouvelles victimes entraînant des dégâts psychologiques et physiques (arrêts maladie). Elles sont inadmissibles au sein d'un établissement public travaillant sur l'emploi, les conditions de travail et les relations professionnelles ! Les ministères de tutelle doivent intervenir pour faire cesser ces pratiques* » (Communiqué SGEN-CFDT, FERC-CGT, SYNTEF-CFDT, UNAF-CGT).

• **20 ans de Téléthon : pour quelle efficacité ?** « *Depuis 20 ans, le Téléthon met en avant la souffrance des enfants et la détresse des parents pour récolter des fonds pour la recherche sur les maladies génétiques, l'aide au handicap, l'accès au soin des malades. Compte tenu de l'absence de financement de l'Etat, tout ce système repose uniquement sur la générosité des téléspectateurs. Ce qui amène les organisateurs à faire promettre plus à la recherche qu'elle n'est en mesure de réaliser.*

Le Téléthon repose sur un malentendu. L'argent récolté sert à la recherche alors que la recherche n'a pas pour but immédiat de soigner mais de comprendre. Si la connaissance contribue au traitement des maladies, il n'y a pas néanmoins de lien direct entre les progrès de la recherche et les progrès thérapeutiques ». (Extrait du communiqué du SNTRS-CGT)

• **Tarifs de restaurants :** La direction du CNRS, sans état d'âme manifeste, a décidé d'une augmentation des tarifs de restaurants de 26,29% sur deux ans pour les personnels touchant les plus bas salaires et de 4,21% à 13,96% pour les autres, alors que l'indice INSEE de la restauration collective a progressé d'à peine plus de 1%. Rappelons que cette augmentation avait été rejetée par les syndicats, un seul d'entre eux se réfugiant dans l'abstention : le SNIRS-CGC.

Les syndicats opposés à cette mesure représentent 90,11% des voix aux récentes élections aux commissions administratives paritaires. Mais cela ne semble pas compter pour la direction qui se contente de mettre en œuvre ce qui lui vient « d'en haut ».

• Un décret ouvre la possibilité à certains personnels handicapés de partir de façon anticipée à la retraite entre 55 et 60 ans.

• Le SNTRS-CGT compte 1298 adhérents.

2007

11 janvier

CSN du SNTRS-CGT : • Déclaration : « *Devant le déchaînement médiatique contre la recherche publique, face aux mesures prises par le gouvernement (loi sur l'innovation, pacte pour la recherche, mise en place de pôles de compétitivité, des PRES et des RTRA) pour l'asservir aux besoins immédiats des entreprises, la privatiser ou la piloter en dehors des instances scientifiques (ANR, All, AERES) en détruisant la démocratie, Le CSN du SNTRS-CGT réaffirme son attachement à l'indépendance de la recherche publique et au statut de ses personnels qui est un rempart contre la flexibilité voulue dans tous les secteurs par le gouvernement, le*

²⁰ Par extension, les droits appliqués dans les EPA, le sont aussi dans les EPST.

patronat et la Commission Européenne.

En particulier, le SNTRS-CGT réitère sa demande d'abrogation de l'article de la loi qui organise le prêt de personnel entre les parties publiques et privées constituant les pôles de compétitivité, autorisant ainsi le marchandage jusqu'alors considéré comme un délit.

Il s'élève contre la multiplication des emplois précaires que génèrent l'ANR, ou génèreront les futurs PRES, les RTRA et les pôles de compétitivité ; il réitère sa revendication de voir tous les personnels de la recherche publique bénéficier du statut de fonctionnaire d'État qu'il entend défendre et améliorer.

Il exige l'utilisation systématique de toutes les possibilités de postes attribuées aux organismes par le budget du ministère pour qu'ils recrutent des titulaires ; il exige l'augmentation des financements récurrents aux laboratoires, garants de l'indépendance de la recherche ; il demande des mesures pour augmenter le salaire de base et améliorer les carrières ».

• **Cotisations et trésorerie** : Adoption du principe de passage au nouveau système de cotisations ; Répartition des cotisations entre les sections (10%) et le « national » (90%) à titre expérimental en rappelant le principe du maintien des moyens des sections et la mise en place d'un système de solidarité pour les sections en difficulté. Minoration de nos déclarations à Cogetise, en maintenant notre représentativité (nombre de timbres et d'adhérents). Le principe étant de maintenir les moyens du syndicat. Mesures pour se rapprocher du 1% : Passage des cotisations, PPRS comprise, de 0.96% à 0.97%, passage des cotisations des retraités de 0.6% à 0.7%.
- Election d'un trésorier adjoint : Jacques MILLET (Rouen).

13 janvier

IL est Instauré l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) qui remplace, pour les nouveaux bénéficiaires, les prestations servies au titre du minimum vieillesse.

18 janvier

Pourquoi tant de haine ? (Communiqué du SNTRS-CGT) « Après les Echos, qui estimaient dans une série d'articles (...) que seuls 500 jeunes docteurs, sur les 5000 thèses délivrées par an en sciences exactes, méritaient un emploi dans la recherche, les autres « étant juste bons à devenir techniciens », c'est Le Monde, dans son édition du 15 janvier, qui castagne sur la recherche publique. Après le rapport encore confidentiel de l'inspection générale cité par Le Monde, on peut se demander si de la droite Sarkozyenne au parti socialiste, l'heure de la grande lessive n'est pas arrivée.

Au delà des chiffres que chacun peut contester où se situent les véritables enjeux ? Il ne s'agit ni plus ni moins que de casser durablement l'université et la recherche publique française pour remettre deux principes en cause : celui de la prise en compte par l'Etat du coût des études et celui de la garantie d'une recherche publique au service de tous.

(...) La campagne de presse actuelle n'est pas le fait au hasard, elle sert à alimenter la campagne électorale du candidat SARKOZY. Espérons qu'elle ne serve pas aussi à peser sur celle de Ségolène ROYAL, voire des autres candidats. Mais, le pire serait d'attendre le résultat des urnes. Il est de la responsabilité collective de notre communauté scientifique de réagir vite pour faire entendre sa voix ».

Janvier

Libéralités : BRS 418

2 février

Loi de « modernisation de la Fonction publique » : améliorations limitées des carrières ; droit individuel à la formation et « reconnaissance » des acquis de l'expérience professionnelle ; « encouragement » à la mobilité ; encouragement au cumul d'emploi public-privé ; extension aux fonctionnaires d'Etat et aux militaires de carrière, du droit à l'allocation d'assurance-chômage en cas de perte involontaire d'emploi.

8 février

Manifestation pour exiger : l'amélioration du pouvoir d'achat par l'augmentation des salaires et des retraites ; l'amélioration des carrières ; La reconnaissance des qualifications et le reclassement.

26 février

Le SNTRS-CGT rappelle ses propositions en matière d'évaluation :

« Pour le SNTRS, l'évaluation doit être avant tout au service des personnes. Elle doit améliorer la reconnaissance de leur qualification, pour cela le lien avec les instances de promotion doit être clairement établi

(CAP, concours) (...). Elle doit être articulée à la politique de formation et de mobilité des agents. Elle doit également améliorer l'affectation des agents et les modes d'organisation du travail au sein des unités.

L'évaluation doit se situer dans une perspective de carrière ; elle doit être continue. (...) Pour le SNTRS, chaque ITA doit être évalué tous les 4 ans.

L'évaluation doit être fondée sur des critères transversaux de qualification, négociés avec les syndicats. (...)

L'évaluation doit être conçue dans une approche dynamique des métiers ; elle doit bannir toute conception prescriptive ou normative.

Elle doit prendre en compte la spécificité des métiers de la recherche et leur diversité (...).

L'évaluation doit combiner une approche individuelle (l'évaluation de la qualification des personnes) et une approche collective (...). D'où la nécessité de créer des commissions par BAP qui permettront, sur la base des évaluations individuelles, de mener une réflexion collective sur les métiers (...).

Pour toutes ces raisons l'évaluation doit être indépendante, transparente, menée par des pairs (...) ».

27 février

Le SNTRS-Info publie : Des éléments pour poursuivre le débat sur Sécurité sociale professionnelle (Extrait des Repères Revendicatifs de la CGT (Fiche 6) ; Un texte de Bernard FRIOT²⁴ : Un point de vue marxiste sur l'État social)..

8 mars

Avis du SNTRS-CGT, à propos du plan stratégique, adressé à la direction générale

« L'avis du SNTRS-CGT sur le plan stratégique dans sa version du 2 février 2007 peut se résumer en quatre critiques majeures : La place du CNRS est mise en difficulté et ceci relève des difficultés dans lesquelles le Pacte sur la Recherche place l'organisme ; L'absence des principes d'organisation du CNRS, du comité national aux directions scientifiques ; Les perspectives scientifiques que semblent privilégier une approche relativiste » au lieu de donner clairement la priorité à la rationalité ; Les orientations en matière de ressources humaines qui font la part belle aux critères managériaux, en prenant des options que nous jugeons inacceptables (...) ».

9 mars

Recodification du Code du Travail : Intolérable obstination gouvernementale (Déclaration CGT) : « Le gouvernement s'obstine à réécrire à la sauvette et par voie d'ordonnance la partie législative du Code du travail, texte qui régit la vie quotidienne de 20 millions de salariés et de la plupart des entreprises françaises. La CGT partage évidemment l'objectif d'un droit du travail plus accessible, plus efficace et mieux respecté. Mais une véritable simplification demande d'abord de débattre sur l'origine des complexités actuelles, les principes d'une nouvelle écriture et ses modalités.

Il aurait aussi fallu mesurer les inconvénients et le coût de l'opération : les militants syndicaux, les conseillers prud'hommes, les défenseurs syndicaux vont devoir réapprendre un code à l'architecture entièrement bouleversée et dont le plan présente au moins autant de complexité que le précédent. Leur documentation devra être complètement renouvelée. La charge sera également lourde pour les magistrats, avocats, juristes.

La recodification lancée en février 2005 a ignoré cette exigence de débat démocratique et approfondi. Les affirmations péremptoires de Gérard LARCHER ne changent rien à la réalité. La concertation avec les partenaires sociaux a consisté à leur remettre des projets de texte, examinés à raison de 400 pages par réunion de deux heures, sans que la plupart de leurs observations ne soient prises en compte (...) ».

22 mars

Commission Exécutive du SNTRS-CGT - Motion Repères revendicatifs CGT : « La CE du SNTRS-CGT :

- dénonce la précipitation mise par le bureau confédéral à faire adopter les nouveaux repères revendicatifs de la CGT. Cette précipitation empêche une réelle discussion dans les syndicats et s'oppose à la conception du syndiqué acteur et décideur.

- constate que les fiches transmises posent des problèmes de fonds qui doivent être débattus.

- demande que le délai de discussion soit rallongé.

En tout état de cause, la CE du SNTRS-CGT se prononce pour le maintien des revendications exprimées dans

²⁴ Bernard FRIOT, Université Paris X Nanterre, Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie (IDHE, UMR 8533)

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

le document de 2002 sur les repères revendicatifs sur les points correspondants aux fiches 1 (développer de nouvelles normes sociales), 6 (droit à la sécurité sociale professionnelle), 7 (droit à un travail digne), 10 (droit à un salaire), 16 (droit à la négociation), 20 (droit à la santé), 21 (droit à la retraite), 31 (des services publics).

La CE du SNTRS-CGT charge le Bureau National du syndicat de proposer une nouvelle rédaction pour la fiche 35 qui valide le « Pacte de la Recherche » du gouvernement et ne correspond pas aux revendications de notre syndicat ».

Motion Services publics : « La CE du SNTRS-CGT, très attachée aux services publics, n'accepte pas que des compromis au niveau européen les mettent en péril. En particulier, il y a deux questions primordiales sur lesquelles la CGT ne doit pas transiger : celle de la propriété publique et du monopôle public. Sans ces deux conditions, les services publics ne sont pas à l'abri ni de la concurrence, ni de la loi du profit. Il est aujourd'hui nécessaire de contribuer au développement des luttes dans la clarté : pour maintenir ce qui reste en France de services publics et de statuts des personnels ; pour regagner ce qui a été perdu : santé, transports, communications, énergies, ... Cela implique de renationaliser ; pour le développement des services publics dans des secteurs aujourd'hui privés : eau, traitement des déchets, services aux personnes dépendantes ... ; signer la pétition de la CES concernant les services publics ».

• Elections au CA du CAES du CNRS

Inscrits 29895, Votants 13480 (45,09), Exprimés 13207, SNTRS-CGT 3223 (24,40), SNCS-FSU 2120 (16,05), SGEN-CFDT 3473 (26,30), SNIRS-CGC 1702 (12,89), FO 1037 (7,85), SNPTES 757 (5,73), SUD 895 (6,78)

• Elections aux CAP de l'INSERM

ITA - Inscrits : 2788, Votants 1374 (49,28), Exprimés 1353, SNTRS-CGT 480 (35,48), SGEN-CFDT 379 (28,01), SNIRS-CGC 209 (15,45), CFTC 285 (21,06)

Chercheurs - Inscrits 2159, Votants 891 (41,27), Exprimés 881, SNTRS-CGT 100 (11,35), SNCS-FSU 388 (44,04), SGEN-CFDT: 259 (29,40), SNIRS-CGC: 134 (15,21)

ITA + Chercheurs - Inscrits 4947, Votants 2265 (45,79), Exprimés 2234, SNTRS-CGT 580 (25,96), SNCS-FSU: 388 (17,37), SGEN-CFDT: 638 (28,56), SNIRS-CGC: 343 (15,35), CFTC 285 (12,76)

23 mars

Le CNRS publie une Circulaire relative à l'emploi des personnels non permanents du CNRS (Circulaire 070001DRH du 23.03.2007) : Base réglementaire, Modalités de recrutements au CNRS Rémunérations, Financement (BRS 436 janvier 2009).

1er avril

Un site internet est créé, le forum "Gendarmes Et Citoyens" (G&C), revendiquant notamment le droit d'association professionnelle pour les militaires de la gendarmerie française, ainsi que le droit d'adhérer (à titre privé) à un parti politique.

12 avril

Une déclaration du SNTRS-CGT : "SARKOZY justifie l'inégalité sociale par la génétique : « J'inclinerais, pour ma part, à penser qu'on naît pédophile, et c'est d'ailleurs un problème que nous ne sachions soigner cette pathologie. Il y a mille deux cents ou mille trois cents jeunes qui se suicident en France chaque année, ce n'est pas parce que leurs parents s'en sont mal occupés ! Mais parce que, génétiquement, ils avaient une fragilité, une douleur préalable. Prenez les fumeurs : certains développent un cancer, d'autres non. Les premiers ont une faiblesse physiologique héréditaire. Les circonstances ne font pas tout, la part de l'inné est immense ». Tels sont les propos tenus par le candidat de l'UMP à la présidence de la République N. Sarkozy dans le mensuel Philosophie Magazine.

« Le SNTRS-CGT en tant que syndicat des travailleurs scientifique condamne ces propos et l'idéologie qui les sous-tend. L'affirmation est trop grave de la part d'un prétendant à la fonction présidentielle, pour être passée sous silence. L'être humain serait ainsi prédéterminé à la naissance. Son environnement familial, social, ses expériences vécues, son libre arbitre ne seraient que peu de poids dans son comportement face à son génome. Après le chromosome du crime du criminologue italien du XIXe siècle Cesare Lombroso, voici le gène du pédophile et de prédisposition au suicide. Nous mettons au défi N Sarkozy de citer les données scientifiques, médicales qui accèdent ses propos. Il s'agit du détournement d'un débat scientifique (la part de l'inné et de l'acquis) à des fins politiques. Le caractère provocateur des propos masque une conception

rétrograde de l'organisation sociale. Si les gènes sont si déterminants, pourquoi perdre son temps à réparer à soigner le mal vivre, la souffrance psychologique conséquence de la crise sociale qui fragilise les individus. Si les gènes sont responsables des troubles de la société, ne serait-il pas préférable de protéger la société de tous ces « déviants ». N'est ce pas le même N Sarkozy qui prônait il y a quelques mois la détection et le traitement précoces (dès 3 ans) de troubles du comportement afin de prévenir la délinquance ! Qu'un homme politique en ce début du 21ème siècle remette au goût du jour l'eugénisme que l'on croyait tout du moins en Europe relégué au musée des idéologies a de quoi inquiéter.

La violence sociale (chômage, précarité, autoritarisme...) associée à la réduction continue des dépenses publiques, (école, santé, sécurité sociale, transport...) déshumanise la société, fragilise les individus. La société qui se met en place est celle d'une mise en concurrence permanente des individus, où la solidarité l'entraide n'ont pas leur place. Malheur à celui qui n'a pas une âme de "gagneur", qui ne peut s'adapter. L'idéologie de N. Sarkozy n'a d'autre but que de justifier cette société inégalitaire.

Mais quel rôle sera dévolu à la recherche dans cette société, sinon de justifier l'injustifiable comme a essayé de le faire l'expertise collective de l'Inserm commanditée sur la détection précoce des troubles de conduite des enfants. L'obscurantisme commence quand l'idéologie s'empare de la science ».

18 Avril

Après de nombreuses années de division syndicale au CAES, une déclaration commune des syndicats SGEN-CFDT, SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SNIRS-CGC, SNPRES-FO et SUD Recherche EPST.: « Les organisations syndicales signataires souhaitent une organisation fonctionnelle du CAES s'appuyant sur une gestion pluraliste et la mise en place d'une direction collégiale. Nous demandons à la future direction du CAES :

- *d'enrichir les rapports entre élus et agents, de garantir un fonctionnement démocratique de l'association et l'équilibre du financement des trois niveaux du CAES : local, régional et national.*
- *de garantir une gestion de ses personnels selon l'éthique syndicale.*
- *de conduire une réflexion avec les organisations syndicales sur l'économie sociale et solidaire dans un monde où la concurrence du secteur marchand se révèle de plus en plus agressive.*
- *de mener avec toutes les structures du CAES (nationales, régionales et locales), les personnels et les syndicats, une réflexion qui aboutira à l'adoption d'un schéma directeur et/ou stratégique du CAES.*

Pour que le CAES puisse remplir sa mission d'une action sociale pour tous les personnels et les retraités du CNRS, nous nous engageons à mener unitairement les actions nécessaires :

- *pour que soient respectés les engagements énoncés dans la convention CNRS - CAES signée en 2005,*
- *pour que le CNRS dégage des moyens suffisants pour financer à hauteur des besoins les secteurs à convention (chèques emploi service universel, chèques vacances, prêts bonifiés d'accession à la propriété, restauration ...).*

Nous agissons aussi pour que soit amélioré l'ensemble de l'action sociale au CNRS ».

20 avril

Un droit est ouvert à un congé de soutien familial, non rémunéré, pour s'occuper d'un parent dépendant ou handicapé.

Avril

Elections au Conseil d'Administration de l'INRETS :

Inscrits : 395 ; Votants : 277 (70,13) ; Exprimés : 259 ; CGT : 125 (48,26) ; SUD : 134 (51,74)

Pour la CGT, ces résultats sont les meilleurs en pourcentage et en voix à l'INRETS depuis bien longtemps, dans un contexte de disparition de la CFDT, et de suprématie de SUD.

9 mai

Communiqué du SNTRS-CGT après le second tour des élections présidentielles : « *Il est plus que jamais nécessaire de se syndiquer. Nicolas SARKOZY vient d'être élu. Le SNTRS-CGT avait appelé clairement à faire barrage au candidat du Medef, ministre de l'intérieur sortant.*

Cette élection signifie l'arrivée d'une nouvelle génération de droite qui entend en finir avec les droits d'expression collective des salariés, le droit de grève en tête, annonce une révision du code du travail, la baisse des effectifs des fonctionnaires, un durcissement de la politique d'immigration, une justice orientée vers la répression.

N. SARKOZY a clairement annoncé sa politique de recherche : il entend la financer, et donc l'organiser, sur la base d'appel à projets et non sur la base de structures. Les EPST devront être transformés en agences de moyen pour qu'ils financent la recherche française sur une logique de projets, en complément de l'ANR. Les universités, ou les PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur) qu'elles créeront, devenues autonomes, devront être les principaux opérateurs de recherche (...).

La démocratie ne s'arrête pas avec les élections. Le SNTRS-CGT exigera que tout projet de réforme fasse l'objet de négociations avec les organisations syndicales. Il appellera pour cela les personnels à mener les luttes nécessaires pour que cela soit respecté. Le SNTRS-CGT, avec toute la CGT, agira pour défendre les droits des salariés, améliorer leur condition de vie et de travail et renforcer la démocratie. Pour conquérir de nouveaux droits et préserver ceux que nos prédécesseurs ont acquis par leurs luttes, l'action collective est nécessaire ; c'est la raison d'être du syndicat. Il faut aussi être nombreux ; c'est pourquoi le SNTRS-CGT appelle les personnels à se syndiquer pour mieux se faire entendre ».

21-25 mai

Congrès de la FERC-CGT : L'enjeu de ce congrès était important pour le SNTRS-CGT : il s'agissait de définir le rôle et la place de la FERC dans la CGT, en particulier concernant le champ de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. En effet, dans le Rapport d'Activité de la direction sortante de la Fédération, sur l'analyse du mouvement des personnels de la Recherche de 2004-2005, il était clairement dit : « Il en est de même pour l'activité du groupe de travail confédéral sur la recherche où la place et le rôle de l'UGICT, sans remettre en cause son action dans le rassemblement de militants de tous les secteurs, publics et privés, pour réfléchir ensemble sur les questions de la recherche, n'a pas favorisé, dans le pilotage, la recherche de convergences au sein des composantes de la recherche publique, ce à quoi s'est largement employé le bureau fédéral.

Cette analyse est en totale contradiction avec les faits : c'est en grande partie l'activité du groupe confédéral « Recherche », animé par l'UGICT, qui a permis une expression forte de la CGT et le développement d'une réelle réflexion interprofessionnelle CGT, sachant associer recherche privée et recherche publique. Nous avons, durant toute cette période, du faire face à une forte hostilité de certaines composantes de la FERC, lesquelles remettaient en cause le travail du pôle confédéral « Recherche » au nom que « la recherche ne concernait que la FERC » !

Cette attitude a été malheureusement reprise par le Secrétaire Général de la FERC : « Il est vrai que la stratégie menée par certaine organisation, tout au long de cette période, n'a pas favorisé un débat ouvert et démocratique. Ainsi du rôle et de la place de l'UGICT dans le pilotage du groupe de travail confédéral sur la recherche et plus largement du rôle et de la place de l'UGICT dans la confédération au risque de devenir un appareil dans l'appareil. » (Intervention au congrès de la CGT INRA, octobre 2006).

Il nous a donc semblé nécessaire que le congrès de la FERC soit une occasion de repréciser ce que doit être l'activité de la Fédération dans ce domaine. Le Bureau National a donc écrit une contribution intitulée « Comment s'organiser dans la CGT autour des activités de recherche. Propositions pour une nouvelle coordination ».

Mai

Dans l'édito du BRS n°420 : « Les résultats de l'élection présidentielle annoncent de nouvelles attaques contre le service public de recherche, et plus généralement contre les salariés. La politique à l'encontre des immigrés va se durcir et on ne peut qu'être inquiets de certains propos tenus par le nouvel élu, directement empruntés au vocabulaire de l'extrême droite. Le syndicat s'est exprimé clairement sur les dangers des projets du nouveau président. Il a rappelé que quel que soit le résultat des élections, son rôle est d'abord d'agir pour améliorer les conditions de vie et de travail des personnels, pour défendre les revendications et de rassembler les personnels dans ce but. C'est ce qu'il fera (...) ».

19 juin

Le protocole d'accord CNRS pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées a été signé entre la direction et l'ensemble des syndicats²⁵. Communiqué du SNTRS-CGT : « Depuis de longues années le

²⁵ L'obtention de ce texte doit beaucoup à la ténacité du SNTRS-CGT et tout particulièrement à Gérard Euzenot, le représentant du SNTRS-CGT à la Commission Handicap du CNRS.

SNTRS-CGT est intervenu avec ténacité auprès de la direction du CNRS afin d'imposer une véritable politique vis-à-vis des travailleurs handicapés.

Il y avait urgence. Par exemple : le taux de recrutement de travailleurs handicapés dans notre organisme est plus près des 2% que des mythiques 6%. Seuls les services du premier ministre arrivaient à faire pire !

Nos interventions ont principalement porté sur trois points, pour nous essentiels : Avoir une politique volontariste en matière de recrutement afin d'atteindre les 6%, qui ne sont d'ailleurs pas une fin en soi ; Ne pas limiter le recrutement à la seule catégorie C mais l'étendre à tout le corps des ITA et mettre en place les conditions requises au recrutement de chercheurs et de doctorants ; Améliorer les conditions d'accès des locaux et adapter les postes de travail des personnels handicapés, enfin assurer un suivi in situ de ces mêmes personnels. En ces trois domaines les progrès ont été lents et difficiles, principalement en matière de taux de recrutement qui en 2005 était de 2.64%.

(...) Tout cela devra évidemment s'accompagner des moyens financiers indispensables.

Ce sont là des engagements que nous apprécions positivement. Ce qui a conduit le SNTRS-CGT à le signer.

Cependant nous assurons la direction du CNRS de notre vigilance sur la mise en œuvre concrète de ce protocole et du plan triennal qui l'accompagne. Nous continuerons d'agir pour faire respecter les droits des personnes handicapées et pour améliorer encore ces droits (...) ».

2 juillet

Des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sont organisées par la CPU, l'UNEF, le SNESUP-FSU, SLR, le SNPTES-UNSA, le SNCS-FSU, la FAGE, le SGEN~CFDT, le SNTRS-CGT, l'UGICT-CGT, Sup'Recherche-UNSA, A&I-UNSA, la Cé, PDE et fa CJC. Sur : « *Quelles finalités et missions pour l'enseignement supérieur et la recherche ? ; Quelle architecture et fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche ? ; Quelle démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur ? ; Quelle attractivité des métiers, quels statuts et carrières des personnels ?* ».

11 juillet

« **Appel des Cordeliers**²⁶ », pour une politique de service public pour l'enseignement supérieur et la recherche : « *Les signataires de cette pétition sont convaincus que le système universitaire français doit profondément évoluer, avec des moyens renforcés, pour faire face aux enjeux du XXI^{ème} siècle.*

Pour mener à bien cette évolution, il est nécessaire d'ouvrir un large débat impliquant les communautés scientifiques, et au delà l'ensemble de la société française. C'est la raison pour laquelle les signataires s'opposent au passage en force de la loi « relative aux libertés des universités ».

A travers l'abandon d'une responsabilité nationale de l'Etat, la multiplication des possibilités de recrutements hors statut, la concentration des pouvoirs autour du président, cette loi supprime les garanties d'existence d'un véritable service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, nécessaire au développement d'une politique de long terme répondant à tous les besoins sociaux, en particulier concernant un accès large des étudiants.

Ils demandent l'abandon de cette réforme, par le retrait de cette loi ou son abrogation ».

19 juillet

Un premier acquis pour les personnels gestionnaires du CNRS : « *Le 16 juillet 2007, le SNTRS-CGT a remis à la direction du CNRS la pétition sur les conditions de travail des gestionnaires et les conséquences de la mise en place de BFC et SIRHus. La direction a bien compris que les contraintes de mise en place de ces nouveaux progiciels de gestion dureront tout 2007 et que les personnels sont mécontents de leurs conditions de travail, comme en témoignent les 1216 signatures de la pétition au 16 Juillet 2007. Elle a annoncé avoir pris la décision de reconduire en décembre 2007 la prime exceptionnelle pour les gestionnaires. C'est un premier acquis ! Pour autant cela ne règle pas de façon satisfaisante la question des heures supplémentaires réalisées par une partie de nos collègues. (...) Le SNTRS-CGT a obtenu une nouvelle prime grâce à la mobilisation des personnels, mais si nous voulons obtenir le paiement intégral des heures supplémentaires, il faut obtenir une mobilisation plus large (...) ».*

²⁶ Ce texte a été proposé le 11 juillet 2007 à l'appel de SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNASUB-FSU, SNEP-FSU, SNTRS-CGT, CGT-INRA, FERC-Sup-CGT, UN-CGT-CROUS, SUD Education, SUD Etudiant, SUD-Recherche-EPST, Sup'Recherche-UNSA, SNPTES-UNSA, A&I UNSA, SNPRES-FO, à l'assemblée générale aux Cordeliers et voté comme motion en séance.

Juillet

• **Dans l'édito du BRS n°422, « Restructuration de la recherche et de l'enseignement supérieur : attaque contre le service public !** Nicolas Sarkozy avait annoncé qu'il voulait aller plus loin dans les orientations du « Pacte pour la recherche ». Il le fait par étapes, l'une d'elles est la loi sur « les libertés de l'université » sur laquelle il va pouvoir appuyer la restructuration du système de recherche qu'il préconise dans la lettre de mission qu'il vient d'adresser à la ministre Valérie PECRESSE. Le gouvernement engage une réforme de l'Enseignement Supérieur qu'il a choisi de faire voter selon une procédure d'urgence, malgré le vote négatif du CNESER du 22 juin 2007. Cette loi est dangereuse pour les universités. Le modèle est celui de la direction des entreprises. Le renforcement du pouvoir des présidents des universités avec leur conseil d'administration « resserré », dont les présidents nommeront une partie des membres, sans obligation de prendre l'avis d'autres conseils, va dans ce sens ; de même la possibilité, grâce aux fonds fournis par des partenaires, de créer des fondations privées, des CDD et des CDI, y compris pour des emplois d'enseignement et de recherche (...).

La lettre de mission termine sur le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui partent à la retraite qui aura nécessairement des conséquences sur les missions de service public qui nous sont dévolues. L'ensemble de la lettre de mission et de la loi relatifs aux libertés des universités comportent de grands dangers pour les étudiants et pour l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement et de recherche. Le gouvernement en concédant quelques reculs sur la loi des universités veut éviter une mobilisation d'envergure qui pourrait avoir lieu à la rentrée ».

• **Le Mémento SNTRS-CGT est en ligne !** Installé sur l'intranet du syndicat, il n'est accessible qu'aux adhérents du Syndicat. Il est mis à jour régulièrement.

• **Une nouvelle fois le syndicat appelle à la Mobilisation pour sauver Mumia !** Depuis un quart de siècle, Mumia Abu-Jamal, condamné à la peine capitale au terme d'un procès raciste, expéditif et dont l'iniquité est internationalement reconnue, vit dans l'enfer du couloir de la mort d'une prison de Pennsylvanie.

10 août

Publication de la loi relative « aux libertés et responsabilités des universités », dont la principale disposition prévoit la généralisation de leur autonomie dans les 5 ans.

21 août

La loi sur « le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat » dont la principale disposition concerne le « paquet fiscal » (heures supplémentaires, crédits d'impôt, mais surtout le scandaleux « bouclier fiscal » en faveur des grosses fortunes). Quand ce gouvernement parle de pouvoir d'achat il ne pense qu'aux plus riches. Pour les autres c'est travailler plus pour des nêfles !.

Août

Le SNTRS-CGT Publie un BRS 4 pages (n°423) "Agir pour améliorer le statut et les carrières : Quelques remarques et rappels des positions du SNTRS-CGT au regard des propositions de la direction du CNRS sur les évolutions statutaires (pour les ITA et pour les chercheurs) – Propositions du SNTRS-CGT pour l'amélioration du statut – Une nouvelle grille des salaires (ITA et chercheurs) ».

6 octobre

Un décret met en place, à titre expérimental, du Revenu de solidarité active (RSA).

16 novembre

Mise au point de la section SNTRS-CGT de L'INED à propos de la polémique sur l'enquête « Trajectoires et Origines" : L'appel, par voie de presse, au boycott voire à l'interdiction, d'une enquête de l'INED et de l'INSEE (enquête Trajectoires et origines) et les graves inexactitudes qui ont été diffusées sur son contenu et sur ses responsables justifient une réaction du syndicat SNTRS-CGT de l'INED. Certes il peut y avoir des idées différentes sur la manière de lutter contre les discriminations et contre le racisme, et même sur la manière de mener des enquêtes ; les chercheurs ont eux-mêmes des débats sur ces questions. Cependant, nous regrettons et condamnons certaines accusations graves et totalement gratuites qui figurent dans les textes publiés. En effet, au-delà de l'enquête TeO, ces accusations ont pour effet de discréditer les chercheurs et la recherche en général, et plus particulièrement les enquêtes effectuées par l'INED et par l'INSEE (...).

Cette enquête est, comme toutes les autres enquêtes effectuées par l'INED, utile à la connaissance de notre société, et à l'action pour l'égalité et rien dans les méthodes, ni dans les textes produits pour préparer l'enquête ne se réfère au racisme du XIX^{ème} siècle ou d'un autre temps, ou de Vichy, ou à l'antisémitisme ».

6 décembre

Après les Conseils d'Administration du CNRS et de l'INSERM : « Jeudi 6 décembre, les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur manifestaient dans les rues de Paris et de nombreuses villes de province contre la loi « Libertés et Responsabilités des Universités » et contre les menaces pesant sur l'avenir des EPST, notamment du CNRS et de l'INSERM. L'importance de la mobilisation est le reflet des inquiétudes de la communauté scientifique. Le même jour se tenaient les Conseils d'Administration (CA) du CNRS et de l'INSERM.

Aucun des éléments débattus aux Conseil d'Administration du CNRS et de l'INSERM ne permet de lever les inquiétudes des personnels, que ce soit sur la politique budgétaire ou sur les rares informations de politique générale données en séance.

Les élus des personnels au CA sont intervenus pour connaître l'avancée de la mission confiée à François d'AUBERT sur l'avenir des UMR, savoir si la recherche médicale sera ou non placée sous la tutelle exclusive des UFR de médecine (comme le préconise le conseiller spécial du Président SARKOZY), et enfin porter leur appréciation sur le budget 2008 ».

12 décembre

À l'occasion de la réunion du « Conseil de modernisation des politiques publiques », le Président de la République annonce la mise en œuvre de la « **Révision Générale des Politiques Publiques** » (RGPP) avec une centaine de premières mesures. Une démarche identique à celle employée sur le dossier de l' « autonomie » des universités ou pour la carte judiciaire : Le gouvernement décrète d'abord... et appelle ensuite à la concertation pour accompagner la mise en application. L'objectif, nous dit-on, serait de mieux répondre aux intérêts des usagers, des contribuables et des fonctionnaires... Sauf que la réalité est toute autre ! Partout, il faudrait faire la place au secteur privé pour les activités solvables. Les nouvelles fonctions de l'Etat seraient, avec des formes plus centralisées et autoritaires, d'assurer essentiellement la régulation du marché et le contrôle social.

Décembre

• **Dans le BRS :** - Budget recherche et enseignement supérieur 2008 : des moyens nouveaux pour l'innovation et un affaiblissement pour la recherche fondamentale. - Un dossier spécial sur les EPST "Quel avenir ?". - Le Mémoire de la CGT concernant l'avenir des régimes spéciaux de retraite. - La participation de l'État au financement des mutuelles... Est-ce une véritable avancée ou un « cadeau empoisonné » ? Quel est l'avenir pour les mutuelles de la Fonction publique ?

• Elections au Conseil Scientifique de l'INSERM

ITA – Inscrits 4135, Votants 1252 (30,28), Exprimés 1228 ,SNTRS-CGT 468 (38,11), SGEN-CFDT 445 (36,24), SNIRS-CGC 177 (14,41), CFTC 138 (11,24).

• Elections aux CSS de l'INSERM

ITA – Inscrits 4135 ; Votants 1251 (30,25), Exprimés 1199, SNTRS-CGT 550 (45,87), SGEN-CFDT 434 (36,20), SNIRS-CGC 215 (17,93)

Parmi les autres événements de l'année

• **Budget Recherche et Enseignement Supérieur 2008 :** « Des moyens nouveaux pour l'innovation et un affaiblissement pour la recherche fondamentale

Le budget de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur augmente de 1, 8 milliard d'euros dont 515 millions d'aide directe aux entreprises (subventions et mesures fiscales). Cette aide aux entreprises est attribuée prioritairement aux PME et dans le même temps les grands programmes initiés par l'Etat sont abandonnés comme l'indique la disparition programmée de l'All. L'Etat ne fait qu'accompagner le choix des entreprises et poursuit sa politique de privatisation qui renforce cette orientation. On peut constater les catastrophes qui résultent de l'abandon au privé du pilotage des entreprises avec le scandale de AEDS. En final, les entreprises font toujours un effort de recherche très insuffisant (...) ».

• Le SNTRS-CGT compte 1321 adhérents.

2008

1^{er} janvier

Entrée en vigueur de nouvelles franchises médicales (non remboursables), appliquée aux médicaments et actes médicaux pour tous les assurés sociaux (jusqu'à un plafond de 50 euros annuels).

15 janvier

Deux décrets réforment les régimes de retraite de la SNCF et de la RATP. Ils les alignent sur celui des fonctionnaires en ce qui concerne le calcul des pensions.

22 janvier

Alignement du régime de retraite des industries électriques et gazières (EDF-GDF) sur celui des fonctionnaires.

30 janvier

• **Communiqué du SNTRS-CGT : Après un pilonnage systématique, Sarkozy impose la casse des EPST** : « Lundi 28 janvier 2008, à l'occasion d'une cérémonie en l'honneur du prix Nobel Albert FERT, Nicolas SARKOZY a réitéré les attaques de son programme électoral contre la recherche publique et contre les EPST. Il est sourd aux protestations des personnels de la recherche. Il fait fi de toute concertation et dicte déjà les conclusions de la commission d'Aubert avant même la fin des auditions de celle-ci. Il fait fi de la démocratie et annonce quasiment le démantèlement de toute structure élective : du Comité National au CNU. Il assène contre vérités et chiffres erronés.

Pour Sarkozy, les organismes devront à terme se limiter aux grands moyens de calcul, aux bases de données, aux grands équipements et aux grandes plateformes technologiques, avec quelques programmes nationaux gérés dans des instituts. Entre temps, ils pourront piloter avec l'ANR les recherches menées dans les universités. Mais avec quel budget et pour combien de temps ? C'est la casse des EPST. Les directeurs des EPST sont mis en demeure de s'inscrire dans le cadre de l'autonomie des universités.

Pour lui, le statut de chercheur à temps plein ne se justifie plus, il préconise des détachements en recherche pour une certaine proportion d'enseignants chercheurs de haut niveau (...) ».

• **Motion des organisations syndicales du CNRS au CTP du CNRS** : « Malgré l'opposition forte exprimée lors des réunions préparatoires par les organisations syndicales, la direction a choisi de présenter au CTP du 30 janvier 2008, un texte introduisant la présélection sur dossier pour les concours internes I et T.

La présélection sur dossier n'est pas une réponse adéquate au fort taux de pression à ces concours. La restriction d'accès à l'audition est un facteur de démotivation en privant l'agent d'une occasion, potentiellement formatrice, de faire valoir son activité professionnelle. Le dossier n'est pas suffisant pour apprécier la réelle qualification des personnels : seule l'audition apporte certains éléments indispensables à leur évaluation professionnelle. Tous les directeurs d'unité ne remplissent pas les dossiers avec la même rigueur. La présélection reposerait exclusivement sur la qualité du dossier et donc essentiellement sur l'expression de la hiérarchie, alors que les concours internes correspondent à une démarche individuelle.

L'audition systématique étant la seule garantie d'une égalité dans le traitement de l'évaluation des candidats, sa remise en cause est inacceptable. Les organisations syndicales réaffirment fermement leur opposition à la présélection aux concours internes et demandent à la direction du CNRS de retirer définitivement ce projet ».

13 février

Une loi organise la fusion entre l'ANPE et l'UNEDIC.

Février

Un projet de loi modifiant le statut général, prévoit la création d'une nouvelle situation statutaire dans laquelle serait placé le fonctionnaire « *privé d'affectation par suite d'une suppression ou d'une modification substantielle de son emploi* ». A l'issue d'une période de 2 ans, pendant laquelle l'administration chercherait à favoriser le reclassement professionnel, dans la Fonction publique ou dans le secteur privé, le fonctionnaire pourrait être mis « *d'office en disponibilité*²⁷ ». C'est la fin de l'obligation faite à l'administration d'affecter un agent titulaire sur un emploi qui est ainsi programmée. Il prévoit aussi, entre autre, de modifier le Code du Travail pour permettre à l'administration d'avoir recours à l'intérim « *pour pourvoir rapidement des vacances temporaires d'emplois ou faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers ou à des surcroûts d'activités* ». Cette mesure est présentée cyniquement comme destinée à « *limiter la reconstitution d'un volet d'emploi pré-*

²⁷ Disponibilité veut dire sans salaire !

caire dans l'administration ». Au lieu de procéder à la titularisation des personnels précaires, le gouvernement préfère donc les laisser être exploités de façon éhontée par des entreprises privées !

4 mars

Action recherche avec 500 personnes au ministère à Paris, 55 à Rennes, 400 à 500 à Toulouse, 100 à Marseille.

6 mars

Les régimes spéciaux de retraite de l'Opéra National de Paris et de la Comédie française sont, à leur tour, alignés sur celui des fonctionnaires

10 mars

Le CNRS mis au pas ! Valérie PECRESSE, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur a envoyé sa "feuille de route" à la présidente du CNRS. Le message de la ministre est clair : le CNRS doit se transformer. SARKOZY a donné lui-même le ton de l'offensive : *"Je l'ai dit aussi, je le tiendrai. L'argent en plus, la réforme. Pas de réforme, pas d'argent public en plus. Je n'ai pas été élu pour fournir le tonneau des Danaïdes, toujours plus d'argent, toujours moins de réforme"* (Agence Reuters, 5 mars 2008).

27 mars

Coup de force à l'INSERM ! A l'ordre du jour du Conseil d'Administration (CA) du jeudi 27 mars 2008 figurait le vote du « *nouveau schéma* » d'organisation de l'INSERM, avec la création de huit instituts thématiques « *chargés de la gestion et de l'animation scientifique de la recherche biomédicale* », associant les autres partenaires comme le CNRS, l'INRA, l'INCa (institut national du cancer), l'ANRS (Sida), etc ... Cette « *réforme* » a été annoncée le 5 mars 2008 par la Ministre de la Recherche et le Directeur Général. Aucune concertation n'a eu lieu, aussi bien en interne à l'INSERM que dans les différents organismes concernés. Elle a donc été votée hier par le CA moins d'un mois après son annonce, sans même attendre la mise en place du nouveau Conseil Scientifique et des nouvelles Commissions Scientifiques Spécialisées de l'INSERM.

4 avril

Dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), le Conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) décide de 166 mesures de « rationalisation » des dépenses de l'Etat, dont le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, la suppression de tous les dispositifs de départ anticipé, la limitation des contrats aidés, la réduction ds allocations chômage en cas de refus de deux offres « valables » d'emploi.

17 avril

Un décret généralise la possibilité pour des fonctionnaires d'Etat d'exercer des fonctions en position d'activité dans un ministère ou un établissement public de l'Etat, autre que celui dont il relève.

25 avril

Une déclaration du SNTRS-CGT : « Pour une structuration nationale de la recherche : Toutes les disciplines scientifiques ont leur place au CNRS. » *« Le SNTRS-CGT s'inquiète des pressions politiques qui s'exercent sur la direction du CNRS, et sur les velléités du gouvernement d'avoir la mainmise sur la programmation scientifique de cet organisme de recherche.*

Le gouvernement exige du CNRS qu'il se restructure dans l'urgence. La logique de contrôle du politique sur la recherche est de plus en plus forte. Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, n'envisage plus l'attribution de crédits et de postes que discipline par discipline... et à condition d'en obtenir la justification ! C'est dans cette logique qu'il est demandé au CNRS de proposer, dans un délai de deux mois (!), sa totale réorganisation en instituts. Quelles autres raisons attribuer à la structuration en instituts sinon qu'ils faciliteront une évaluation par groupe de disciplines et favoriseront par là même la dislocation progressive, voire rapide, du CNRS ? (...) »

28 avril

• Les organisations syndicales ont rencontré la direction de l'organisme à propos de la réforme que le ministère veut imposer au CNRS. Quelques jours avant, le PDG de l'INRIA faisait état de son souhait de voir se réorganiser la recherche informatique autour d'un grand institut du numérique, commun à l'INRIA et à d'autres structures de recherche ! C'est dire que rien n'est réglé, ni décidé pour ce qui concerne la survie du CNRS en tant qu'organisme de recherche fondamentale multidisciplinaire. Les ambitions des directions de l'INSERM et de l'INRA de mettre sous leur coupe une partie des recherches du CNRS existent, même si le directeur

général nous a signifié qu'il y avait concertation avec ces deux organismes.

- La majoration des allocations familiales à 11 et à 16 ans est supprimée et remplacée par une majoration unique de 60,16 euros par mois à partir de 14 ans. Ce qui met en difficulté bon nombre de familles aux revenus modestes, notamment.

22 mai

Face à l'agression du Ministère contre le CNRS, les élus du personnel quittent le Conseil d'administration. Suite à la déclaration de la Ministre au journal « Le Monde », les quatre élus du personnel ont décidé de lire la déclaration suivante avant de quitter la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue jeudi 22 mai à 10h. Déclaration des élus du personnel SGEN-CFDT, SNCS-FSU et SNTRS-CGT au Conseil d'administration du CNRS du 22 mai 2008 : « *Alors que le Ministère avait annoncé une « concertation » sur la réforme du CNRS et un vote au conseil d'administration du 19 juin, nous avons appris par le journal « Le Monde » daté du 21 mai des décisions arrêtées par la Ministre. Découpage en six nouveaux instituts nationaux (mathématique, physique, chimie, sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales, écologie et biodiversité) excluant les sciences de la vie, qui seraient pilotées par l'Inserm, en lien avec l'Inra et le CEA, et l'informatique pilotée conjointement par l'INRIA.*

C'est là une réforme profonde de l'organisme qui préfigure sa disparition à terme. Le propre du CNRS, organisme de recherche national et généraliste, est d'explorer tous les domaines de la connaissance en organisant l'interdisciplinarité. Sous la langue de bois du « décloisonnement » et les promesses de « maintien du périmètre », le statut décidé pour les sciences de la vie et les sciences informatiques est le prélude d'un morcellement qui sera fatal à l'organisme.

La Ministre nommera les directeurs d'instituts. Ceux-ci, en directoire, géreront les budgets. On est déjà bien au-delà des affirmations de la lettre de mission du 27 février du ministère, qui plaçait l'ensemble « sous la responsabilité générale de la direction générale du CNRS ».

Alors que le CA doit aujourd'hui discuter de l'« Introduction » et de la « Synthèse » du plan stratégique du CNRS « Horizon 2020 », la Ministre par son intervention au journal « Le Monde » montre son mépris pour les membres du CA. Les décisions ainsi annoncées arrêtent de fait les concertations en cours dans l'organisme qui ont mobilisé depuis plusieurs mois les personnels, les directions d'unités et des départements scientifiques, le Conseil scientifique, les conseils scientifiques de département, le comité national, les organisations syndicales, et le groupe de travail du CA. Ces décisions prennent à contre-pied les recommandations votées unanimement par le Conseil scientifique du 14 mai.

En conséquence, nous ne souhaitons pas nous prêter aujourd'hui à la poursuite d'une telle mascarade et nous ne siégerons pas à ce conseil. Les élus des personnels au CA du CNRS »

27 mai

Il y a une grosse mobilisation des personnels lors de la "Marche de tous les savoirs" ou "Academic Pride" qui a réuni environ 8000 manifestants en France : 5000 à Paris, 500 à Marseille, 300 à 400 à Montpellier, 200 à Lyon, 150 à Nice, 110 à Rennes, 300 à Roscoff, 350 à Bordeaux, ...

Mai

• Dans le BRS n°429 :

- Les SHS au CNRS Réflexions du SNTRS-CGT... (Le CNRS, un établissement de recherche public, généraliste et interdisciplinaire - La place des SHS au CNRS est contestée : pourquoi ? - Mais que sont donc les SHS au CNRS ? - Les effets de l'ANR dans les laboratoires SHS. Les propositions du SNTRS).

- Il faut protéger la santé au travail !

- MAI 1968 La grève et ses résultats au CNRS (avec des extraits de "NOS COMPTES" un document publié par notre syndicat en juin 1968)

- **Le SNTRS-CGT édite un "Livret d'accueil" de 24 pages**, présentant le syndicat et informant sur les droits.

6 juin

Les conditions et les modalités d'application de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) sont précisées par décret. Encore une appellation trompeuse ! La GIPA est très loin de rattraper les baisses cumulées de pouvoir d'achat des fonctionnaires.

16 juin

Dans une nouvelle version du plan stratégique, le ministère tente de calmer le mécontentement sans rien

changer sur le fond : « Le feuillet continue. Une énième version du schéma stratégique du CNRS sera proposée au Conseil Scientifique lors d'une conférence téléphonique le lundi 16 juin. La montée de la mobilisation, les prises de position des instances (conseil scientifique, CSD, CPCN), des scientifiques et des personnels des organismes et des universités ont contraint le ministère à manœuvrer en recul. La dernière version qui sera proposée "peut-être" au conseil d'administration du 19 juin contient quelques évolutions, mais seulement de forme (...) ».

Le SNTRS-CGT demande à la ministre de se prononcer clairement sur : le maintien du CNRS dans son rôle national ; le respect (par le ministère) de l'autonomie des scientifiques dans les choix de la mise en œuvre des orientations nationales en matière de recherche ; le respect de la recherche libre, à l'initiative des chercheurs avec les moyens accordés aux laboratoires pour la mener ; le transfert d'une partie du budget ANR vers le CNRS pour que ce dernier ait les moyens de sa politique scientifique ; le principe d'élection à toutes les instances scientifiques de représentants des personnels scientifiques, chercheurs, enseignants-chercheurs et ITA, y compris l'AERES ; une politique de l'emploi qui résorbe la précarité et crée des emplois de titulaires ; les garanties sur le maintien et l'amélioration du statut de titulaire (...) ».

19 juin

Plus de 2000 chercheurs et ITA sont rassemblés au siège du CNRS. Ils bloquent la réunion du CA prévue ce jour (fait sans précédent depuis la Libération). Il y a plus de 3000 manifestants dans les régions (500 à Montpellier et à Marseille, 400 à Toulouse et à Lyon, 300 à Rennes, 250 à Grenoble, 200 à Strasbourg, 150 à Nantes et à Nice, 100 à Caen et à Bordeaux, 60 à Or-léans.

(Photos de Paris Michel-Ange et Marseille).

Déclaration des élus SGEN-CFDT, SNCS-FSU, SNTRS-CGT au Conseil d'Administration : « Le plan stratégique «Horizon 2020» à l'ordre du jour du CA du 19 juin est inacceptable en l'état. Nous considérons qu'aujourd'hui, ce texte ne permet pas d'assurer la nécessaire indépendance par



rapport au pouvoir politique des recherches et des personnels de la recherche, ni de garantir l'unité et l'existence même de notre organisme. Par ailleurs, il n'a pas obtenu l'approbation du Conseil scientifique du CNRS par deux fois, et l'ensemble des représentants des personnels au CTP l'ont rejeté le 18 juin.

Les multiples interventions de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans les médias comme devant les organisations syndicales, interventions souvent contradictoires mais qui mettent en lumière la volonté du politique d'intervenir au plus fin de la gestion de la recherche, ont conduit à la défiance de la communauté scientifique vis-à-vis des réformes qu'elle propose. De plus, le comité interministériel de modernisation des politiques publiques du 11 juin concernant la recherche publique a déjà figé un certain nombre de décisions impliquant le CNRS.

Une délibération du CA dans de telles conditions ne peut légitimer ni crédibiliser le plan stratégique aux yeux

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

de la communauté scientifique. Il convient au Ministère de clarifier cette situation. Nous demandons aujourd'hui des négociations avec le Ministère puisque c'est lui qui pilote directement le plan stratégique du CNRS, avant que celui-ci ne soit remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil d'Administration ».

26 juin

La ministre face à la forte mobilisation du 19 juin est contrainte d'annoncer l'arrêt, dans l'immédiat, du démantèlement du CNRS et ouvre la possibilité d'une nouvelle rédaction du plan stratégique « Horizon 2020 ». L'ensemble des organisations syndicales considèrent cependant que les menaces persistent et appellent à poursuivre la mobilisation.

Juin

• Elections au CNAS (CAES) de l'INSERM (ITA et Chercheurs) :

Inscrits 6650, Votants 2668 (40,12), Exprimés 2643, SNTRS-CGT 685 (25,92), SNCS-FSU 662 (25,05), SGEN-CFDT 974 (36,85), SNIRS-CGC 322 (12,18).

Commentaires : Le SNTRS-CGT gagne 10 voix (+1,15%) avec 25,9%. Le SNCS-FSU progresse de 36 voix (+2,07%). Le SGEN-CFDT continue de perdre des voix (-129 et -3,6%). Le SNIRS-CGC est stable (+ 1 voix et + 0,4%). Le fait le plus important : les listes SNTRS-CGT et SNCS-FSU ont ensemble une MAJORITE ABSOLUE (51% des voix et 9 élus sur 17). Un accord de gestion est établi entre le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU.

• Elections au Comité National CNRS :

ITA – Inscrits 23359, Votants 9191 (41,11), Exprimés 8963, SNTRS-CGT 3512 (39,18), SGEN-CFDT: 1826 (20,37), SNIRS-CGC: 163 (1,82), FO 539 (6,01), SNPTES 2120 (23,65), SNCS-FSU: 281 (3,14), SUD 414 (4,62), Autres 108 (1,20).

Commentaires : Le SNTRS-CGT progresse en voix (+533) mais baisse en % (-1,17), mais reste en tête avec plus de 15% d'avance sur le SNPTES-UNSA. Le SGEN-CFDT progresse en voix (+375) et en % (+0,72). Le SNPTES-UNSA progresse en voix (+632) et en % (+3,50). Le SNIRS-CGC régresse en voix (-291) et en % (-4,33). Le SNCS-FSU progresse en voix (+222) et en % (+2,34). FO perd en voix (-2) et en % (-1,32). SUD gagne 37 voix et baisse en % (-0,49)

Chercheurs & Enseignants – Scrutin plurinominal à 2 tours.

Le SNTRS-CGT obtient 47 élus en C, 2 élus en A1 et 4 élus en B1 et 1 élu en B2.

1er juillet

• Communiqué du SNTRS-CGT : « Le Conseil d'Administration du CNRS a voté le Plan Stratégique malgré le vote contre des représentants des personnels. Nous avons réussi à repousser le démantèlement du CNRS mais il faut rester mobilisés !

Après la forte mobilisation du 19 juin de la communauté scientifique et universitaire, avec le blocage du Conseil d'administration, qui a permis d'obtenir de la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche l'arrêt, dans l'immédiat, du démantèlement du CNRS, le Conseil d'Administration du CNRS a adopté ce matin, 1er juillet 2008, la nouvelle rédaction du plan stratégique « Horizon 2020 », par 14 voix POUR et avec le vote contre des 4 représentants élus des personnels (SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT) et des deux représentants du monde du travail (FSU et CGT) (...).

Le SNTRS-CGT appelle les personnels : « à rester vigilants et à se mobiliser dès la rentrée de septembre pour exiger : - le transfert de moyens de l'Agence nationale de la recherche vers les organismes de recherche et les universités dès le budget 2009 ; - la création de postes de titulaires pour la recherche et l'enseignement supérieur dès le budget 2009 ; - la discussion, avec les organisations syndicales, d'un plan pluriannuel de créations d'emplois ; - L'amélioration des salaires et des carrières ».

• Un décret, publié le 1er juillet 2008 au Journal officiel, institue un nouveau fichier dénommé Edvige, organisant le fichage généralisé et systématique de « toutes personnes âgée de 13 ans et plus (...) ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui joue un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif ». En clair, tous les citoyens ayant un jour souhaité s'investir pour leur cité. Il est également prévu de fichier tout individu, groupe ou organisation dont l'activité est susceptible de troubler l'ordre public, et de permettre aux services de police d'effectuer des enquêtes administratives pour l'accès à certains emplois ou à certaines missions, sur la base des éléments figurant dans le fichier Edvige.

La CGT réagit, le 4 juillet, dans un communiqué, « **Fiché de 13 à 113 ans ? : Est-ce un nouveau moyen, en**

faisant peur, de détourner les citoyens du débat démocratique ?

Il ne s'agit pas de ficher des auteurs d'infractions, mais des citoyens dont le seul tort est de s'intéresser à la vie de la cité. Les responsables syndicalistes, politiques, commerçants, artisans, chefs d'entreprise, responsables d'association, représentants religieux peuvent désormais être officiellement fichés. Ceux qui auront simplement fait acte de candidature ou qui ne les exerceront plus resteront dans ce système : on sera fiché à vie ! Nous constatons déjà les dérives comme par exemple le Stic (fichier des services de police) où le ménage n'est jamais fait et où se retrouvent pêle-mêle auteurs, témoins et victimes... Ce que la Cnil condamne régulièrement. Permettre « au gouvernement ou à ses représentants d'exercer leurs responsabilités » sert de prétexte à ce fichage. N'est-ce pas pour faire pression sur les négociations collectives en utilisant des informations personnelles ? L'idéologie de ce fichier est de considérer tout acteur social, économique ou religieux comme pouvant « porter atteinte à l'ordre public ». Construire un rapport de forces serait-il devenu un délit?

(...) Les mineurs de 16 à 18 ans pourront être fichés comme les adultes et les mineurs de 13 à 16 ans pourront se voir également répertoriés. Etre « fils de » suffira dans cette logique à être inscrit : les enfants de nos élites bénéficieront-ils de la même attention de nos services de police?

(...) La Cgt considère ce fichier Edvige comme une nouvelle atteinte grave aux libertés individuelles et collectives et une entrave à l'action syndicale. Elle s'associera à toutes les actions visant à la suppression de ce fichier ».

18 juillet

• Le Bureau National du SNTRS-CGT met en garde à propos d'une pétition « Pour un Institut National des Sciences du Vivant » : il appelle à « ne pas tomber dans le piège de la division corporatiste et la mégalomanie de certains mandarins de la Biologie ! ».

« Un tel institut pourrait-il assurer une véritable pérennité et une réelle indépendance des disciplines des Sciences de la Vie ? Le SNTRS-CGT répond NON.

Non car, sous prétexte de simplification, la vision globalisante de cet institut ôtera à chaque organisme sa pertinence et son indépendance. NON, car il marque un retour au mandarinat ouvert aux pressions politiques et aux lobbys de l'industrie pharmaceutique. Or, la recherche scientifique du meilleur niveau a besoin d'autonomie dans le cadre du service public avec des personnels titulaires. NON car un tel projet d'un Institut des Sciences du Vivant unique, regroupant à la fois des EPST et des EPIC (...), conduirait de facto à des statuts différenciés selon les instituts (...) donc à la fin du statut de fonctionnaire pour les chercheurs et les ITA ! (...) »

• A propos du projet de budget 2009 : « (...) Pour le SNTRS-CGT, ce budget de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur est la continuation de la politique instaurée par le Pacte de la Recherche en 2006 qui renforce le pilotage étroit de la recherche par le gouvernement et accroît les financements sur projets (ANR) concentrés sur un nombre réduit de « pôles d'excellence » et au service quasi exclusif d'intérêts économiques à court terme. Il est à craindre, comme en 2008, que le budget réel de fonctionnement des organismes publics de recherche ne soit encore en diminution (...) ».

29 août

A propos de la généralisation du Revenu de Solidarité Active (RSA) : « (...) La CGT partage les principes fondateurs du RSA : chacune, chacun doit pouvoir vivre dignement de son travail, chaque heure de travail doit être rémunératrice, réduire le nombre de travailleurs pauvres et lutter contre la précarité et l'exclusion. La CGT considère que cette mesure ne sera pas la grande avancée sociale promise par ce gouvernement. Pour avoir des droits il faudra les mériter !

Le RSA viserait à «récompenser» uniquement celles et ceux qui reprendront une activité rémunérée. «L'obligation de rechercher un emploi» se substitue à «l'incitation financière à reprendre un travail». C'est la logique du seul mérite. Aucune mesure pour la jeunesse, pour les moins de 25 ans ! Aucune mesure n'est prévue pour les millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et pour qui les conditions du retour à l'emploi ne seront pas réunies. ! (...) »

1^{er} septembre

La direction du CNRS a mis fin brutalement au mandat de la directrice scientifique du département SHS, entraînant la démission de tous les directeurs scientifiques adjoints, sauf un. Marie Françoise COUREL et son équipe avaient pris position contre l'éviction du CNRS d'un certain nombre de disciplines des sciences humaines et sociales. Elle préparait en concertation avec la communauté un institut SHS qui n'excluait aucune

discipline scientifique.

18 septembre

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a proposé aux organisations syndicales un « temps de rencontre » dédié aux travaux des commissions Schwartz et Hoffmann, le jeudi 18 septembre. Les organisations syndicales et associations²⁸ de l'enseignement supérieur et de la recherche appellent les personnels et les étudiants à se rassembler ce même jour devant le MESR pour : - *refuser la suppression de 900 emplois statutaires et demander des créations pour notamment résorber la précarité ; dénoncer le simulacre de concertation entre le gouvernement et les syndicats, tel qu'il est organisé par le ministère ; demander l'ouverture de réelles négociations sur les statuts, l'emploi et les carrières.*

16 octobre

L'ensemble des organisations syndicales de retraités appellent à des manifestations dans toute la France pour l'augmentation des pensions de retraite.

20-21 octobre

Au Conseil Scientifique du CNRS : la politique du ministère et de la direction ne passe pas. Le Conseil Scientifique donne un avis négatif sur les chaires juniors. Il s'oppose également à la politique de délabellisation de la direction.

Octobre

La direction du CNRS amorce une politique de désassociations massives des UMR. En effet, elle annonce un objectif de délabellisation de plus de 50% des UMR d'ici 2013 ! Elle commence dès cette année avec quelques UMR de la vague C (Est de la France et une partie de la région parisienne).

14 novembre

Le Premier Ministre Fillon à l'Institut Pasteur annonce que le gouvernement créera un institut unique pour la recherche dans le domaine des sciences de la vie et de la santé, conformément aux propositions du rapport de la commission d'audit de l'AERES sur l'INSERM. Largement influencée par l'Elysée, composée majoritairement d'universitaires étrangers et de mandarins à la retraite connus pour leurs positions réactionnaires, cette commission a dépassé son strict mandat d'évaluation de l'INSERM. Elle préconise de liquider le CNRS, l'INSERM. Elle propose de reculer de façon significative l'âge de recrutement en créant une période de non titulaire de plusieurs années pour toutes les disciplines et toutes les catégories. Elle recommande le recrutement direct de tous les personnels par les seules universités, la limitation de la démocratie dans les instances et la baisse drastique du coût des personnels de gestion administrative.

19 novembre

Tous les représentants syndicaux refusent de siéger au CTP du CNRS. A l'ordre du jour : les principes d'organisation du CNRS dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens qui n'a pas fait l'objet d'une concertation suffisante, qui anticipent la réduction de l'organisme à une fonction majoritaire d'agence de moyens. Le Conseil scientifique du CNRS a refusé de se prononcer sur ce texte.

20 novembre

Les manifestations et rassemblements rassemblent plus de 3000 personnes derrière les banderoles des syndicats de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, de SLR et de SLU à Paris, et en province !

25 novembre

Les représentants des personnels de l'Inserm refusent de siéger en CTPC, qui portait sur les modifications décret organique de 1983, compte tenu de la gravité des réformes engagées qui seront imposées par le ministère et la direction de l'INSERM.

27 novembre

Un rassemblement a lieu au siège du CNRS à l'occasion de la réunion du CA. Les personnels bloquent celui-ci. La direction et le ministère le déplacent quelques rues plus loin. Le nouveau lieu de réunion est fortement gardé par les gardes mobiles. Les élus des personnels (certains avertis par SMS) refusent de siéger.

2 au 5 décembre

²⁸ FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNEP), UNSA (SNPTES, SUP-Recherche), CGT (SNTRS-CGT- FERC SUP - CGT INRA - UGICT), CFTD (SGEN-CFTDRecherche EPST- CFTD-INRA), SOLIDAIRES (Sud Education, Sud Recherche EPST, Sud Etudiants), UNEF, SLR, SLU

26ème congrès du SNTRS-CGT, à Saint Germain au Mont d'Or – Lyon

Dans le rapport oral : « Le gouvernement a trouvé une astuce idéologique imparable : les suppressions d'emplois financeront les améliorations statutaires ; en clair le chômage et la précarité des jeunes va permettre d'améliorer les carrières des personnes en place. Mais surtout, il entend généraliser les rémunérations ponctuelles et singulières au détriment des améliorations de carrières pour tous. Il entend également généraliser les promotions des « jeunes talents » et, pour cela, il développe les fonctions RH (ressources humaines) chargées de les dénicher



(cf. le contrat d'objectif du CNRS). En réalité, seront promus, si possible très jeunes, ceux qui sauront se montrer dans les courants dominants et sur les thématiques à la mode et qui rentreront dans les critères quantitatifs et normés de la technocratie générée par le gouvernement. Car, l'autre volet de sa politique consiste à renforcer le contrôle ministériel sur le dispositif de la recherche, c'est le but de la réforme du ministère.

Ainsi se met en place un autre dispositif de recherche, fondé sur le renforcement du pouvoir hiérarchique, sur la fin du statut de chercheur à temps plein, sur l'explosion et la généralisation du travail précaire sur contrats, sur l'instauration d'un statut d'enseignant à temps plein et où ne subsisteront que deux fonctions celles d'enseignant et celle d'enseignant-chercheur ».



«(...) Sur le plan de l'organisation de la recherche, le

pouvoir supprime progressivement les EPST, en les transformant dans un premier temps en holding d'instituts ; il déplace la recherche vers les universités, en finit avec l'organisation nationale avec une large autonomie dévolue aux EPST ; enfin, les universités autonomes devant trouver elles-mêmes une large part de leur financement, elles contraindront les laboratoires à travailler directement, sans choix scientifique cohérent, avec les entreprises locales ou nationales.

Dans tout cela la démocratie est évincée, le pilotage ministériel considérablement renforcé, la précarisation généralisée et la sujétion imposée.

Les instances démocratiques sont en effet mises de côté ; ce sont des commissions composées de nommés qui sont chargées de faire des propositions concernant les contours, les missions et l'organisation des instituts nationaux dans le domaine du vivant et de l'informatique, et non les instances scientifiques des établissements. »

Les votes du congrès

Le rapport d'activité : 227 camarades ont participé au vote dans les sections du syndicat. 220 ont voté pour (96,92%), 0 ont voté contre (0%) et 7 se sont abstenus (3,08%).

Le rapport de trésorerie et le quitus à la trésorière ont été votés à l'unanimité.

Le document d'orientation a été voté par 51 voix pour, 1 contre et 10 abstentions.

Le document revendicatif : Le document a été adopté (à l'exclusion du Chapitre C3) par 39 voix pour, 0 contre et 15 abstentions. Le Congrès a donné mandat au CSN d'examiner la partie C3. Celle-ci modifiée, a été adoptée par 28 voix pour, 1 contre et 11 abstentions, lors du CSN du 18 juin 2009.

Secrétaire Général : Daniel STEINMETZ (Midi-Pyrénées)

Secrétaires généraux adjoints : Jean KISTER (INSERM), Michel PIERRE (Kremlin Bicêtre).

Bureau National (en plus) : Jean-Pierre BARBE (Orsay), Lise CARON (Nantes), Denis CLAISSE (Villejuif), Gérard EUZENOT (Cote d'Azur), Didier GORI (Orsay), Jacky HIRSCH (Strasbourg CRN), Annick KIEFFER (ENS), Jacques MILLET (Rouen), Bertrand MORACHE (Inserm), Jean OMNES (GIF) – Trésorier national, Josiane TACK (Montpellier)

Commission exécutive (en plus) : André ALLEGRET (Montpellier), Philippe AMBERT (Midi-Pyrénées), Alexandre AMELLA (Marseille GLM), Alain AYMARD (Orléans), BERKHOUN Habiba (DR Ivry), Gérard BIREBENT (Gif), Frédéric BOLLER (MAE Nanterre), François BONNAREL (Strasbourg Fac), Patrick BOUMIER (Orsay), Philippe BOUYRIES (Orsay), Edouard BRAY (ENS), Anne CASANOVA EUZENOT (Cotes d'Azur), Jean-Pierre CHAMPAGNAC (Midi-Pyrénées), Marc DEMERY-LEBRUN (Midi-Pyrénées), Stéphane DJAOUI (Marseille GLM), Pascal DUBREUIL (Midi-Pyrénées), Nadine ELIE (CNRS Auteuil), Jean-Pierre FITOUSSI (ESPCI), Christophe FONTE (NANCY), Jérôme GIOVINAZZO (Bordeaux), Jeannine GRUSELLE

(Retraités), Bruno GUIBERT (Midi-Pyrénées), Annie GUTNIC (Orsay), Mouloud HADDAK (Inrets), Lorena KLEIN (Curie), Carlos LABAT (Inserm), Jean-François LAUNAY (Finistère), Olivier LE CONTEL (Bellevue), Christine LEININGER (Inria), Anne LORRE (Jussieu), Gilles MERCIER (Inserm KB), Yann PERIN (INED), Rémy PICHON (Orsay), Tristan PIOLOT (Jussieu), Joël PLANTARD (Bordeaux), Anita PRIGENT (Retraités), Henri RODENAS (Grenoble Polygone), Pierre-Frédéric



SIBEUD (Grenoble Polygone), Mamadou SIBY (Thiais), Patricia SOURROUILLE (Montpellier), Danièle STEER (Inria), Olivier TISSOT (Grenoble Polygone), Guillaume VINCONNEAU (Marseille), Jean-Pierre CHAUCHEPRAT (Midi-Pyrénées-CFC), Joël CHOISY (Grenoble Polygone-CFC), Dominique LAGRANGE (Inserm Toulouse-CFC).

4 décembre

Un rassemblement est organisé à l'INSERM à l'occasion de la tenue du Conseil d'Administration qui doit débattre de la mise en place des instituts. Face à la mobilisation des personnels, ... le lieu de la réunion est déplacé.

Parmi les autres événements de l'année

• **La RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques)** illustre les politiques libérales engagées dans tous les pays où on s'est attaqué aux services publics. Ce sont d'ailleurs les mêmes bureaux d'études – majori-



tairement anglo-saxons – qui officient. Partout, il faudrait faire la place au secteur privé pour les activités solvables.

Les nouvelles fonctions de l'Etat seraient, avec des formes plus centra-lisées et autoritaires, d'assurer essentiellement la ré-gulation du marché et le contrôle social.

• **La GIPA** : « Il s'agit de la « **G**arantie **I**ndividuelle de **P**ouvoir d'**A**chat », la dernière trouvaille du gouvernement devant le mécontentement des fonctionnaires en matière de salaire et de pouvoir d'achat. Le recul du pouvoir d'achat des fonctionnaires ne peut plus être nié. En 2007 par exemple, le point d'indice qui est la base pour le calcul des salaires des fonctionnaires n'augmente que de 0,8 % alors que l'augmentation des prix dépasse largement les 2%. Lors des discussions sur les salaires avec les Syndicats, le gouvernement a avancé cette concession face à la revendication d'une revalorisation du point d'indice. Avec cette GIPA, il voudrait désamorcer la colère des personnels et convaincre l'opinion publique qu'il agit pour le pouvoir d'achat (...).

Pour la CGT, la GIPA est un premier recul obtenu par la mobilisation des fonctionnaires. Cependant, elle ne répond pas à la revendication des fonctionnaires d'amélioration de leur pouvoir d'achat qui ne peut-être satisfaite que par une revalorisation du point d'indice. Les fonctionnaires se payent leur maintien de pouvoir d'achat par leur promotion. Avec cette logique, ceux qui bénéficieraient de la GIPA ne la conservent pas s'ils ont une promotion. De plus, la GIPA n'est prise en compte pour la retraite que dans le cadre du Régime de retraite sur les primes (RAFP), c'est à dire très mal.

Nos devons donc continuer à revendiquer le maintien du pouvoir d'achat du point d'indice, qui a sérieusement baissé de 1982, date de la suppression de l'échelle mobile des salaires pour les fonctionnaires, à aujourd'hui (...). »

• Selon une étude de l'Association internationale de la sécurité sociale, les fonds de pension d'une quarantaine de pays ont perdu à eux seuls 225 milliards de dollars en 2008. Ces déboires confirment, selon l'Association, les travers des systèmes de protection sociale basés sur la capitalisation. Pour l'AISS, il est important de tirer toutes les leçons de ces douloureux événements, à savoir que « le système par capitalisation a largement contribué à la croissance malsaine des marchés financiers », s'avérant ainsi « beaucoup trop instable pour servir de base à un système de retraite sûr ».

• Le SNTRS-CGT compte 1317 adhérents.

2009

20 janvier

Une grève générale est lancée en Guadeloupe par le collectif LKP (Lyannaj kont pwofitasyon, Ensemble contre la surexploitation), composé de 49 organisations, partis et syndicats. Principale cible du mouvement : la vie chère. Le LKP demande, entre autres, une augmentation de 200 euros pour les bas salaires. Il réclame également la baisse des prix des produits de première nécessité, celle des impôts et taxes, des carburants, le gel des loyers ainsi qu'une augmentation minima sociaux et des prestations sociales visant à garantir un revenu minimal à une personne en situation de précarité.



22 janvier

Nicolas Sarkozy attaque violemment la recherche publique de notre pays, dans un discours truffé de contre-vérités et de plaisanteries de mauvais goût. A l'occasion d'un discours sur la stratégie nationale de recherche et d'innovation, il a annoncé vouloir : « simplifier l'organisation du CNRS en créant des Instituts internes qui seront des agences de moyens. » et « restructurer, intégrer, simplifier l'organisation de la recherche dans les sciences du vivant et de la santé ». C'est la fin du CNRS, il n'est même plus question que les instituts du CNRS soient également opérateurs de recherche.

29 janvier

8 organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC, FSU, UNSA, Solidaires) appellent à une journée d'action commune notamment pour le maintien de l'emploi, la préservation des garanties collectives et le pouvoir d'achat. Le 29, journée d'action invitant les salariés à exprimer leur refus d'être "les premières victimes de la crise".



2 février

C'est le début d'un mouvement de grève des enseignants du supérieur pour le retrait du décret réformant le statut des enseignants-chercheurs et le rétablissement des postes supprimés dans l'enseignement supérieur.

5 février

- **Lancement d'une grève générale en Martinique**, avec des manifestations quotidiennes, par le collectif du 5 février (regroupant des syndicats puis des associations) contre la vie chère pour le pouvoir d'achat, et l'emploi.
- **Enorme mobilisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : plus de 50 000 manifestants** dans toute la France : plus de 15000 à Paris, 6000 à Toulouse, 5000 à Lyon, Rennes, 4000 à Bordeaux, 3000 à Marseille, 2000 à Nantes, Strasbourg, Montpellier, 1200 à Rouen, Lille, Nancy, 1000 à Tours, Orléans, Pau, Avignon, Dijon, 700 à Angers, 600 au Mans, à Metz, 500 à Limoges, Poitiers, Brest, Nice (AG), 200 à Reims.

9 février

Le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU proposent d'organiser avec l'ensemble des organisations de l'intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche des assemblées générales dans tous les laboratoires de l'ensemble des organismes afin d'élire des délégués issus de toutes les catégories de personnels et de les mandater à se réunir prochainement à Paris pour exprimer de façon solennelle leurs revendications.

10 février

Nouvelle forte mobilisation dans la recherche et l'enseignement supérieur pour : « *La restitution des 1030 postes supprimés au budget 2009 ; Le transfert vers les EPST et les universités des salaires versés par les agences pour leur donner les moyens de recruter sur postes statutaires afin de pérenniser les postes précaires ; Le refus de l'éclatement des EPST et l'abandon de toute fonction d'agence de moyens pour les instituts ; Le refus des primes et de l'individualisation des carrières ; La création de 5000 postes d'ITA, d'ATOS, de chercheurs, d'enseignants chercheurs par an pour la recherche et l'enseignement supérieur ; La revalorisation de toutes les carrières et l'amélioration des salaires, et pour une politique ambitieuse pour la vie étudiante ; L'arrêt de l'évaluation bureaucratique de L'AERES et retour à une véritable évaluation scientifique* ».

11 février

La ministre de l'Enseignement supérieur reçoit des syndicats d'enseignants-chercheurs et désigne une médiatrice pour « retravailler » le projet de décret. Le 25, le Premier ministre annonce le gel des suppressions de postes pour 2010-2011.

17 février

A propos d'une réunion Direction CNRS – Syndicats sur le contrat d'objectifs et de moyens, dans le compte rendu du SNTRS-CGT : « *Il est impossible de parler de négociation, car la direction du CNRS n'a visiblement aucune marge et n'en souhaite d'ailleurs peut être pas, dans la mesure où elle accompagne fidèlement la politique du gouvernement et où tout lui est imposé par le chef de l'Etat, le ministère et Bercy. Il est tout à fait possible d'avoir dans trois semaines un contrat d'objectif sans en connaître les moyens. Il est important que les personnels se mobilisent pour peser sur le contenu de ce qui sera leur avenir.*

18 février

Nuit de violences en Guadeloupe. Jacques Bino, un syndicaliste de la CGTG, membre du LKP, est tué par balle près d'un barrage à Pointe-à-Pitre dans la nuit du 17 au 18, alors qu'il revenait d'un meeting. Des

commerces sont pillés et incendiés, ainsi que des véhicules. Trois policiers et trois gendarmes sont légèrement blessés.

25 février

Le Premier ministre annonce le gel des suppressions de postes pour 2010-2011 dans l'enseignement supérieur et la recherche.

3 mars

En Martinique, un "accord cadre" prévoyant une augmentation de 200 euros sur les plus bas salaires est trouvé entre le patronat, l'Etat, les collectivités locales et le "Collectif du 5 Février" à l'origine du mouvement. Tous les syndicats du collectif n'ont cependant pas signé l'accord et la population est invitée à "continuer la mobilisation"

4 mars

- Après 44 jours de conflit en Guadeloupe, le LKP et les représentants de l'Etat signent un protocole d'accord appelant "à la reprise de l'activité normale". L'accord dit "Jacques Bino" sur les bas salaires lui est annexé.
- L'Elysée n'a pas démenti l'information du Canard Enchaîné du mercredi 4 mars suivant laquelle le président de la République aurait déclaré devant ses conseillers d'éducation « *Je ne veux plus voir les enseignants, les chercheurs et les étudiants dans la rue ! Fini le projet de décret. Fini aussi la suppression des IUFM. Vous me régler ça. Vous vous couchez. Je m'en fous de ce que racontent les cons du ministère ! S'il le faut, vous n'avez qu'à faire rédiger les textes par les syndicats, mais qu'on passe à autre chose ! On a bien assez de problème comme ça. De toute façon, ce n'était que des projets de merde !* » (Le Canard enchaîné, mercredi 4 mars).

5 mars

Forte mobilisation à La Réunion contre la vie chère, à l'appel du Collectif des organisations syndicales, politiques et associatives de l'île (COSPAR). Au moins 10.000 personnes manifestent à Saint-Denis, et 5.000 à Saint-Pierre. Une nouvelle journée de grève à l'appel du COSPAR a lieu le 10 mars.

12 mars

Ce jour, se tient à l'Institut d'Océanographie, un rassemblement national des délégués de laboratoires. Cette initiative qui a été lancée par l'ensemble des syndicats et associations a pour but de rendre plus visibles les revendications des personnels des organismes de recherche pour l'emploi et le refus de la casse des EPST.

Cette initiative a été préparée par des AG de labos qui ont débattu des revendications et élu des délégués.

19 mars

Journée d'action à l'appel de huit organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, SUD-Solidaires, CFTC, CFE-CGC) portant notamment sur l'emploi et le pouvoir d'achat : grèves dans les secteurs public et privé et manifestations dans plus de 200 villes qui ont regroupé 3 millions manifestants.

20 mars

A propos d'une invitation de la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, le SNTRS-CGT, la CGT-INRA, le SNCS-FSU, SUD Recherche EPST et le SNPRES FO indiquent : « (...) *En premier lieu, nous tenons à vous rappeler que nous ne voulons pas d'un simple échange de points de vue. Au contraire, avec les syndicats et associations de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur nous vous demandons d'engager des négociations sur l'ensemble du contentieux sur la Recherche et l'Enseignement Supérieur. Nous estimons indispensable que l'ensemble des organisations de la recherche et de l'enseignement supérieur participe à*



cette négociation.

Nous vous transmettons ci-joint la plateforme revendicative adoptée par l'assemblée générale des délégués de laboratoires qui s'est tenue le 12 mars à Paris. Nous considérons que cette plateforme est un mandat confié aux organisations syndicales et associatives de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. L'assemblée générale des directeurs de labos a exprimé pour sa part des exigences qui vont dans le même sens.

Avant de négocier, il convient que la confiance soit établie entre les parties en présence, ce qui suppose de la part du gouvernement, un certain nombre de gestes forts. Pour l'enseignement supérieur et la recherche, nous vous demandons des engagements sur les quatre revendications majeures envoyées au premier Ministre le 3 mars 2009 (...) ».

23 mars

Au CTP du CNRS, les organisations syndicales « prennent acte du fait que la direction a retiré la création d'un 10ème institut de l'ordre du jour du CTP, après avoir différé le vote sur le projet actuel de contrat Etat-CNRS prévu initialement au prochain CA du CNRS.

Les organisations syndicales représentées au CTP du CNRS rappellent toutefois leur ferme opposition à l'évolution de l'organisation et du fonctionnement de la recherche publique, du moins telle qu'elle apparaît dans les mesures mises en place par le gouvernement et les responsables du CNRS, en particulier à travers le découpage de l'organisme en instituts et le projet de contrat Etat-CNRS (précédemment dénommé contrat d'objectifs) (...). (Elles) demandent solennellement à la direction de s'engager sur : - le retrait du projet actuel de contrat Etat-CNRS, - l'abandon de la procédure des chaires et le rétablissement des 90 postes correspondants au recrutement normal de CR2 au concours 2009, - l'arrêt des ruptures de contrats d'UMR (de manière officielle ou clandestine) et des projets de regroupements forcés d'unités qui se multiplient actuellement, - le retour de l'évaluation des laboratoires au Comité National, - la demande au gouvernement pour l'arrêt des suppressions d'emplois et la restitution des postes supprimés.

Dans l'immédiat les organisations syndicales du CNRS signataires ne sauraient cautionner un simulacre de consultation sur un document contribuant à une politique de démantèlement de la recherche publique française ».

24 mars

Manifestation de Port-Royal au Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur²⁶ pour : le retrait du projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs et du projet de contrat doctoral ; le retrait de l'actuel projet de réforme Darcos-Pécresse de la formation des enseignants et des concours, et l'ouverture de négociations pour une tout autre réforme ; la restitution des emplois supprimés, la définition d'un plan pluriannuel de créations d'emplois ; l'arrêt du démantèlement des organismes de recherche.

26 Appel FSU (SNESUP – SNCS-FSU- SNEP – SNASUB) ; CGT (SNTRS-CGT- FERC' SUP – CGT INRA) ; Solidaires (Sud Recherche EPST – Sud Education) ; FO (SNPREES) ; SLR ; SLU ; UNEF

27 INCa : Institut national du cancer

26 mars

• A l'INSERM, le gouvernement et la Direction Générale imposent le démantèlement de l'Institut et la diminution de l'emploi scientifique (atteinte à l'emploi des personnels de la recherche à l'INSERM en 2009 (...), remise en cause du rôle « d'opérateur » de l'institut : c'est-à-dire le transfert progressif de la gestion des unités, des services et des personnels aux Universités, transformation de l'INSERM actuel en un futur institut unique des « Sciences de la Vie et de la Santé » rassemblant, outre l'INSERM, les Sciences de la Vie du CNRS, la biologie du CEA, une partie de l'INRA, l'INCa²⁷, l'ANRS, ... mais qui serait principalement une « agence de moyens », c'est-à-dire distribuant des contrats de recherche par appels d'offres, comme le fait l'ANRS !). Les élus SNTRS-CGT, SNCS-FSU et SGEN-CFDTCFDT Recherche EPST ont refusé de siéger au Conseil d'Administration de l'INSERM.

• Au Conseil d'administration du CNRS, une déclaration des élus des personnels SNTRS-CGT, SNCS-FSU et SGEN-CFDT : « Suite à l'appel des organisations syndicales et des associations, les personnels étaient présents devant la salle du conseil d'administration pour empêcher sa tenue. La direction a maintenu la réunion du CA dans une autre salle du siège du CNRS pour faire adopter la décision modificative du budget permettant le report des crédits 2008. Les représentants du personnel au CA ont refusé de siéger dans ces conditions. Une partie des personnels présents a décidé d'occuper le siège.

Les représentants du personnel au CA rappellent que le texte du projet de contrat Etat-CNRS qui devait être présenté est encore incomplet et qu'aucune des critiques formulées à ce jour par les instances de l'établissement n'a été prise en compte. des personnels au Conseil d'Administration du CNRS demandent comme mesures immédiates : le retrait du projet actuel de contrat Etat-CNRS ; l'abandon de la procédure des chaires et le rétablissement des 90 postes correspondants au recrutement normal de Chargés de Recherche au concours 2009 ; l'arrêt des désassociations d'UMR (de manière officielle ou clandestine) et des projets de regroupements forcés d'unités qui se multiplient actuellement ; la restitution des postes supprimés en 2009 et l'arrêt des suppressions programmées pour 2010 et 2011 ».

30 mars

Alors qu'ils entament leur 9ème semaine de contestation, les organisations syndicales et les collectifs de la recherche et de l'enseignement supérieur sont reçus par la ministre V. PECRESSE pour tenter de « trouver les voies de sortie de crise » selon la ministre. Au bout de deux heures, les organisations signataires CGT, FSU, SUD, FO, SLR, SLU ont demandé une suspension de séance et sont revenues pour lire la déclaration suivante avant de quitter la salle : « Les organisations syndicales et les collectifs qui viennent d'interpeller avec clarté le gouvernement après 8 semaines de grève et de manifestations, constatent avec stupeur et colère son immobilisme auto-satisfait sur l'ensemble des revendications. Madame la Ministre, des milliers de collègues et d'étudiants n'ont comme seul recours que l'amplification de leur mobilisation, et en premier lieu la manifestation du 2 avril ». Les organisations non signataires sont restées discuter avec la Ministre

8 avril

Annnonce de la mise en place d'une « Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé », sans aucune concertation, ni aucun vote des divers conseils d'administration et conseils scientifiques des organismes concernés, est une véritable provocation ! Cette Alliance, régie par une convention signée entre plusieurs EPST (Inserm, CNRS, IRD, INRA, INRIA), un EPIC (CEA), l'Institut Pasteur et la CPU (Présidents d'Universités), n'est pas seulement une instance de « concertation » mais bien une nouvelle superstructure technocratique de pilotage, chargée de « l'analyse stratégique et de la programmation scientifique », qui dessaisira de cette mission les divers conseils scientifiques.

28 avril

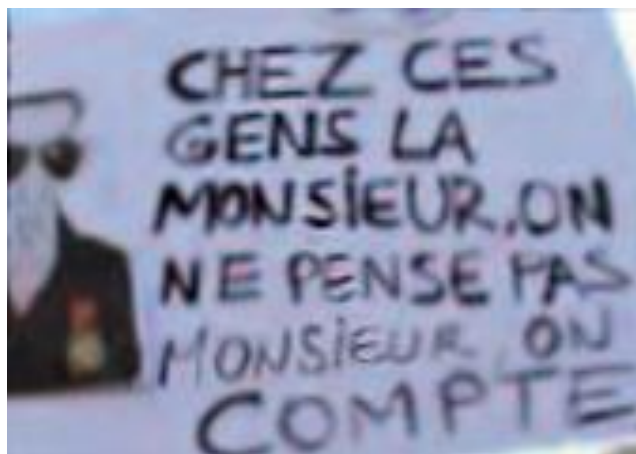
Une lettre ouverte du SNTRS-CGT à la Présidente et au directeur Général du CNRS : « Vous venez de décider de convoquer pour le 25 juin 2009 le dernier Conseil d'Administration du CNRS de cette mandature à Genève, au CERN. Cela pourrait être considéré comme la possibilité offerte aux membres du conseil de visiter le LHC. Mais dans une période où les personnels contestent les objectifs du futur Contrat d'Objectifs et de Moyens, ils y verront aussi la volonté de la Direction de faire passer en force ce contrat d'objectifs, en s'expatriant en Suisse pour se mettre à l'abri des personnels. Cette délocalisation à l'étranger traduit la coupure entre la Direction Générale et les personnels de l'organisme.

Nous vous demandons de façon urgente, Madame la Présidente et Monsieur le Directeur Général d'ouvrir sur ce contrat des négociations qui n'ont jamais réellement eu lieu. Depuis plusieurs mois, l'inquiétude et la colère des personnels du CNRS démontrent que la politique du gouvernement que vous mettez en application au CNRS est largement contestée (...).

1er mai

A l'appel unitaire inédit de tous les syndicats²⁹ a vu une participation exceptionnelle aux manifestations avec près de 1 200 000 manifestants pour 283 initiatives sur l'ensemble du territoire. C'est 5 fois plus important qu'en 2008, 3 fois plus important qu'en 2003 année du conflit sur les retraites.

« Cette troisième journée de mobilisation interprofessionnelle avec, cette année, la participation de nombreux salariés du privé et du public issus de grandes comme de



²⁹ CGT, CFTD, CFTC, FO, CFE-CGC, FSU, SOLIDAIRES, UNSA

petites entreprises, de retraités, de chômeurs, des étu-diants..., marque une nouvelle étape et atteste d'une réelle détermination à ce que les revendications soient rapidement entendues » indique le Confédération CGT.

4 mai

Communiqué SNTRS-CGT et SNCS-FSU : « SIRHUS : Refusons le fichage comme outil de management au CNRS. Le logiciel SIRHUS a été conçu comme un outil de management à l'image de la politique de management du Contrat « Etat-CNRS ». Cet outil ne se limite pas à la simple gestion des dossiers de carrières des agents. Dans une logique de fichage généralisé des personnels, SIRHUS est une base de données qui fusionne toutes les données professionnelles et personnelles (y compris les aspects familiaux, sociaux et médicaux). Le CNRS se dote de son logiciel « EDVIGE » (...).

Nous dénonçons la volonté de la Direction de substituer un outil de pilotage stratégique à l'évaluation professionnelle par des pairs (...).

La situation actuelle révèle les problèmes de confidentialité inhérents à ce genre de fichier. De nombreuses failles permettent l'accès de ces informations à des agents qui ne devraient pas y avoir droit. Les nombreux problèmes de l'an dernier ne sont pas résolus. Mais la Direction maintient son expérimentation au mépris de la sécurité des informations et la protection des données personnelles (...).

14 et 15 mai

Deux journées d'actions pour « Défendre l'emploi et se battre contre la précarité » : Les syndicats et associations de l'enseignement supérieur et de la recherche³⁰ « rappellent que la défense de l'emploi est l'une de leurs principales revendications. Le gouvernement fait le choix de supprimer des emplois de fonctionnaires et de développer massivement l'emploi précaire pour occuper des fonctions techniques, administratives et de recherche. Cela crée dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche une situation de l'emploi scandaleuse. Il y a actuellement, dans les laboratoires et services des organismes et des universités, des milliers de travailleurs précaires qui pour la plupart d'entre eux exercent des fonctions ou apportent des compétences qui correspondent à un besoin pérenne.

Les organisations soussignées réfutent ce choix de société qui maltraite les salariés et les jeunes diplômés et fragilise le service public. (...) Les organisations exigent le maintien des organismes de recherche dans leur rôle d'opérateur de recherche avec le retour dans ceux-ci des fonctions de programmation et d'évaluation, avec des contrats d'objectifs qui incluent des campagnes de créations d'emplois chercheurs et ITA et une augmentation du soutien de base ».

25 mai

Réunion informelle du CA du CNRS. C. Bréchnac, présidente du CNRS, a fait deux annonces :

- les différents exemplaires du COM³¹ portent en fond de page un numéro personnalisé afin de suivre les fuites éventuelles. (Les 4 élus ont décidé de faire paraître leur exemplaire numéroté sur le site de SLR).

- Si le conseil scientifique et le CTP s'opposent au COM durant le mois de juin, la direction du CNRS n'utilisera pas le conseil délocalisé le 25 juin à Genève pour faire voter le contrat. Dans ce cas, elle le fera voter à Paris, et éventuellement à l'automne même dans des conditions difficiles.

Dans une déclaration des élus au CA : « On ne peut pas envisager que l'organisme s'engage sur 5 ans sur des critères de performance que le gouvernement lui impose sans aucun engagement de l'Etat.

Le CNRS a besoin de moyens financiers et humains pour mener à bien ses missions de recherche fondamentale. Or, pour le moment, aucun engagement, aucune promesse du gouvernement ne viennent démentir la logique de perte des emplois statutaires qui a été annoncée pour les années 2009, 2010 et 2011. (...) il n'est pas possible d'offrir aux jeunes scientifiques et techniciens pour seul avenir la précarité d'un CDD sur contrat. Les laboratoires ont besoin de personnels permanents. L'augmentation régulière de la précarité (700 emplois tous les ans depuis plusieurs années) le prouve.

(...) aucune des remarques faites par les instances scientifiques et les organisations syndicales n'a été prise en compte. Ce contrat conduit à une contractualisation hiérarchisée sur des objectifs préfixés qui va de la direction de l'organisme à chaque personnel en passant par les directeurs d'unité. Une telle organisation ne peut

30 CGT (SNTRS, CGT-INRA, FERC-SUP), FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNEP, SNETAP), CFTD (SGEN-CFTD Recherche EPST), SOLIDAIRES (SUD-Recherche-EPST, SUD EDUCATION, SUD-Etudiants), SLR, SLU

31 30 Contrat d'Objectifs et de Moyens (Etat - CNRS).

que stériliser la créativité qui est le support de la démarche scientifique, en favorisant les comportements individualistes au détriment du travail en équipe. Les élus des personnels au conseil d'administration du CNRS demandent le report à l'automne du vote de ce contrat d'objectifs. Ils appellent les membres des instances scientifiques à faire du 10 juin une journée de refus et de protestation ».

26 mai

Conséquence directe de la mobilisation des personnels dans les labos et les universités, V. PECRESSE déclare le maintien de l'ensemble des postes pour les EPST en 2010. Le SNTRS-CGT a interrogé le ministère qui lui dit que cette mesure concernerait aussi l'année 2011. C'est-à-dire la même mesure que pour les universités. A vérifier !

28 mai

Dans un communiqué du SNTRS-CGT/CGT, SGEN-CFDTCFDT Recherche EPST, SNCS-FSUFSU : « (...) la création de l' **«Alliance pour les Sciences de la Vie et de la Santé»**, signée entre les huit membres fondateurs (INSERM, CNRS, IRD, INRA, INRIA, CEA, Institut Pasteur et CPU) n'a donné lieu à aucune concertation au sein de ces établissements. (...) La mise en place de cette « Alliance » correspond à la première étape vers la création d'un Institut National des Sciences du Vivant, proposé dans les rapports Zehrouni (AERES) et Godet, placé sous le contrôle étroit du pouvoir politique, comme vient de le confirmer le Président de la République le 11 mai 2009 : "les organismes de recherche, aujourd'hui rassemblés dans l'Alliance des sciences de la vie et de la santé, ont davantage vocation, eux, à être des agences de moyens chargées de nourrir la réflexion programmatique de l'ANR. Voilà pourquoi (nos) syndicats (...) s'opposent à ce que le pouvoir présente comme «l'Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé». C'est dans ce cadre qu'ils ont voté contre le projet de création de deux nouveaux instituts lors de la réunion du CTPC de l'Inserm du 25 mai 2009 ».

4 juin

La Marche de tous les savoirs « Academic Pride »

16 juin

Elections au Conseil d'administration du CNRS : Inscrits 27342, Votants 8913 (32,60), Exprimés 8701, SNTRS-CGT 1962 (22,55), SNCS-FSU 1904 (21,88), SGEN-CFDT 1822 (20,94), SNIRS-CGC 617 (7,09), SNPRES-UNSA 896 (10,30), FO 562 (6,46), SUD 733 (8,42), Divers 205 (2,36)

Commentaires : Pour la première fois au CNRS, malgré l'opposition de la CGT et sous couvert de «modernisation du scrutin», la direction a mis en œuvre un vote via internet. Aujourd'hui, force est de constater que loin de favoriser l'expression de chacun, ce mode de scrutin dégrade de manière significative le taux de participation et porte ainsi atteinte à la démocratie.

Avec 8913 votants exprimés sur 27342 inscrits, soit un taux de participation de 32,6%, l'élection qui vient de se dérouler atteint un taux d'abstention sans précédent (*toutes élections confondues*). C'est une situation inacceptable, pour nous, la direction de l'organisme porte l'entière responsabilité de ce mauvais résultat.

Le SNTRS-CGT recueille 1962 voix, 22,55% et conforte ainsi sa place de première organisation syndicale ainsi que l'ont montré les dernières élections aux CAP de l'organisme. Ce résultat permet à deux de nos candidats, un ITA et un chercheur (Daniel STEINMETZ et Lise CARON), de siéger au Conseil d'Administration.

25 juin

Déclaration des élus au Conseil d'Administration du CNRS avant sa séance du 25 juin 2009 délocalisée au CERN à Genève « *Pour la première fois, le Conseil d'Administration ne se tiendra pas au siège du CNRS, mais au CERN à Genève en Suisse. La Direction a préféré cette solution plutôt que d'affronter les personnels qui dénoncent depuis plus d'un an la mise sous tutelle du CNRS par le Ministère de la recherche.*

Le Gouvernement a dû revoir plusieurs fois sa copie du Contrat d'objectifs et de moyen (COM) CNRS-Etat depuis les manifestations de novembre 2008 qui ont obligé le CA à se tenir sous la protection des forces de l'ordre. (...) Valérie PECRESSE est venue faire beaucoup de promesses devant le Conseil scientifique du 15 juin dernier pour qu'il vote ce COM. Ces promesses ne se traduisent pas dans les textes du COM et encore moins dans le projet de modification du décret du CNRS (...).

Dans ces conditions, les quatre élus représentants les personnels iront à Genève car ils ne veulent pas laisser les sièges vides ni permettre un vote unanime. Ils tiendront à dénoncer ce qui dans cette réforme du CNRS porte en germe l'éclatement et conduit au renforcement du pilotage de la recherche par le politique. Mais ils

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

exprimeront par un vote négatif leur désaccord à Contrat d'objectifs sans Moyens (...) ».

Le contrat État CNRS a été voté par quinze voix contre six, celles des quatre élus, et des représentants de la CGT et de FSU.

Juin

Glissement vers un régime autoritaire : Commission de discipline pour un chercheur dont les travaux déplaisent au fonctionnaire de défense du CNRS ! (Déclaration SNTRS-CGT) : *« Un Chargé de Recherche du CNRS, Vincent Geisser, est convoqué devant la commission de discipline le 29 juin 2009, sous prétexte qu'il a critiqué, dans un courrier privé rendu public par son destinataire, l'attitude du fonctionnaire de défense affecté au CNRS. Il aurait ainsi occasionné un dommage sérieux au fonctionnaire de défense et au CNRS ! Il n'aurait pas respecté son devoir de réserve ! C'est grotesque. Ce dossier est vide. Nous pourrions en en rire si le fond n'était pas aussi grave.*

(...) Il ne faut pas s'y tromper, ce qui est menacé c'est le droit fondamental des chercheurs ainsi que celui de tous les citoyens : la liberté de recherches et la liberté d'expression, en un mot la liberté de pensée. Jour après jour ce régime confirme son- caractère autoritariste et liberticide que nous ne pouvons accepter en tant qu'acteur de la recherche et en tant que citoyen (...) ».

Septembre

A propos de la Prime d'excellence aux chercheurs et enseignants chercheurs (Sntrs-Info du 8 septembre) : *« Cette prime d'excellence pour les chercheurs ne répond pas aux revendications du SNTRS-CGT. Le SNTRS-CGT considère qu'il faut revaloriser la rémunération de tous les chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs. C'est pour cela qu'il veut une prime de recherche à 20% pour toutes les catégories au lieu d'une prime d'excellence scientifique pour une faible proportion de chercheurs. Des mesures catégorielles de revalorisation des carrières bénéficiant à toutes les catégories (allongement de la grille des CR, reclassement en IE des AI, etc) devraient accompagner l'harmonisation des primes à 20%.*

Les sommes consacrées à cette prime d'excellence aurait permis de faire un premier pas très significatif vers les objectifs que nous revendiquons. A titre d'exemple, la prime d'excellence répartie de manière identique entre les chercheurs permettrait de presque tripler la prime annuelle des Chargés et plus que doubler celle des Directeurs.

Le SNTRS-CGT a décidé d'appeler ses élus à ne pas participer à la détermination des critères de sélection.

3 octobre

Un Comité national regroupant plus de 50 organisations a été créé en septembre 2008, autour d'associations, de syndicats et de partis politiques. Il a demandé au président de la République d'organiser un référendum sur l'avenir de La Poste comme il en a la possibilité. Sans réponse à ce jour.

Une privatisation de La Poste entraînerait une détérioration encore plus considérable du service rendu aux usagers. La rentabilité maximale immédiate et les impératifs financiers auraient priorité sur l'intérêt général.

Le Comité organise une Consultation nationale le samedi 3 octobre 2009 à laquelle le SNTRS-CGT comme de nombreuses organisations à dire massivement non au projet gouvernemental de privatisation de la Poste.

20 octobre

Au CTP du CNRS une motion est proposée par l'ensemble des représentants syndicaux : *« Le Comité Technique Paritaire se prononce contre la mise en place d'une prime d'excellence scientifique au CNRS. (il) propose que les sommes allouées à la Prime d'Excellence Scientifique soient utilisées pour : une revalorisation des débuts de carrières ; une augmentation significative des avancements (changements de corps) ; une revalorisation de la Prime de recherche pour tous les chercheurs. ».*

La Direction générale de l'organisme a refusé de mettre au vote cette motion, en contradiction flagrante avec l'article 14 du règlement intérieur du comité technique paritaire : *« - Tout membre présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions formulée par l'administration ou des propositions émanant d'un ou de plusieurs représentants du personnels ayant voix délibérative. »*

Il a fallu une intervention du ministère pour que la direction entende raison.

Octobre

Le SNTRS-CGT publie un dossier spécial « Emploi et Précarité » (BRS n°441 octobre 2009).

26 novembre

Les syndicats de l'INSERM (SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT Recherche EPST, SCENRAC-CFTC et

SNIRS-CGC) considèrent que le « *plan stratégique de l'Alliance préfigure en fait le futur Institut unique des Sciences de la Vie et de Santé prôné par le rapport Zerhouni de l'AERES, c'est-à-dire une agence d'objectifs et moyens gérant un nombre limité de personnels et pilotée par des experts, hors contrôle de la communauté scientifique. C'est pourquoi les représentants des organisations syndicales de l'INSERM considèrent que ces perspectives sont dangereuses pour l'avenir de la recherche biomédicale et les personnels concernés et donc voteront contre ce plan Stratégique.*

Les organisations syndicales de l'INSERM demandent à tous les membres des instances scientifiques de l'INSERM et des organismes partenaires de l'Alliance de se donner le temps d'analyser le plan stratégique et de se prononcer sur le rôle et l'évolution de l'Alliance, ainsi que sur la place des organismes de recherche et de leurs instances. En conséquence, Ils demandent le report du vote de ce plan aussi bien pour cette réunion du CPTC que pour le Conseil d'Administration du 3 décembre 2009.

17 décembre

En conclusion d'un courrier du SNTRS-CGT au Directeur Général du CNRS à propos de l'action sociale : « (...) Nous réitérons notre exigence du respect des engagements régulièrement renouvelés par la Direction du CNRS depuis 1993. Le CAES doit rester indépendant et avoir les moyens nécessaires au développement d'une action sociale collective et solidaire.

Face à cette dégradation de l'action sociale au CNRS, le SNTRS-CGT exige : L'augmentation substantielle du budget de l'action sociale pour répondre aux besoins de logements et des familles dès 2010 ; L'utilisation des crédits de l'ANR pour l'accompagnement social des CDD qu'elle finance ; La reprise des réservations de places en crèche ; Le retour à l'obligation d'employer par l'intermédiaire d'une association pour pouvoir bénéficier des CESU ; Le respect des engagements financiers pris dans la convention CNRS/CAES et le versement des sommes non versés (700 000€ cumulés en 2010) ; La signature dans les meilleurs délais d'une nouvelle convention CNRS/CAES négociée avec les organisations syndicales ».

Autres évènements de l'année

- **Elections aux CAP ITA CNRS** : Inscrits 13805, Votants 6584 (47,69), Exprimés 6487, SNTRS-CGT 1875 (28,90), SNCS-FSU 104 (1,60), SGEN-CFDT 1372 (21,15), SNIRS-CGC 449 (6,92), UNSA 1567 (24,16), FO 443 (6,83), SUD 677 (10,44)
- **Elections aux CAP Chercheurs CNRS** : Inscrits 11387, Votants 4776 (41,94), Exprimés 4735, SNTRS-CGT 651 (13,75), SNCS-FSU 1828 (38,61), SGEN-CFDT 1127 (23,80), SNIRS-CGC 361 (7,62), UNSA 336 (7,10), FO 208 (4,39), SUD 224 (4,73)
- **Elections aux CAP des TPN CNRS** : Inscrits 65, Votants 26 (40,00), Exprimés 26, SNTRS-CGT 26 (100,00)
- **Elections aux CCP non-titulaires ITA CNRS** : Inscrits 2530, Votants 336 (13,28), Exprimés 328, SNTRS-CGT 102 (31,10), SGEN-CFDT 49 (14,94), SNIRS-CGC 24 (7,32), UNSA 23 (7,01), FO 35 (10,67), SUD 59 (17,99)
- **Elections aux CCP non-titulaires Chercheurs CNRS** : Inscrits 2716, Votants 297 (10,94), Exprimés 289, SNTRS-CGT 67 (23,18), SNCS-FSU 51 (17,65), SGEN-CFDT 52 (17,99), SNIRS-CGC 20 (6,92), UNSA 22 (7,61), FO 25 (8,65), SUD 52 (17,99)
- **Elections CCP non-titulaires ITA-Chercheurs CNRS** : Inscrits 1335, Votants 150 (11,24), Exprimés 141, SNTRS-CGT 52 (36,88), SNCS-FSU 27 (19,15), SGEN-CFDT 26 (18,44), SNIRS-CGC 1 (0,71), CFTC 35 (24,82)
- Le SNTRS-CGT compte 1360 adhérents.

A suivre...